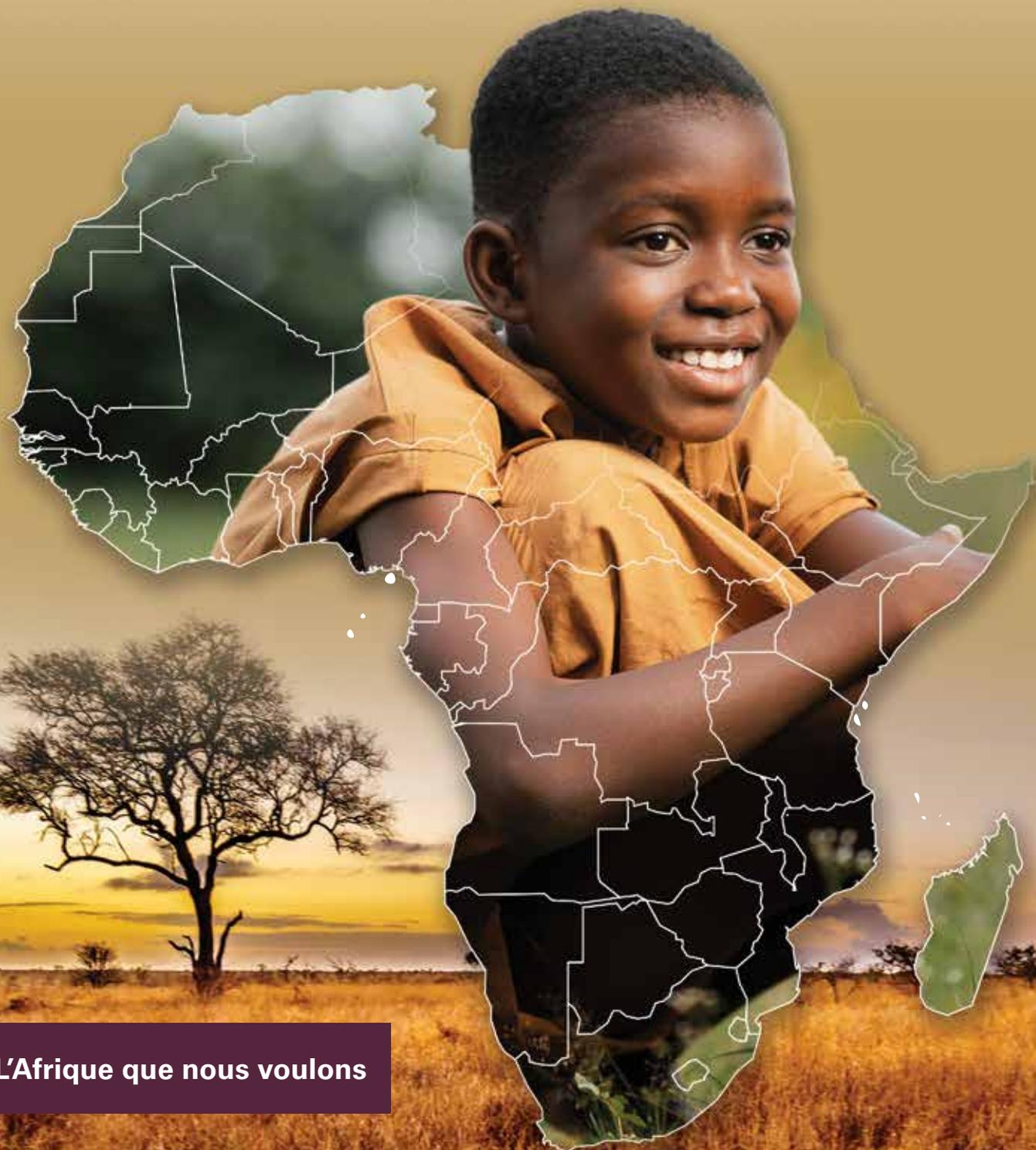


Agenda 2063

LA DÉCENNIE DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE

DEUXIÈME PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE
2024 - 2033

VERSION DE LANCEMENT



L'Afrique que nous voulons



LA DÉCENNIE DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE

**DEUXIÈME PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE
2024 - 2033**



TABLE DES MATIÈRES

Message du Président de l'Union africaine	3
Message du champion de l'Agenda 2063 de l'UA	4
Message du Président de la Commission de l'Union africaine	5
Remerciements	6
Résumé analytique	7
1 Introduction	9
1.1 Vision et plan de développement de l'Afrique.....	9
1.2 Le Contexte Evolutif	11
1.3 Enseignements du premier plan décennal de mise en œuvre	15
1.4 Aperçu des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063	17
1.5 Processus de préparation du deuxième plan décennal de mise en œuvre	19
1.6 Structure du STYIP	19
2 Deuxième plan décennal de mise en œuvre	21
2.1 Cadre conceptuel et théorie du changement.....	21
2.2 Le récit conceptuel de la théorie du changement.....	22
3 Ambitions de l'Afrique pour la deuxième décennie (Moonshots)	25
3.1 Moonshot 1. Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.	25
3.1.2 Objectif stratégique 1.2. Accroître la résilience économique	27
3.1.3 Objectif stratégique 1.3. Mettre en place des institutions financières et monétaires continentalefonctionnelles	28
3.1.4 Objectif stratégique 1.4. Augmenter la production et la productivité agricoles	29
3.1.5 Objectif stratégique 1.5. Augmenter les investissements dans l'économie bleue	30
3.1.6 Objectif stratégique 1.6. Renforcer la résilience au changement climatique et aux risques de catastrophes.....	31
3.1.7 Projets Phares :	32
3.2 Moonshot 2. L'Afrique est plus intégrée et connectée	33
3.2.1 Objectif stratégique 2.1. Améliorer la réalisation des cadres continentaux de mise en œuvre	33
3.2.2 Objectif stratégique 2.2. Améliorer la connectivité	33
3.2.3 Projets Phares :	34
3.3 Moonshot 3. Les institutions publiques sont plus réactives.....	34
3.3.1 Objectif stratégique 3.1. Renforcer l'indépendance, la performance, la responsabilité et la réactivité des institutions publiques	35
3.3.2 Objectif stratégique 3.2. Promouvoir la bonne gouvernance et la culture démocratique.....	36
3.3.3 Projets phares continentaux :.....	36
3.4 Moonshot 4. L'Afrique règle les conflits de manière pacifique.....	36
3.4.1 Objectif stratégique 4.1. Renforcer la paix et la sécurité.....	36
3.4.2 Objectif stratégique 4.2. Renforcer les mécanismes traitant des questions de paix, de sécurité et de stabilité	37
3.5 Moonshot 5. La culture et les valeurs africaines sont explicites et promues.....	38
3.5.1 Objectif stratégique 5.1. Promouvoir et protéger l'identité, les langues, la culture, les valeurs, la musique et les sports africains.	38
3.5.2 Projets phares continentaux :.....	40
3.6 Moonshot 6. Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs.....	40
3.6.1 Objectif stratégique 6.1. Améliorer l'accès à une éducation de qualité et renforcer les capacités des citoyens	40
3.6.2 Objectif stratégique 6.2. Améliorer l'accès à des soins de santé abordables et de qualité	43
3.6.3 Objectif stratégique 6.3. Promouvoir la parité entre les hommes et les femmes	46
3.6.4 Objectif stratégique 6.4. Créer une génération de jeunes et d'enfants engagés et autonomes	47
3.6.5 Programmes phares :	48

3.7	Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent.....	48
3.7.1	Objectif stratégique 7.1. Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique dans les affaires mondiales ...	48
3.7.2	Objectif stratégique 7.2. Renforcer la capacité de l'Afrique à financer son développement	49
4	Trajectoires et accélérateurs pour la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063	51
4.1	Facteurs clés de réussite.....	51
4.2	Risques et menaces :	52
4.3	Trajectoires de mise en œuvre.....	52
4.3.1	Cadres continentaux.....	52
4.3.2	Cadres régionaux	53
4.3.3	Plans de développement nationaux	53
4.4	Accélérateurs de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	53
4.4.1	Dispositions de coordination et de mise en œuvre	53
4.4.2	Évaluation des coûts et financement	54
4.4.3	MEDAL.....	55
4.4.4	Apprentissage	56
4.5	Sensibilisation, communication et image de marque	56
4.5.1	Initiatives de sensibilisation et de communication	56
4.5.2	Principaux résultats sur la communication	56
4.6	Partenariats.....	57
4.6.1	Niveau continental.....	57
4.6.2	Niveau régional.....	57
4.6.3	Niveau national.....	57
4.6.4	Niveau des autorités locales	57
4.7	Domestication et appropriation	58
5	Gouvernance du STYIP de l'Agenda 2063.....	60
5.1	Structure de la gouvernance à l'échelle du continent	60
5.1.1	Niveau continental.....	60
5.1.2	Niveau régional.....	60
5.1.3	Niveau national.....	61
5.2	Modalités de gestion.....	61
5.3	Dispositions relatives au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports	61
5.3.1	Résultats de haut niveau	61
5.3.2	Résultats au niveau du programme.....	61
5.3.3	Cycle d'élaboration des rapports.	62
5.3.4	Calendrier d'évaluation	62
6	Cadre d'évaluation des coûts	64
6.1	Cadre d'évaluation des coûts	64
7	Annexes.....	66
7.1	Annex 7.1. Matrice des résultats de l'Agenda 2063 DPDM.....	66
7.2	Annexe 7.2 : Cadre de conceptualisation des objectifs et méthodologie.....	84



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'UNION AFRICAINE

**S.E. le Président Azali Assoumani
de l'Union des Comores**
Président de l'Union africaine

Chers concitoyens et amis de l'Afrique,

C'est avec une profonde gratitude que je présente le plan pour la deuxième décennie de l'Agenda 2063, la décennie de l'accélération. Je tiens à remercier et à féliciter les citoyens et les amis de l'Afrique pour avoir achevé la première décennie de l'Agenda 2063. Cette première décennie a été une décennie de convergence. Je suis fier de dire que l'Afrique adopte de plus en plus souvent des positions communes sur des questions cruciales pour le développement du continent. En outre, les communautés économiques régionales, qui sont les pierres angulaires de « l'Afrique que nous voulons », se renforcent et les cadres continentaux deviennent de plus en plus des instruments d'orientation pour la négociation et l'action avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La décennie de l'accélération établira les fondations des décennies à venir, qui seront caractérisées par un impact, une stabilité et une influence accrues, avec pour objectif ultime « l'Afrique que nous voulons ».

Nous sommes conscients de l'évolution du contexte à l'échelle mondiale et sur le continent. L'apparition de la pandémie de COVID-19 au cours de la première décennie a permis à l'Afrique d'investir dans la préparation à la pandémie, ce qui requiert le développement de notre capacité à fabriquer et à distribuer des vaccins. En outre,

l'explosion du nombre de jeunes sur le continent donne à l'Afrique l'occasion d'investir dans sa jeunesse et de lui inculquer, ainsi qu'à tous les citoyens, les valeurs qui nous aideront à réaliser les aspirations du peuple africain.

Je me dois de souligner l'importance de l'appropriation et de la mise en œuvre de ce plan. Le plan fournit une orientation générale pour la planification et la mise en œuvre du développement du continent, principalement par le biais d'un ensemble de priorités de développement bien articulées, d'objectifs et de stratégies indicatives pour l'Afrique. Nous avons identifié sept « Moonshots » qui incarnent nos ambitions pour la décennie. Les sept aspirations de l'Agenda 2063 constituent le fondement de ces sept Moonshots.

J'exhorte mes collègues, les présidents et les chefs d'État, à continuer d'assurer le leadership politique nécessaire à la mise en œuvre de la Décennie d'accélération. De même, je lance un appel à tous les citoyens africains du continent et de la diaspora, ainsi qu'aux acteurs étatiques et non étatiques, pour qu'ils unissent leurs efforts dans la mise en œuvre du plan de développement de l'Afrique.

Nous comptons sur les efforts collectifs de chacun d'entre nous au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour réaliser « l'Afrique que nous voulons ».

Nous vous sommes reconnaissants de votre dévouement constant dans la poursuite des aspirations des peuples africains telles qu'incarnées dans l'Agenda 2063.



MESSAGE DU CHAMPION DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

**S.E. le Président Alassane Ouattara -
Président de la Côte d'Ivoire**
Champion de l'Agenda 2063 de l'UA

Chers concitoyens et amis de l'Afrique,

Au nom des autres Présidents Champions, je vous remercie de nous avoir confié la tâche de défendre l'Agenda 2063 et d'autres questions importantes pour le continent. Je vous considère comme des Champions à part entière et je vous exhorte à continuer de défendre la noble cause qui consiste à ne ménager aucun effort pour faire de l'Afrique un endroit meilleur pour l'humanité.

Je vous félicite également d'avoir parachevé la première décennie de l'Agenda 2063 et vous accueille dans la deuxième décennie. Nous avons constaté ensemble que l'Agenda 2063, notre plan de développement, représente de plus en plus un instrument de développement essentiel dans les négociations mondiales et continentales relatives aux questions ayant un impact sur le continent. Nous avons l'intention d'y recourir plus souvent.

Chers concitoyens et amis de l'Afrique, nous souhaitons rappeler que les deux agendas - l'Agenda 2030 des Nations

unies et l'Agenda 2063 de l'UA - nous appartiennent. Nous devons nous engager à harmoniser nos mécanismes pour les mettre en œuvre tous les deux. C'est pourquoi, nous devons soutenir la décision du Président de la CUA et du Secrétaire général des Nations unies de s'accorder sur le principe « Deux agendas, un seul plan ».

Je compte sur nous tous pour plaider et défendre la mise en œuvre de la deuxième décennie de l'Agenda 2063, depuis la base jusqu'aux niveaux national, régional, continental et mondial.

Grâce à la mobilisation de nos efforts et en déployant nos ressources pour mettre en œuvre le deuxième plan décennal, nous avons l'assurance de consolider les acquis de la première décennie et d'accélérer la mise en œuvre sur tous les fronts du plan de développement de l'Afrique.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

S.E. Moussa Faki Mahamat

Président de la Commission de l'Union africaine

Mes chers concitoyens et amis d'Afrique,

Au nom de la Commission de l'Union africaine, des organes de l'Union africaine et des agences spécialisées, je vous félicite d'avoir achevé la première décennie de l'Agenda 2063. Nous avons obtenu des résultats significatifs et tiré plusieurs leçons au cours de la première décennie de l'Agenda 2063. Ces résultats ont donné l'élan nécessaire à l'élaboration du deuxième plan décennal de mise en œuvre. La première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été marquée par une convergence autour de nombreuses positions communes, à commencer par la volonté unifiée de tous les États membres de l'UA de disposer d'un seul plan de développement basé sur une série de plans décennaux. La décennie de l'accélération est également destinée à intensifier les efforts de développement.

Je suis très fier du personnel des organes et des agences spécialisées de l'UA, des partenaires et des citoyens, qui ont travaillé sans relâche pour réaliser «l'Afrique que nous voulons». Les réformes menées au sein des entités de l'Union permettent de garantir de plus en plus une meilleure exécution et des résultats optimaux en matière de développement. Je suis également fier des partenaires stratégiques qui ont œuvré avec nous pour formuler le deuxième plan décennal de mise en œuvre. Je tiens à mentionner tout particulièrement la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui nous ont accompagnés tout au long de ce parcours, en détachant leur personnel auprès du groupe de travail technique de l'UA (TWG) pour mettre en œuvre le projet spécial.

Nous nous sommes rendu compte de la nécessité d'investir dans un petit nombre d'interventions, de trajectoires et de catalyseurs pour réaliser un ensemble d'ambitions au cours de chaque décennie. C'est pourquoi, au cours de la deuxième décennie, nous avons délibérément choisi de concentrer nos efforts sur la réalisation de sept Moonshots, à savoir :

- Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.
- Moonshot 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée.
- Moonshot 3 : Les institutions publiques sont plus réactives.

- Moonshot 4 : L'Afrique règle les conflits de manière pacifique.
- Moonshot 5 : la culture et les valeurs africaines sont explicites et promues.
- Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs.
- Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent.

Nous devons recentrer nos énergies sur ces Moonshots pour la prochaine décennie. Cet effort en vaut la peine, car il nous permettra de réaliser les aspirations des peuples africains.

La conception et la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre nous ont appris que le plan doit être chiffré, doté de ressources suffisantes et que sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi, accompagné de mécanismes et de mesures incitatives solides en vue de prendre des mesures correctives et d'assurer son application.

En outre, la domestication et la sensibilisation des citoyens resteront essentielles pour renforcer l'appropriation et la responsabilité dans tous les secteurs de la société africaine. Il est tout aussi important de mettre en place des mesures de résilience dans l'architecture de mise en œuvre afin de protéger les acquis du continent contre les chocs. Ces leçons, entre autres, ont guidé la conception du plan pour la deuxième décennie.

Je tiens à remercier les chefs d'État et de gouvernement de tous les États membres de l'UA pour leurs conseils et leur soutien indéfectibles dans la mise en œuvre du plan directeur pour le développement de l'Afrique. Je souhaite également exprimer ma gratitude à Son Excellence António Guterres, Secrétaire général des Nations unies. Nous avons récemment renouvelé l'engagement de mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 des Nations unies. Nous sommes attachés au principe « Deux agendas, un seul plan » dans tout ce que nous entreprenons.

Je compte sur vous pour votre engagement continu.

Je vous remercie.

REMERCIEMENTS

L'Agenda 2063 continue d'être le véhicule du continent vers « l'Afrique que nous voulons » d'ici 2063. Nous nous sentons privilégiés de faire avancer l'Agenda 2063, qui a été élaboré sous le leadership de Madame Nkosazana Dlamini-Zuma ainsi que d'autres Africains. Nous sommes éternellement reconnaissants à tous ceux qui ont jeté les bases de l'Agenda 2063, dont certains ne sont plus parmi nous.

La Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) expriment leur profonde gratitude à tous les organes et agences de l'UA, aux États membres de l'UA, à tous les Africains et aux amis de l'Afrique pour le soutien qu'ils ont apporté à l'élaboration du deuxième plan décennal de mise en œuvre. L'énergie et les efforts que vous avez déployés pour faire en sorte que nous disposions d'un plan pour la deuxième décennie de l'Agenda 2063 sont très appréciés. Nous espérons sincèrement que nous ferons tous preuve d'une plus grande détermination et d'un plus grand engagement pour veiller à ce que le plan soit pleinement mis en œuvre afin de réaliser les ambitions de l'Afrique au cours de la décennie.

Nous remercions nos partenaires stratégiques qui continuent de cheminer avec nous. Il s'agit notamment de la BAfD, de la CEA, de l'UNICEF et du PNUD. Ils ont soutenu la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre de diverses manières, notamment en détachant leur personnel auprès du groupe de travail technique de l'UA qui a coordonné le travail. À cet égard, nous souhaitons mettre en exergue le leadership des partenaires stratégiques qui ont continué à soutenir nos efforts en faveur de « l'Afrique que nous voulons ». Il s'agit de Abdul Kamara, vice-président de la BAfD, qui a accompagné l'équipe tout au long de sa mission ; Edward Addai de l'UNICEF pour son soutien

dévoué ; Matthias Naab et Isiyaka Sabo du Centre de service régional pour l'Afrique du PNUD ; et Mme Ahunna Eziakonwa, directrice du Bureau régional pour l'Afrique.

La direction technique générale de la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre a été assurée par la vice-Présidente de la CUA, S.E. Dr Monique Nsanzabaganwa, et la Secrétaire exécutive de l'AUDA-NEPAD, S.E. Mme Nardos Thomas-Bekele. Le dynamisme inébranlable et les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans la préparation du plan ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration du contenu et le maintien de l'élan nécessaire à sa mise en œuvre réussie dans les délais impartis.

En outre, nous remercions les organes et structures de l'UA, notamment les comités de suivi de l'Agenda 2063 au niveau des ambassadeurs et des ministres, ainsi que le Champion de l'Agenda de l'UA et son équipe technique pour le soutien et les conseils précieux qu'ils nous ont apportés dans l'élaboration de ce plan.

Enfin, le groupe de travail technique de l'UA, sous la direction de Mme Botho Kebabonye Bayendi, directrice du Bureau de la planification et de la mise en œuvre stratégiques à la CUA, et de M. Mohamed Abdisalam, directeur de la stratégie à l'AUDA-NEPAD, a fait preuve d'un grand professionnalisme et d'un engagement sans pareil. Nous sommes fiers de la façon dont ils ont travaillé pour assurer la réussite de ce travail. Nous avons le plaisir de leur rendre hommage aujourd'hui, ainsi qu'à leurs institutions : Tichaona Mangwende, AUDA-NEPAD, Simon Kisira, AUDA-NEPAD ; Gideon Nimako, AUDA-NEPAD, Selesman Kitenge, AUDA-NEPAD, Abdelkreem Y. Ezaldin, CUA ; Josephine Etima, CUA ; Charles Wangadya, AUC ; Rosette Y. Randrianarivelo, CUA ; Jane Ngabirano, CUA ; Shumba Tichawona, CUA ; Kabirou Elhadji Lalo Mahaman, CUA ; Richard Hakizimana, CUA ; Fatma Yusuf, CUA ; Edem Messa-Gavo, ACBF ; Sara Tawfik Hamouda, MAEP ; Peter Katwesige, MAEP ; Abibu Tamu, BAfD ; Abubaker Ntambi, IGAD ; Israel Laizer, SADC ; Frederick Mugisha, PNUD ; Jephthe Mve Mvondo, UNICEF ; et Emebet Mesfin, CEA.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Agenda 2063 a été adopté par la 24^{ème} session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en janvier 2015, à Addis-Abeba par la Décision référencée Assembly/AU/Dec.565(XXIV). L'Agenda incarne les aspirations du peuple africain, formulées à travers une ambition collective : « L'Afrique que nous voulons en 2063 ». L'agenda est mis en œuvre par une série de cinq plans décennaux de mise en œuvre, le premier plan s'étendant de 2014 à 2023 et le second de 2024 à 2033. La deuxième décennie de l'Agenda 2063 met l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre, partant de la première décennie qui s'est principalement concentrée sur la convergence.

Les précieux enseignements tirés de la première décennie de l'Agenda 2063 ont été présentés dans les rapports d'étape biennaux de l'Agenda 2063 et dans l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre, entre autres documents, qui ont servi de base à l'élaboration du plan décennal suivant. L'une des principales conclusions est que les citoyens africains considèrent que l'Agenda 2063 reste aussi pertinent pour les discussions sur le développement du continent qu'il l'était en 2013. Une autre constatation fondamentale est la valeur des efforts et des investissements concertés déployés en vue de réaliser des ambitions communes mises en œuvre par le biais d'un ensemble d'interventions et d'objectifs prioritaires. Dans le même ordre d'idées, et à la lumière des tendances majeures, des transitions et des facteurs externes, les plans d'exécution ultérieurs de l'Agenda 2063 devraient intégrer des mesures de résilience

afin de protéger les acquis du continent en matière de développement contre les chocs extérieurs.

En outre, les constats révèlent la nécessité de mettre l'accent sur une domestication efficace, y compris la sensibilisation d'une masse critique de citoyens, comme condition préalable à la réussite de la mise en œuvre du plan de développement de l'Afrique. La mise en œuvre efficace des plans décennaux ultérieurs nécessitera également que les plans soient chiffrés, financés principalement par les gouvernements et les citoyens africains, et qu'ils fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces - avec un renforcement des mécanismes d'action corrective et des incitations à la mise en œuvre. Les plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063 devraient également prévoir la réactivité des interventions programmatiques dans un environnement de développement dynamique et complexe et intégrer des mécanismes de surveillance des risques et d'exploitation des opportunités présentées par les tendances et les transitions mondiales telles que la numérisation et le changement climatique.

Le deuxième plan décennal de mise en œuvre comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Un aperçu des ambitions de l'Afrique pour la deuxième décennie qui guidera les efforts de développement des citoyens africains, des États membres, des organes et structures de l'UA et des partenaires de développement ;

- Une théorie du changement qui définit la manière dont les résultats seront atteints et fournit des orientations sur les interventions du Moonshot et les priorités catalytiques, les objectifs et les stratégies indicatives qui intègrent fortement la résilience ; et
- Une description des arrangements en matière de gouvernance et de gestion pour l'exécution du deuxième plan décennal de l'Agenda 2063.

Guidé par la vision de l'UA d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » et inspiré par la nécessité d'accélérer la mise en œuvre, le continent poursuivra sept ambitions, appelées « Moonshots », au cours des dix prochaines années (2024 - 2033). Les sept « Moonshots » s'inspirent des sept aspirations de l'Agenda 2063 et sont décrites ci-dessous.

D'ici à 2033,

- Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.
- Moonshot 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée.
- Moonshot 3 : Les institutions publiques sont plus réactives.
- Moonshot 4 : L'Afrique règle les conflits de manière pacifique.
- Moonshot 5 : la culture et les valeurs africaines sont explicites et promues.
- Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs.
- Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent.

Bien que présentés comme distincts, les Moonshots sont liés les uns aux autres avec les citoyens africains au centre de leurs préoccupations. Chaque Moonshot comporte un ensemble de priorités catalytiques, d'objectifs

correspondants et de stratégies indicatives. En outre, le plan met en évidence trois trajectoires importantes qui guideront la mise en œuvre, à savoir les cadres continentaux de l'UA, les cadres régionaux et les plans de développement nationaux.

Le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 énumère également une série de catalyseurs pour une mise en œuvre efficace du plan. Il s'agit de :

- i) la coordination ;
- ii) la communication et le plaidoyer ;
- iii) les partenariats ;
- iv) le financement ;
- v) le suivi, l'évaluation, les données, la responsabilité et l'apprentissage ;
- vi) la domestication de l'Agenda 2063 ;
- vii) l'exploitation des technologies appropriées dans la mise en œuvre du STYIP ; et
- viii) le développement des capacités.

En outre, les principales hypothèses et les facteurs critiques de réussite de la mise en œuvre du plan y sont énoncés. Il s'agit notamment de l'intégration de la résilience dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre, de la participation active et de l'engagement de toutes les parties prenantes, de l'alignement des plans de développement nationaux sur les plans régionaux et continentaux, des capacités humaines et institutionnelles, ainsi que de l'appropriation et de la responsabilité totales de la mise en œuvre du STYIP par les États membres de l'Union africaine.

Un recueil de lignes directrices techniques et de documents cadres normatifs sera préparé en tant que partie intégrante de l'architecture de mise en œuvre. Ce recueil s'appuiera sur la matrice des résultats et sur les nouvelles connaissances et expériences de l'écosystème du développement en Afrique.



1 INTRODUCTION

1.1 Vision et plan de développement de l'Afrique

Les Africains issus de diverses formations sociales et de la diaspora ont affirmé la vision de l'Union africaine d'une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale** » comme orientation globale de l'avenir du continent africain. En outre, ils ont réaffirmé leur engagement à l'égard de la déclaration solennelle du 50-ème anniversaire de l'OUA/UA, qui s'articule autour des domaines prioritaires suivants :

- Identité africaine et Renaissance.
- Poursuivre la lutte contre le colonialisme et le droit à l'autodétermination.
- Le programme d'intégration.
- Agenda pour le développement social et économique.
- Agenda pour la paix et la sécurité.
- Gouvernance démocratique.
- Déterminer le destin de l'Afrique.
- La place de l'Afrique dans le monde.

Les voix convergentes des Africains de différentes origines ont clairement montré l'Afrique qu'ils aimeraient voir en 2063. Ainsi, un ensemble commun et partagé d'aspirations des populations africaines a été défini, comme suit :



Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.



Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique.



Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit.



Une Afrique pacifique et sûre.



Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique.



Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, qui s'appuie sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui se préoccupe des enfants.



L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent.

Les aspirations sont accompagnées de vingt objectifs qui servent de base à la définition des priorités et des objectifs au cours des 50 années de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le schéma ci-dessous présente les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.

ASPIRATIONS		GOALS	
 <p>ASPIRATION 1 A prosperous Africa based on inclusive growth and sustainable development.</p>	GOAL 1	A High Standard of Living, Quality of Life and Well Being for All Citizens	
	GOAL 4	Transformed Economies	
	GOAL 5	Modern Agriculture for increased productivity and production	
	GOAL 6	Blue/ ocean economy for accelerated economic growth	
	GOAL 7	Environmentally sustainable and climate resilient economies and communities	
 <p>ASPIRATION 2 An integrated continent, politically united, based on the ideals of Pan Africanism and the vision of Africa's Renaissance.</p>	GOAL 8	United Africa (Federal or Confederate)	
	GOAL 9	Continental Financial and Monetary Institutions are established and functional	
	GOAL 10	World Class Infrastructure crisscrosses Africa	
 <p>ASPIRATION 3 An Africa of good governance, respect for human rights, justice and the rule of law.</p>	GOAL 11	Democratic values, practices, universal principles of human rights, justice and the rule of law entrenched	
	GOAL 12	Capable institutions and transformative leadership in place	
 <p>ASPIRATION 4 A peaceful and secure Africa.</p>	GOAL 13	Peace Security and Stability is preserved	
	GOAL 14	A Stable and Peaceful Africa	
	GOAL 15	A Fully functional and operational APSA	
 <p>ASPIRATION 5 An Africa with a strong cultural identity, common heritage, values and ethics.</p>	GOAL 16	African Cultural Renaissance is pre-eminent	
 <p>ASPIRATION 6 An Africa whose development is people-driven, relying on the potential of African people, especially its women and youth, and caring for children.</p>	GOAL 2	Well Educated Citizens and Skills revolution underpinned by Science, Technology and Innovation	
	GOAL 3	Healthy and well-nourished citizens	
	GOAL 17	Full Gender Equality in All Spheres of Life	
	GOAL 18	Engaged and Empowered Youth and Children	
 <p>ASPIRATION 7 Africa as a strong, united, resilient and influential global player and partner.</p>	GOAL 19	Africa as a major partner in global affairs and peaceful co-existence	
	GOAL 20	Africa takes full responsibility for financing her development	

La vision sur 50 ans et les aspirations des populations africaines peuvent être réalisées à travers l'exécution d'une série de cinq plans de mise en œuvre d'une durée de 10 ans chacun. La première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'est étendue de 2014 à 2023. Au cours de cette décennie, l'Afrique a progressé sur divers fronts de développement, y compris une convergence plus substantielle des États membres de l'UA, qui ont ainsi adopté des positions africaines communes sur plusieurs questions. Malgré ces progrès, le continent a connu des lacunes dans certains domaines, en partie attribuées à des chocs tels que l'explosion de la pandémie de COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

1.2 Le Contexte Evolutif

Les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP) ont constitué l'une des références essentielles pour la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre (STYIP). Ce plan est lancé dans un contexte caractérisé par de nombreuses tendances, transitions et externalités mondiales, telles que les guerres en Europe et au Moyen-Orient, les effets persistants de la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et les foyers de conflit sur le continent africain.

Croissance économique

La deuxième décennie de l'Agenda 2063, qui va de 2024 à 2033, débute alors que l'Afrique enregistre une croissance économique supérieure à celle du reste du monde, avec un produit intérieur brut (PIB) réel avoisinant une moyenne de 4 % en 2023 et 2024. Selon le rapport sur les performances et les perspectives macroéconomiques de l'Afrique, ce chiffre est supérieur aux moyennes mondiales prévues de 2,7 % et 3,2 % respectivement. La croissance projetée tient compte du fait que le PIB réel en Afrique a baissé à 3,8% en 2022, contre 4,8 % en 2021. Les Seychelles se situent dans la catégorie des pays à revenu élevé, tandis que sept États membres de l'UA¹ se situent dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En outre, 23 États membres de l'UA² figurent dans le groupe

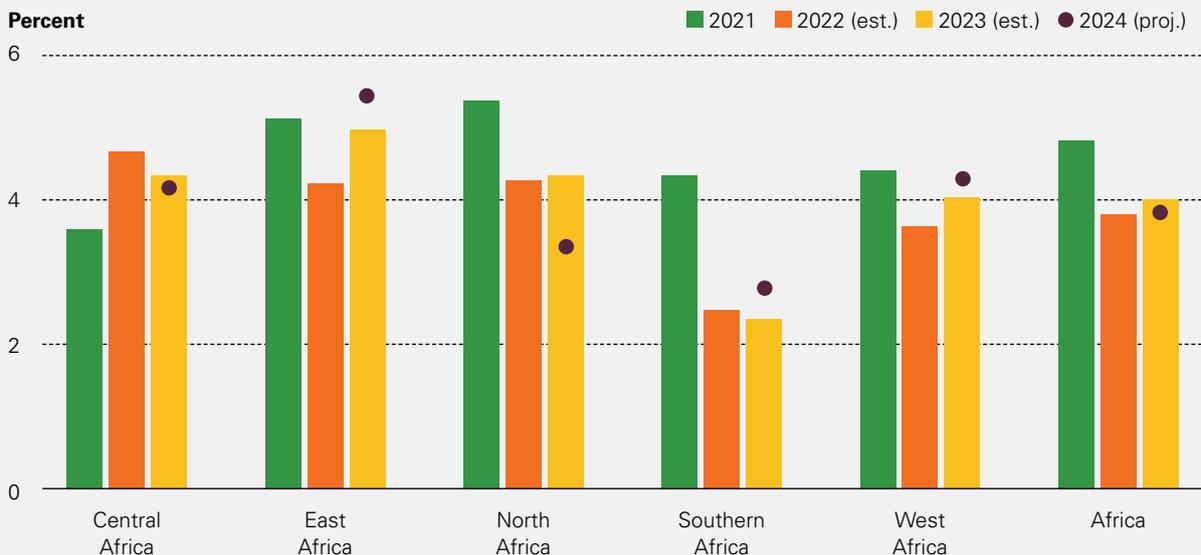
des revenus moyens supérieurs ou inférieurs, tandis que 14 se trouvent dans la catégorie des pays à faibles revenus.

Paix et sécurité

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a réalisé des progrès considérables en matière de maintien et de préservation de la paix. Cette stabilité s'est traduite par une réduction notable des conflits armés et des décès liés aux conflits, ainsi que par un renforcement des capacités des États membres à résoudre les conflits intrarégionaux et interrégionaux. Par exemple, en 2020, les résultats agrégés des analyses de 15 rapports nationaux ont enregistré 144 décès liés à des conflits (pour 100.000 personnes) contre 202 en 2013. Malgré ces progrès, le continent continue d'être le théâtre de nombreux conflits violents qui trouvent leur origine à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Les situations de conflit sont toujours évidentes dans certaines parties de l'Afrique centrale, de la Corne de l'Afrique et de la région du Sahel, et sont principalement dues à la poursuite de la prolifération et de l'utilisation d'armes légères illicites, à des changements anticonstitutionnels de gouvernement, à des transitions politiques complexes, au terrorisme, à l'extrémisme violent et à la radicalisation, entre autres.

La paix et la sécurité font toujours partie des priorités de l'Afrique car elles sont une condition préalable à une croissance durable et à un développement résilient.

SCHÉMA 1.1 : GDP GROWTH IN ARICA BY REGION 2021-24



Source: African Development Bank statistics.

1 Maurice, Afrique du Sud, Botswana, Namibie, Guinée équatoriale, Gabon et Libye

2 Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Ghana, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Nigeria, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Eswatini, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. L'adhésion est basée sur la classification des revenus de la Banque mondiale, allant de 1 046 à 4 095 dollars US, sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant en 2020.

En conséquence, l'UA continuera d'intervenir pour promouvoir la paix et la sécurité, notamment en faisant taire les armes. À cet égard, les instruments de l'Union, tels que le Fonds de la paix, seront renforcés afin de faciliter les initiatives africaines en matière de paix, de sécurité et de développement, étant donné que sans développement systémique, il n'y a pas de paix et de sécurité à long terme en Afrique.

Changement climatique

Les conflits liés aux effets du changement climatique sont de plus en plus fréquents. Par exemple, l'augmentation des températures climatiques a poussé les communautés pastorales de certaines régions à rechercher les pâturages et l'eau de leurs animaux chez les communautés voisines, ce qui provoque des conflits. Il convient de noter que si l'Afrique contribue pour moins de 4 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le continent est l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique. Alors que l'Afrique est aux prises avec les effets du changement climatique sur la production agricole, le continent doit accroître la production agricole pour nourrir sa population croissante. Toutefois, pour que ces actions soient couronnées de succès, il est nécessaire de renforcer la capacité à préparer et à planifier des systèmes agricoles résilients qui absorbent les effets néfastes du changement climatique et stimulent la relance afin de pouvoir s'adapter efficacement et de prospérer, malgré les conditions défavorables.

Le continent devra non seulement intégrer l'action climatique dans ses activités de développement social et économique, mais aussi mettre en place des mesures d'adaptation efficaces contre les effets néfastes du changement climatique. Étant donné que les régions climatiques et écologiques dépassent les frontières

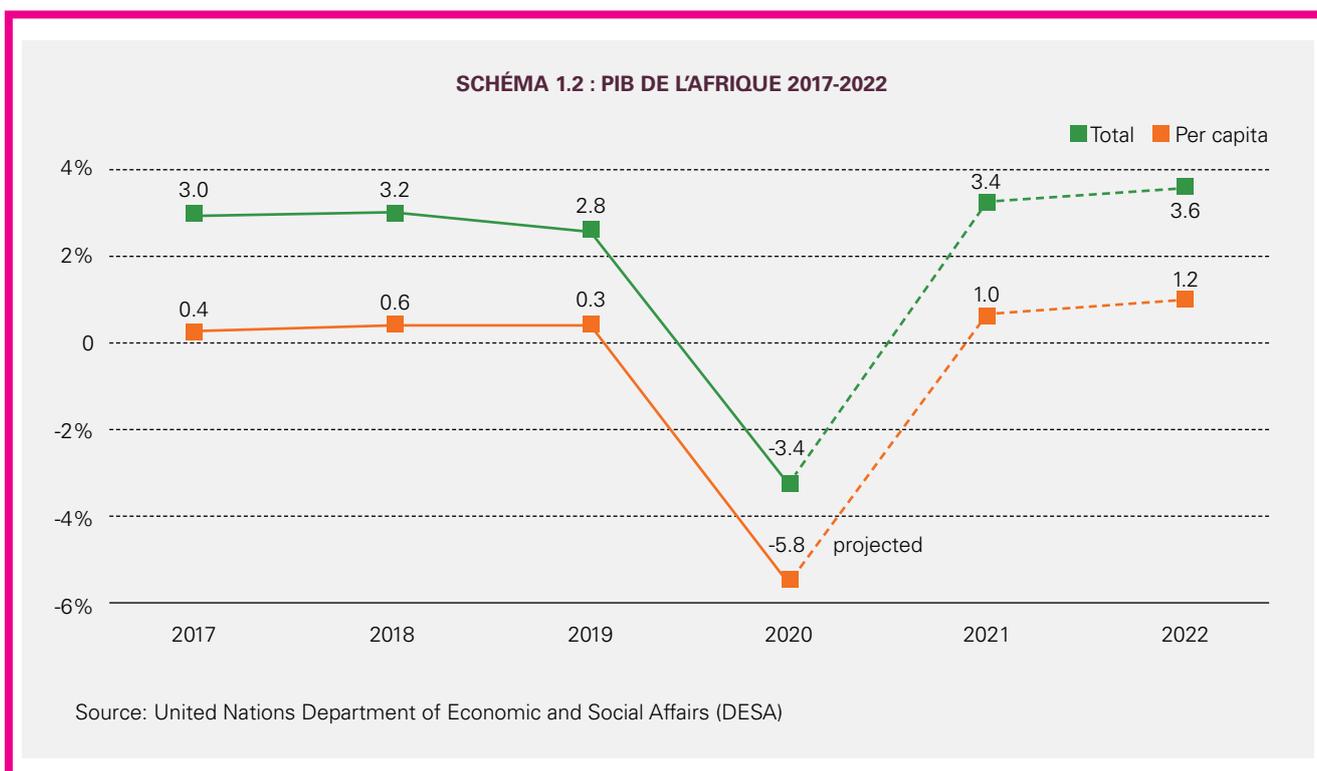
politiques nationales, les États membres doivent adopter des réponses continentales et transfrontalières dans la formulation et la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique. En outre, l'atténuation effective des effets du changement climatique sera obtenue notamment par l'exploitation des nouvelles technologies, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité des systèmes énergétiques plus anciens et le changement des pratiques de gestion et du comportement des consommateurs. L'attention accrue accordée au changement climatique démontre également la nécessité d'une transition vers les énergies et les emplois verts afin d'accélérer le développement sur le continent.

Chocs externes et volatilité mondiale

Le STYIP de l'Agenda 2063 a été préparé alors que les économies de la plupart des États membres de l'UA étaient affectées par des défis mondiaux majeurs tels que les effets persistants de la pandémie COVID-19, les impacts négatifs des changements climatiques, le conflit Russie-Ukraine et la guerre dans la région du Moyen-Orient. Ces défis ont entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des pénuries de produits de base, une flambée des prix des denrées alimentaires et d'autres produits de base, et une réduction du taux de croissance dans divers domaines du développement.

PIB de l'Afrique 2017-2022

Compte tenu de la volatilité, de l'incertitude, de la complexité et de l'ambiguïté à l'échelle mondiale, des interventions telles que le commerce intra-africain doivent être accélérées par le biais, entre autres, de la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf). D'autres interventions méritent d'être prises en considération, notamment l'accélération de la mise en œuvre d'initiatives





continentales essentielles qui améliorent l'accès aux technologies numériques intelligentes sur le plan climatique et aux services énergétiques et agricoles connexes fondés sur les données. Ces initiatives comprennent, notamment, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Marché unique de l'électricité en Afrique (ASEM), l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (AREI), le Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM) et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030.

Inflation et endettement

Il était prévu que le taux d'inflation moyen reste très élevé ; en 2022, il s'élevait à 13,8 %, contre 12,9 % en 2021, ce qui s'explique en partie par une forte hausse des prix des produits de base, en particulier de l'énergie et des denrées alimentaires. Cette flambée suit les tendances mondiales qui ont vu les prix à la consommation grimper en flèche dans le monde entier, affectant les économies avancées, émergentes et en développement. Toutefois, l'inflation moyenne en Afrique devrait diminuer graduellement, passant à 13,5 % en 2023 et à 8,8 % en 2024³. Malgré cette baisse, des politiques monétaires vigoureuses seront nécessaires dans les pays où l'inflation est aiguë. En outre,

la coordination avec des politiques budgétaires appropriées renforcera encore les leviers destinés à atténuer les pressions inflationnistes.

En outre, le poids de plus en plus lourd de la dette en Afrique souligne la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources nationales. Il convient de noter qu'au cours de la dernière décennie, les efforts visant, par exemple, à accroître les recettes fiscales dans les économies africaines ont été compromis par l'augmentation des coûts du service de la dette, qui représentaient près des deux tiers des recettes générées entre 2010 et 2019.

Gouvernance

La première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a été marquée par des améliorations notables de la gouvernance sur l'ensemble du continent. Plusieurs États membres ont continué à adopter la gouvernance démocratique par la ratification et la mise en œuvre de nombreux instruments de l'UA, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Cependant, la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, comme on l'a vu récemment dans certains pays africains, constitue une

3 Ce chiffre est inférieur à 9,1 % - Le taux d'inflation en 2019 avant l'apparition du COVID-19.

menace pour la consolidation de la démocratie sur le continent. Des mesures audacieuses doivent être prises pour endiguer les coups d'État sur le continent. En effet, pour renforcer davantage la démocratie en Afrique, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des instruments de gouvernance pertinents, tels que les plateformes de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA).

Partenariats mondiaux

Au cours des dernières années, l'Afrique a forgé de nombreux partenariats stratégiques avec l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Chine, l'Inde, la Ligue des États arabes, l'Amérique du Sud, la Turquie, la Corée du Sud et la Russie notamment. Toutefois, l'Afrique n'a pas encore réalisé tout le potentiel des avantages financiers et techniques de ces partenariats.

Au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique mettra en place des mécanismes solides garantissant que le continent bénéficie de manière optimale des partenariats stratégiques. En outre, le STYIP de l'Agenda 2063 sera la base principale qui encadrera tous les partenariats stratégiques mondiaux - en cours et nouveaux -.

Opportunités

Alors que l'Afrique passe de la première à la deuxième décennie, le continent fait face à la fois à des défis, mais aussi à de nombreuses opportunités. Par exemple, les progrès réalisés dans la consolidation des valeurs panafricaines d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective constituent une plate-forme solide permettant à l'Afrique de tendre vers les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063. En outre, il convient de noter que si des défis existent, ils constituent également des opportunités pour le continent. À titre d'exemple, l'apparition de pandémies a ouvert de nouvelles perspectives en matière de préparation aux pandémies, de renforcement de la numérisation dans la prestation des services publics et d'élaboration de stratégies innovantes pour exploiter les dividendes associés à la population des jeunes en Afrique.

La pandémie de COVID-19 a permis de renforcer la préparation face aux pandémies sur le continent. La création de l'Agence africaine du médicament (AMA) à Kigali, Rwanda, et l'accélération de la production industrielle de vaccins dans dix pays africains témoignent d'une capacité accrue et de mécanismes établis pour la résilience du continent face aux pandémies.

Près de 60 % de la population africaine a moins de 25 ans, ce qui fait de l'Afrique le continent le plus jeune au monde. D'ici 2030, les jeunes Africains représenteront 42 % de la jeunesse mondiale. Conformément à la Charte africaine de la jeunesse, les jeunes africains constituent la ressource la plus importante ; par conséquent, la population croissante des jeunes en Afrique offre un énorme potentiel de croissance

et de développement. Les améliorations prévues et en cours dans les domaines de la transformation numérique, de la santé et de l'éducation sur le continent confèrent aux jeunes Africains un statut plus avantageux que celui des générations précédentes, leur offrant de meilleures conditions pour faire progresser le capital humain.

Dans le même ordre d'idées, la nécessité de repenser l'éducation en Afrique pour développer l'esprit d'entreprise parmi les enfants et les jeunes est de plus en plus reconnue. La transformation du système éducatif comprend le réaménagement des programmes d'études afin qu'ils soient mieux adaptés aux exigences du marché du travail.

Le secteur numérique en plein essor de l'Afrique offre aux gouvernements la possibilité de relancer un nouveau cycle de croissance au lendemain de la crise du COVID-19. La transformation numérique dans des secteurs tels que les transports, la santé, l'éducation, la gestion de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et bien d'autres encore, peut créer des emplois et encourager l'innovation, renforçant ainsi l'efficacité de la prestation de services sans compromettre la protection des données et de la vie privée. La promotion des technologies numériques, des données et de l'interconnexion dans tous les secteurs permettra aux pays africains d'accélérer la transformation économique et d'améliorer considérablement la création d'emplois productifs et à haut revenu.

En dix ans seulement, la capacité totale de la bande passante Internet internationale en direction de l'Afrique a été multipliée par plus de 50, le réseau opérationnel de fibres optiques a été multiplié par près de quatre, les abonnements à la téléphonie mobile ont plus que doublé et environ 58 % de la population vit aujourd'hui dans des zones couvertes par un réseau 4G. L'Afrique compte plus de 480 millions de comptes de monnaie mobile, soit plus que toutes les autres régions en développement. En outre, plus de 500 entreprises africaines proposent des innovations technologiques dans le domaine des services financiers (fintech).

Toutefois, au-delà du développement de l'infrastructure numérique, la plupart des réussites numériques restent des exceptions et non la norme. Les innovations ne se répercutent guère sur l'économie réelle et ne créent finalement pas assez d'emplois. Il convient de noter que seuls 26 % des habitants des zones rurales utilisent régulièrement l'internet, contre 47 % des habitants des zones urbaines. Dans 37 pays africains, plus de 50 % de la population n'a pas les moyens d'acheter 1 Go de données par mois.

Le conflit russo-ukrainien et son impact sur la sécurité alimentaire ont mis en évidence la nécessité pour l'Afrique

de redoubler d'efforts en matière de production et de productivité agricoles, notamment en fabriquant des engrais et en mettant l'accent sur la valeur ajoutée des produits agricoles.

Les graines de la nouvelle géopolitique et des nouvelles alliances pour la prochaine décennie sont en train d'être semées. L'Afrique s'engagera de plus en plus dans des alliances, comme sa récente adhésion au G20. À cet égard, il sera important que le STYIP de l'Agenda 2063 inspire les négociations et la participation de l'Afrique à diverses plates-formes.

1.3 Enseignements du premier plan décennal de mise en œuvre

L'évaluation du FTYIP de l'Agenda 2063 a mis en évidence certains enseignements qui ont servi à la conception du plan décennal suivant. La section ci-dessous présente une synthèse des principaux enseignements tirés.

Leadership

- Un leadership fort et transformateur est nécessaire pour promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Ce leadership, qui s'étend aux niveaux continental, régional, national et local, doit être ancré et soutenu par des politiques et des décisions explicites en matière de gestion.

- Outre le Champion général de l'UA pour l'Agenda 2063, des efforts de plaidoyer associés, menés par des personnalités influentes et articulés autour des domaines de résultats et des processus de mise en œuvre des plans décennaux de l'Agenda 2063, permettraient d'assurer une visibilité et une attention soutenues aux différents éléments du plan de développement de l'Afrique à tous les niveaux de la mise en œuvre.

Communication et Sensibilisation

- Un processus consultatif, inclusif et participatif structuré dans la conception et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 est une condition préalable pour garantir la pertinence, approfondir l'appropriation et encourager la responsabilité parmi les parties prenantes à tous les niveaux.
- La mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 requiert la participation active d'une masse critique de parties prenantes. À cet égard, une communication et un



plaidoyer continu entre les différents groupes de parties prenantes, étayés par des stratégies et des budgets de communication solides, sont nécessaires pour sensibiliser le public à l'Agenda 2063, depuis les niveaux communautaire et local jusqu'aux plates-formes continentales et mondiales.

Considérations relatives à la conception et à la mise en œuvre

- Dans un contexte de développement en constante évolution, marqué par des chocs et des perturbations internes et externes tels que les pandémies, les crises financières et les menaces à la sécurité mondiale, la conception des plans décennaux de mise en œuvre du continent doit impérativement intégrer la résilience pour faire face aux risques lorsqu'ils surviennent, afin de rester efficace et de préserver les progrès réalisés au niveau continental. En conséquence, les plans doivent, entre autres, inclure des mesures de résilience et leur évaluation, en tant que composantes intégrales de l'architecture de mise en œuvre.
- Compte tenu de la volatilité du développement géopolitique et socio-économique, le plan de développement continental doit s'adapter et prospérer dans différents contextes socio-économiques sans perdre de vue l'objectif et l'orientation générale. Le plan doit être pertinent pour les pays et les communautés ayant des besoins particuliers en matière de développement, tels que les petits États insulaires en développement (PEID).
- La stabilité politique, la bonne gouvernance et la paix sont des conditions préalables à une mise en œuvre efficace et réussie de l'Agenda 2063. Par conséquent, le lien entre la paix, la sécurité et le développement doit être renforcé.
- La définition des priorités et des objectifs des plans continentaux, régionaux et nationaux exige la disponibilité de capacités solides en matière de planification, y compris l'analyse des scénarios et de la prospective.
- Le niveau d'alignement et d'intégration des plans de l'Agenda 2063 dans les plans de développement à tous les niveaux (y compris les plans sectoriels) est un facteur déterminant de l'efficacité de la mise en œuvre. Des efforts doivent être déployés à l'échelle continentale pour développer la planification et l'analyse de scénarios, ainsi que les compétences en matière d'analyse prospective pour les États membres et les autres parties prenantes afin d'aligner et d'intégrer les plans décennaux dans leurs plans de développement, leurs budgets et leurs indicateurs.
- L'adoption et l'intégration de technologies appropriées dans l'exécution des plans décennaux de l'Agenda 2063 sont susceptibles d'améliorer l'efficacité et d'accélérer les progrès de la mise en œuvre.

- Le potentiel des projets phares de l'UA peut être exploité de manière optimale, *notamment* en les rationalisant et en les classant par ordre de priorité à la lumière des contextes socio-économiques actuels, ce qui permettra de mettre en œuvre les projets de manière intégrée et synergique. Une définition et des critères clairs des projets phares de l'UA permettront un processus souple de sélection périodique des projets existants ou nouveaux à mettre en œuvre - sur la base des besoins de développement actuels.
- L'exécution des plans décennaux de l'Agenda 2063 doit s'appuyer sur les modalités de mise en œuvre et d'établissement de rapports d'autres cadres de développement tels que les ODD, les Hi5 et les plans de développement régionaux et nationaux. Des évaluations périodiques des niveaux de cohérence, effectuées environ tous les deux ans, permettraient de renforcer les synergies et les complémentarités entre l'Agenda 2063 et d'autres cadres et plans de développement.

Evaluation des coûts et financement

- Les plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063 doivent être chiffrés afin de constituer une base solide pour la mobilisation des ressources et l'amélioration de l'efficacité de l'allocation des ressources financières prévues dans le plan.
- Des ressources adéquates sont nécessaires pour une mise en œuvre efficace des plans de l'Agenda 2063. À cet égard, il serait utile de prendre des mesures appropriées telles que la création d'un fonds de développement pour l'Agenda 2063 et la mise en œuvre de mécanismes solides de mobilisation des ressources nationales.

Rapports et gestion des connaissances

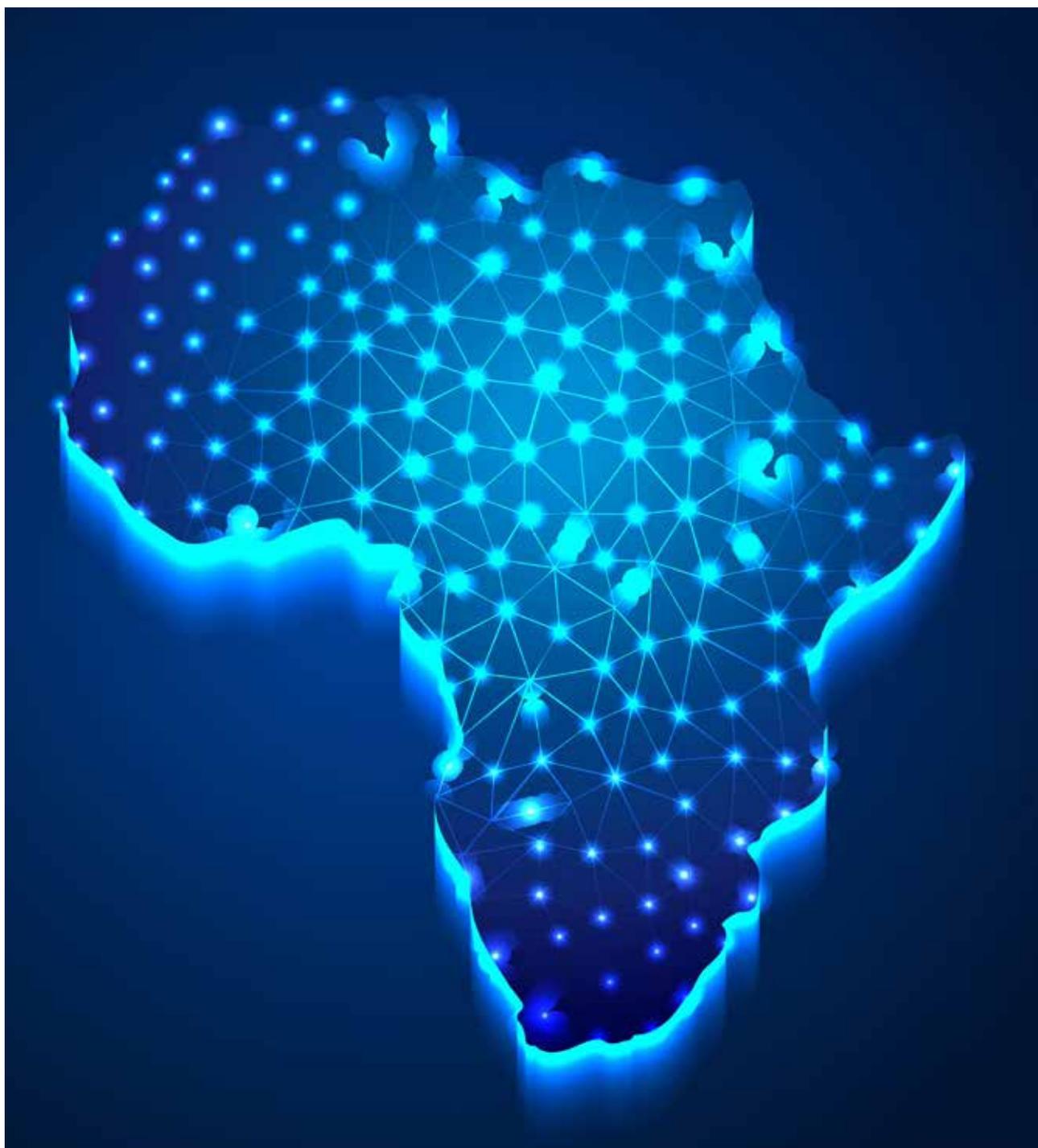
- Les rapports périodiques, tels que les cycles de rapports biennaux, sur les progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 constituent une base solide pour l'évaluation collective par les États membres de l'UA, et renforcent la responsabilité mutuelle et l'apprentissage par les pairs. Des rapports crédibles exigent un renforcement urgent des capacités en matière d'infrastructures de données publiques, de statistiques, de gestion et d'analyse des données à tous les niveaux.
- La numérisation des modèles de saisie, d'analyse et d'établissement de rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 amélioreront l'efficacité et la qualité des rapports d'avancement biennaux au niveau des pays.
- L'utilisation des outils tels que des tableaux de bord pour rendre compte de la mise en œuvre des plans décennaux de l'Agenda 2063 en vue d'encourager le débat, les échanges et le dialogue entre les parties prenantes à tous les niveaux.

- L'un des avantages potentiels les plus importants que les États membres perçoivent dans les plans décennaux de l'Agenda 2063 est la possibilité de partager les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques au sein des pays et entre eux. Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes et des plateformes de gestion des connaissances qui favorisent, *entre autres*, la cocréation et le partage des connaissances, l'apprentissage par les pairs et la réflexion collective sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

1.4 Aperçu des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Le STYIP de l'Agenda 2063 succède au FTYIP. A cet effet, l'Afrique adopte de plus en plus des positions communes sur de nombreuses questions relatives au développement du continent. Parmi ces questions, les plus importantes sont les suivantes :

- La détermination unanime et l'engagement inébranlable de tous les États membres de l'UA à mettre en œuvre un plan de développement unique - l'Agenda 2063 ;
- La ratification de la ZLECAf par 54 des 55 États membres de l'UA en un temps record d'un an, un mois, une semaine et un jour ; et



- L'adoption de la position commune de l'Afrique sur les systèmes alimentaires, l'environnement et le changement climatique ; et la démonstration des efforts concertés des États membres africains pour lutter collectivement contre les pandémies telles qu'Ebola et le COVID-19.

En outre, la position des CER - les éléments constitutifs de l'intégration régionale et continentale - se renforce, comme en témoignent notamment, les sommets de coordination semestriels de l'UA, largement consacrés aux délibérations sur les rôles vitaux des CER. Il est également de plus en plus évident que les cadres continentaux deviennent les instruments d'orientation des discussions et des négociations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux sur le développement de l'Afrique. En outre, l'Agenda 2063 suscite une reconnaissance croissante comme plan directeur collectif et influence sur les questions de développement sur le continent et au-delà.

Alors que la première décennie a vu les États membres de l'UA converger autour de certains paramètres socio-économiques pertinents, la deuxième décennie est une période d'accélération de la mise en œuvre des interventions et des priorités stratégiques des Moonshots. Aussi, l'Union s'appuiera sur les efforts et l'élan qui ont sous-tendu les modèles croissants de convergence pour accélérer les progrès au cours de la deuxième décennie.

La mise en œuvre effective du STYIP ouvrira la voie à la troisième décennie, conçue comme une période au cours de laquelle l'Afrique aura un impact plus important. La quatrième décennie sera celle de la stabilité, tandis que la dernière décennie sera principalement axée sur l'influence considérable de l'Afrique sur les questions mondiales. (Voir le schéma 1.2).

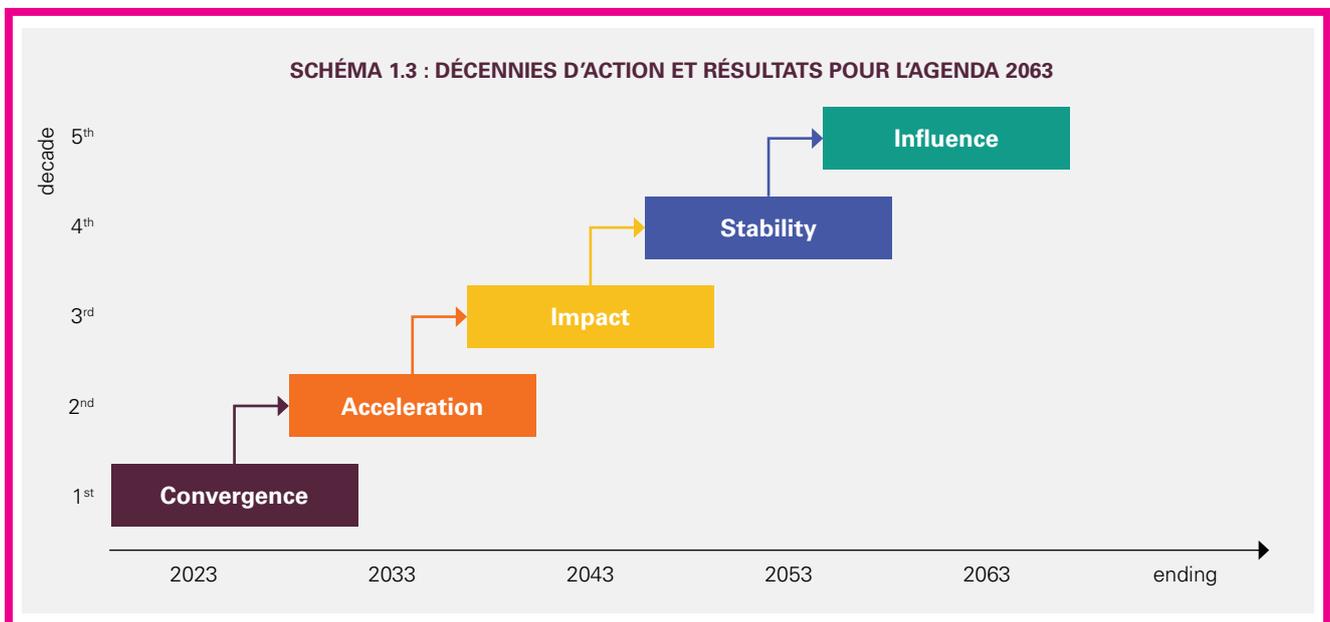
Le STYIP est conçu comme l'instrument politique de l'Afrique permettant au continent de réaliser rapidement d'avantage d'ambitions et de renforcer l'influence de l'Afrique sur les affaires mondiales. Le plan comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Un aperçu des ambitions pour la deuxième décennie de l'Agenda 2063 qui guidera les efforts de développement des citoyens africains, des États membres, des organes et structures de l'UA, des CER et des partenaires.
- Une théorie du changement qui définit la manière dont les résultats sont obtenus et fournit des orientations sur les interventions, les priorités, les objectifs et les stratégies indicatives de Moonshot, ainsi que sur la manière dont la résilience est intégrée dans le STYIP.
- Une description des arrangements en matière de gouvernance et de gestion pour l'exécution du STYIP.

Le plan met également en évidence trois trajectoires critiques qui guideront la mise en œuvre, à savoir les cadres de développement continentaux de l'UA couvrant divers domaines thématiques, les cadres régionaux et les plans de développement nationaux (PDN).

Le STYIP de l'Agenda 2063 énumère en outre les catalyseurs d'une mise en œuvre efficace du plan, à savoir :

- la coordination ;
- la communication et le plaidoyer ;
- les partenariats ;
- le financement ;
- le suivi, l'évaluation, les données, la responsabilité et l'apprentissage ;
- le développement des capacités ;
- la domestication ; et
- l'exploitation des technologies.





En outre, les principales hypothèses et considérations critiques pour une mise en œuvre réussie du plan sont exposées, et comprennent, par exemple, la disponibilité des capacités de planification et de mise en œuvre requises aux niveaux continental, régional, national et local. Par ailleurs, il est prévu que le STYIP sera dirigé et mis en œuvre par les États membres de l'UA par le biais de leurs PND respectifs.

Un recueil de notes d'orientation technique sera préparé par la CUA et l'AUDA-NEPAD, en tant que partie intégrante de l'architecture de mise en œuvre, et sera continuellement mis à jour, en fonction de la matrice des résultats et des nouvelles connaissances et expériences dans l'écosystème de développement de l'Afrique.

1.5 Processus de préparation du deuxième plan décennal de mise en œuvre

À propos du processus

Le STYIP a été élaboré dans le cadre du projet spécial de l'Union africaine sur l'Agenda 2063. Le projet spécial visait à évaluer le FTYIP de l'Agenda 2063 et à tirer les enseignements permettant de préparer le plan décennal suivant. La formulation du STYIP, largement ancrée sur les enseignements tirés du FTYIP, a été étayée par des consultations approfondies entre une série de parties prenantes et d'acteurs du développement sur le continent. Les consultations nationales entre les acteurs étatiques et non étatiques sur les priorités proposées pour la deuxième décennie de l'Agenda 2063 de l'Afrique ont été déterminantes.

Grâce à un soutien technique et financier structuré, 40 États membres de l'UA ont préparé des rapports de consultation nationaux qui ont servi de base à la définition

des « Moonshots » et à l'identification des objectifs stratégiques, des priorités, des cibles et des stratégies indicatives qui y sont associés.

En outre, le processus de préparation a utilisé des études documentaires des plans de développement nationaux et régionaux et des cadres continentaux. De plus, le groupe de travail technique (GTT) de l'UA a examiné d'autres expériences de développement du continent, analysé les tendances mondiales et identifié des scénarios possibles en matière de développement.

Le projet de STYIP a été présenté à 52 États membres de l'UA pour validation technique en décembre 2022, puis aux structures de l'UA, notamment aux comités de suivi ministériel et des ambassadeurs de l'Agenda 2063, au Champion de l'Union africaine pour l'Agenda 2063, au Conseil exécutif, puis à la Conférence de l'UA en février 2024, en vue de son adoption.

1.6 Structure du STYIP

Le STYIP comprend sept chapitres : le premier chapitre est une introduction qui présente le contexte, tandis que le chapitre 2 présente le cadre conceptuel et la théorie du changement du plan. Le chapitre 3 explique les 7 Moonshots et les objectifs stratégiques correspondants ainsi que les interventions catalytiques pour chaque Moonshot. Le chapitre 4 décrit les trajectoires de mise en œuvre et les catalyseurs, tandis que le chapitre 5 décrit les modalités de gouvernance et de gestion du STYIP. Le chapitre 6 présente le cadre d'évaluation des coûts et les coûts estimés pour la mise en œuvre du STYIP, tandis que le chapitre 7 comprend les annexes.



2 DEUXIÈME PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

2.1 Cadre conceptuel et théorie du changement

La théorie du changement (TdC) présente les processus planifiés à suivre en vue de transformer les interventions dans le cadre de la mise en œuvre des changements souhaités au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en Afrique. La TdC décrit les interventions, les actions, les conditions et les relations nécessaires pour atteindre les résultats ambitieux du STYIP. En outre, la TdC souligne les trajectoires possibles de mise en œuvre des interventions fondamentales du STYIP pour obtenir des résultats résilients et réaliser les Moonshots.

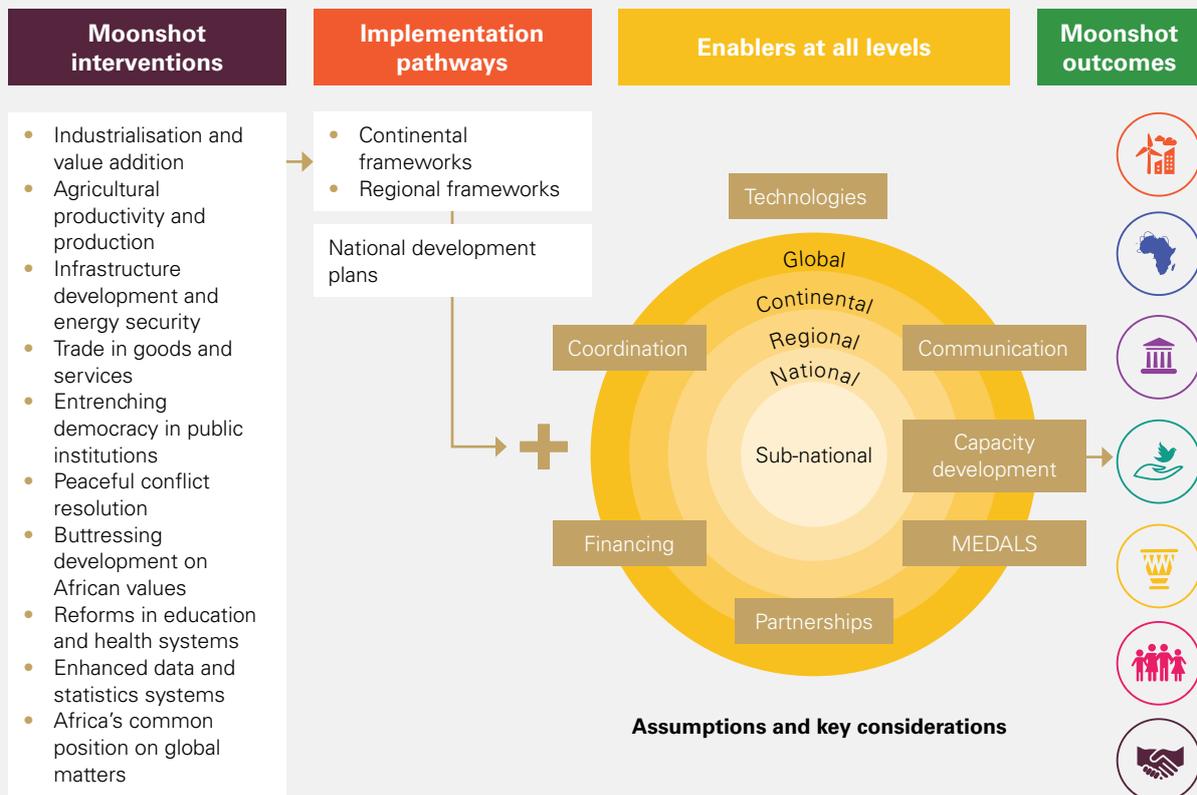
Le processus implique la mise en œuvre d'**interventions « Moonshot »** dérivées des **objectifs stratégiques** qui sont eux-mêmes inspirés des buts de l'Agenda 2063. Des interventions « Moonshot » bien conçues intégrant fortement la résilience sont nécessaires pour atteindre les résultats « Moonshot » souhaités, en utilisant les **trajectoires de mise en œuvre** identifiées - **cadres continentaux et régionaux** et **PND**.

La mise en œuvre efficace du programme STYIP dépend dans une large mesure d'un environnement favorable

caractérisé par des structures de coordination et de mise en œuvre robustes, des mécanismes de sensibilisation et de communication, des mécanismes de financement solides reposant sur une forte mobilisation des ressources nationales et des partenariats stratégiques. L'environnement de mise en œuvre comprendra également des systèmes efficaces de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances en vue de faciliter la prise de décision fondée, l'apprentissage entre pairs et le retour d'information. En outre, il sera essentiel d'intégrer des technologies appropriées dans les modalités de mise en œuvre et de garantir les capacités requises à tous les niveaux, qu'ils soient locaux, nationaux, régionaux ou continentaux.

Il est prévu que la mise en œuvre du STYIP nécessitera la participation active et l'engagement de toutes les parties prenantes clés - y compris les citoyens, les institutions gouvernementales, le secteur privé, les partenaires au développement, les institutions universitaires, les chercheurs et les groupes de réflexion. La nécessité d'assurer un alignement rigoureux des PND sur les cadres régionaux et continentaux, la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et des capacités institutionnelles requises à tous les niveaux, ainsi que la capacité des États membres

SCHÉMA 2.1 : TOC FOR STYIP OF AGENDA 2063



*At least one intervention per moonshot is selected for presentation purpose

de l'UA à s'approprier et à diriger la mise en œuvre du STYIP par le biais de l'exécution de leurs PND, seront d'une importance cruciale.

2.2 Le récit conceptuel de la théorie du changement

Guidée par la vision de l'UA d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » et inspirée par la nécessité d'accélérer la mise en œuvre, l'Afrique devra réaliser sept Moonshots (ambitions) au cours des dix prochaines années (2024 - 2033).

Les ambitions de l'Afrique pour les dix prochaines années, exprimées sous la forme de « Moonshots », fourniront une orientation générale pour la planification du développement, la mise en œuvre et les investissements sur le continent. Les Moonshots serviront de base à la rationalisation et à la hiérarchisation des interventions, ainsi qu'à l'élaboration des modalités de mise en œuvre. Les sept Moonshots, inspirés des sept aspirations de l'Agenda 2063, sont présentés ci-dessous :

D'ici 2033, l'Afrique et ses citoyens prévoient ce qui suit :

- Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.
- Moonshot 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée.
- Moonshot 3 : Les institutions publiques sont plus réactives.
- Moonshot 4 : L'Afrique règle les conflits de manière pacifique.
- Moonshot 5 : La culture et les valeurs africaines sont explicites et promues.
- Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs.
- Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent.

Bien que présentés séparément, les Moonshots sont interconnectés car les citoyens africains constituent le centre de leurs préoccupations. Chaque Moonshot comporte un ensemble d'objectifs stratégiques, de priorités, de cibles correspondantes et de stratégies indicatives. Les objectifs stratégiques du STYIP seront mis en œuvre par le biais de cadres, de programmes et de projets continentaux - y compris des projets phares - ainsi que de cadres régionaux et de PND. Les efforts de développement à tous les niveaux de mise en œuvre intégreront, entre autres, des mesures de résilience.

Relation entre les aspirations, les projets d'avenir, les objectifs stratégiques et les buts

Le tableau ci-dessous établit une correspondance entre les Moonshots et les aspirations et décrit les buts auxquels les objectifs stratégiques contribuent dans le cadre de chaque Moonshot.

Aspiration	Moonshot	Objectifs stratégiques	Objectifs auxquels ils contribuent
Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire	1.1. Améliorer le niveau de vie, la qualité de vie et le bien-être de tous les citoyens	Objectif 1 : un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous
		1.2. Transformer les économies	Objectif 4 : économies transformées et création d'emplois
		1.3. Moderniser l'agriculture	Objectif 5 : agriculture moderne pour une productivité et une production accrues
		1.4. Accélérer la croissance de l'économie bleue/océanique	Objectif 6 : économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée
		1.5. Renforcer la résilience climatique des économies et des communautés	Objectif 7 : économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique
Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et une vision de la renaissance africaine	Moonshot 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée	2.1. Renforcer les cadres et les institutions pour l'Afrique unie	Objectif 8 : Afrique unie (fédérale ou confédérée)
		2.2. Créer et opérationnaliser les institutions financières et monétaires continentales	Objectif 9 : mise en place et fonctionnement des principales institutions financières et monétaires continentales
		2.3. Construire des infrastructures de classe mondiale qui sillonnent l'Afrique	Objectif 10 : des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique

Aspiration	Moonshot	Objectifs stratégiques	Objectifs auxquels ils contribuent
Aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit	Moonshot 3 : Les institutions publiques sont plus réactives	3.1. Promouvoir les valeurs et les pratiques démocratiques, les droits de l'homme, la justice et ancrer l'État de droit	Objectif 11 : enracinement des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit
		3.2. Favoriser l'émergence d'institutions compétentes et d'un leadership transformateur	Objectif 12 : des institutions compétentes et un leadership transformé en place à tous les niveaux
Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sûre	Moonshot 4 : L'Afrique résout les conflits à l'amiable	4.1. Préserver la paix, la sécurité et la stabilité	Objectif 13 : la paix, la sécurité et la stabilité sont préservées
		4.2. Favoriser une Afrique stable et pacifique	Objectif 14 : une Afrique stable et pacifique
		4.3. Rendre pleinement fonctionnels et opérationnels les piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité	Objectif 15 : une architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle
Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine, de valeurs et d'une éthique communs	Moonshot 5 : La culture et les valeurs africaines sont explicites et promues	5.1. Promouvoir les valeurs culturelles africaines et la renaissance africaine	Objectif 16 : la renaissance culturelle africaine est prééminente
Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est piloté par les populations, en s'appuyant sur le potentiel des populations africaines	Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs	6.1. Éduquer et former les citoyens, en s'appuyant sur la science et l'innovation	Objectif 2 : des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences étayée par la science, la technologie et l'innovation
		6.2. Garantir une vie saine et promouvoir la nutrition	Objectif 3 : des citoyens en bonne santé et bien nourris
		6.3. Réaliser la pleine égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines	Objectif 17 : pleine égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie
		6.4. Créer une génération de jeunes et d'enfants engagés et responsabilisés	Objectif 18 : des jeunes et des enfants engagés et autonomes
Septième aspiration : L'Afrique, un partenaire mondial fort et influent	Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent	7.1. Renforcer la place de l'Afrique dans les affaires mondiales	Objectif 19 : l'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique
		7.2. Aider l'Afrique à assumer pleinement la responsabilité du financement de son développement	Objectif 20 : l'Afrique assume la pleine responsabilité du financement de son développement





3 AMBITIONS DE L'AFRIQUE POUR LA DEUXIÈME DÉCENNIE (MOONSHOTS)

3.1 Moonshot 1. Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.

La deuxième décennie de l'Agenda 2063, qui va de 2024 à 2033, débute alors que l'Afrique enregistre une croissance économique supérieure à celle du reste du monde, avec un produit intérieur brut (PIB) réel avoisinant une moyenne de 4 % en 2023 et 2024. Le rapport 2022-2023 de la Banque mondiale indique qu'un État membre de l'UA se classe dans la catégorie des pays à revenu élevé, tandis que huit se situent dans le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche des pays à revenu élevé. En outre, le rapport note que 25 États membres de l'UA appartiennent à la catégorie des pays à revenu intermédiaire faible et que les 21 autres sont classés dans la catégorie des pays à faible revenu.

L'atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire au moins pour tous les États membres de l'UA au cours de la prochaine décennie est l'une des conditions préalables à la mise en œuvre accélérée de l'Agenda 2063 en vue de réaliser «l'Afrique que nous voulons». L'évaluation du FTYIP révèle que le PIB par habitant de l'Afrique a connu une augmentation marginale, passant de 2.584 dollars EU en 2013 à 2.789 dollars EU en 2023, ce qui est inférieur à la valeur cible de 3.359 dollars EU en 2033. Un examen plus approfondi révèle qu'au cours des cinq premières années

de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, le continent a relativement bien progressé vers la valeur cible. Cependant, l'émergence de nouvelles externalités - en particulier la pandémie mondiale de COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine - a amoindri les modestes gains réalisés. Cependant, grâce à des politiques appropriées et à des interventions énergiques (appelées dans le présent plan «scénario de développement souhaitable») en utilisant le modèle IFs⁴, le PIB par habitant, exprimé en monnaie fixe et en taux de change du marché (TCM), devrait atteindre 3.048 dollars (dollars EU internationaux constants de 2011) d'ici 2033 (voir schéma 3.1).

Les principaux éléments moteurs identifiés pour ce « Moonshot » sont les suivants :



Industrialisation et valeur ajoutée

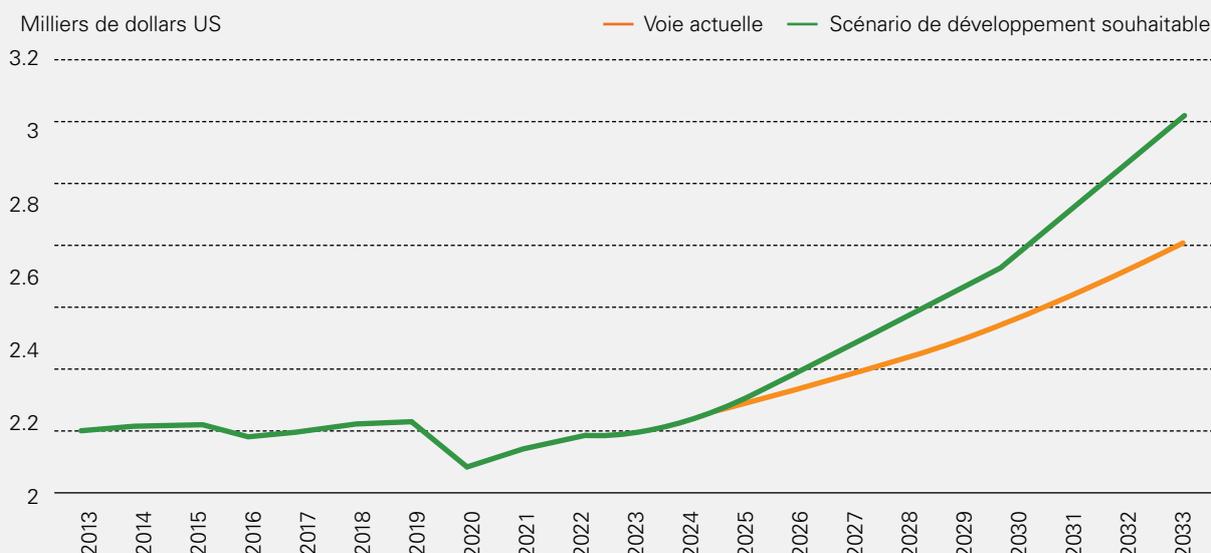


Productivité et production agricoles



Bonne gouvernance

SCHÉMA 3.1 : PROJECTIONS DU PIB MOYEN PAR HABITANT DE L'AFRIQUE À L'HORIZON 2033



4 Hughes, B. B. (2016). La prospective internationale et la prévision intégrée et à long terme des transformations mondiales. Futures, 81, 98-118.

Les objectifs et les stratégies sont décrits ci-dessous. Il convient de noter que l'année servant de base de référence pour tous les objectifs est 2023, tandis que les échéances prévues pour l'exécution sont pour la fin 2033, sauf indication contraire.

3.1.1 Objectif stratégique 1.1. Renforcer la croissance économique inclusive, équitable et durable.

On estime qu'en 2022, 431 millions de personnes, soit environ un tiers de la population africaine, vivaient en dessous du seuil de l'extrême pauvreté avec un revenu de 1,90 dollar EU par jour. À cet égard, la deuxième décennie de l'Agenda 2063 place l'augmentation des revenus, la création d'emplois et le travail décent parmi les interventions prioritaires identifiées pour atteindre cet objectif stratégique. Toutefois, pour concevoir des programmes ciblés et ambitieux à long terme ou des interventions Moonshot visant à autonomiser les citoyens, il est important de comprendre la répartition des populations qui vivent en dessous (ou au-dessus) du seuil d'autonomisation mondiale de 12 USD par jour par rapport à celui de l'extrême pauvreté.

L'accent mis sur l'augmentation des revenus signifierait, entre autres, que des incitants appropriés et d'autres mesures d'accompagnement sont mis à disposition pour veiller à ce que les 40 % les plus pauvres bénéficient d'un soutien pour mener une vie décente. L'accent mis sur la hausse des revenus implique, entre autres, que des mesures incitatives appropriées et d'autres dispositifs d'accompagnement soient mis en place pour garantir que les 40 % les plus pauvres bénéficient d'un soutien leur permettant de mener une vie décente. Cela signifie également qu'il faut investir dans les 40 % au revenu moyen afin qu'ils ne tombent pas dans la pauvreté et qu'il faut aussi soutenir les personnes qui sont dans une situation proche de la leur. Les 20 % les plus riches détiennent souvent les chaînes de valeur, dans lesquelles les autres trouvent des emplois et des possibilités de vie décente. Des efforts structurés et systémiques seront déployés pour optimiser les relations entre les différents niveaux de revenus, sur la base des principes d'équité et de bénéfice mutuel.

En outre, la réduction de la proportion de la population africaine vivant dans des bidonvilles et des conditions connexes sera l'un des principaux domaines d'intervention au cours de la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Cela contribuera à améliorer la qualité de vie et à accroître la disponibilité des produits de première nécessité tels que l'eau, l'électricité et l'internet, pour n'en citer que quelques-uns.

L'ensemble des objectifs et des stratégies indicatives pour cet objectif stratégique au cours de la prochaine décennie de l'Agenda 2063 sont énumérés ci-dessous :

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

(a) Augmenter le revenu par habitant en 2023 en dollars EU constants de 2011 à au moins 3.048 dollars :

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de l'UA de mettre en œuvre les stratégies suivantes, et notamment : (i) Promouvoir des politiques macroéconomiques et sectorielles avisées pour une croissance compétitive impulsée par le secteur privé ; (ii) Mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance entrepreneuriale du secteur informel, y compris l'amélioration de la productivité.

(b) (1) Améliorer la diversification des exportations intra-africaines et réduire la dépendance à l'égard des exportations de produits de base par rapport aux exportations totales ; et (2) Augmenter le commerce intra-africain pour atteindre 30 % du commerce total de l'Afrique. Les États membres poursuivront ces objectifs en mettant en œuvre des stratégies telles que :

(i) L'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB, (ii) La mise en œuvre du système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS).

(c) Maintenir ou réduire le taux de chômage :

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre des stratégies telles que : (i) Mettre en œuvre des politiques de création d'emplois ciblant les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables ; (ii) Faciliter l'accès des femmes aux emplois à haute productivité ; (c) Développer et mettre en œuvre des programmes phares nationaux de création d'emplois ciblant les plus vulnérables.

(d) (1) Réduire la pauvreté à 20 % ; (2) Réduire les inégalités de 15 % ; et (3) Réduire la proportion de la population souffrant de la faim à 5 % au maximum.

Les États membres poursuivront ces objectifs interdépendants en mettant en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Reconnaître et valoriser le travail dans le secteur informel, en particulier le travail domestique, par le biais du salaire minimum et de la protection sociale ; (ii) Créer des fonds d'assurance chômage ; (iii) Mettre en œuvre des réformes de la politique fiscale en faveur des pauvres ; (iv) Mettre en œuvre des programmes d'aide alimentaire, en particulier pour les populations pauvres et vulnérables.

(e) Augmenter la proportion de la population bénéficiant de conditions de vie décentes.

Le continent devra en particulier veiller à ce que (1) la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles est réduite de 30 % ; (2) l'accès à un logement décent est accru d'au moins 75 % ;

(3) **l'accès des ménages à l'électricité est augmenté à 80 %** ; (4) **la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est augmentée à 95 %** ; et (5) **la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées est augmentée à 80 %**.

Les stratégies recommandées pour atteindre ces objectifs de niveau de vie comprennent, entre autres, les actions suivantes :

- (i) Élaborer des politiques et des programmes pour faciliter la fourniture de logements abordables, y compris le financement, et l'élimination des bidonvilles ;
- (ii) Élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales en matière de logement ;
- (iii) Étendre et améliorer durablement l'accès à l'eau, aux installations sanitaires et à l'hygiène ;
- (iv) Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour la croissance des industries de recyclage des déchets urbains ;
- (v) Fournir à tous les ménages un accès abordable et durable à l'énergie ; et
- (vi) Encourager et faciliter l'investissement du secteur privé dans les infrastructures de logement et le secteur des transports publics.

3.1.2 Objectif stratégique 1.2. Accroître la résilience économique

Le continent devra enregistrer une croissance annuelle du PIB d'au moins 6 % pour pouvoir réaliser une croissance économique durable et inclusive. L'une des interventions catalytiques essentielles sera la fabrication, l'industrialisation et la valeur ajoutée basées sur la science, la technologie et l'innovation (STI).

En outre, la diversification économique, y compris le tourisme, sera essentielle au progrès de l'Afrique. La diversification permettra au continent d'acquiescer la résilience nécessaire face aux chocs et aux crises externes. En outre, le tourisme intérieur et extérieur assurera la relance de l'économie et la promotion des valeurs africaines.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

(a) **Réaliser une croissance annuelle du PIB d'au moins 6 % au cours de la période :**

Pour atteindre cet objectif, les États membres doivent appliquer les stratégies suivantes, et notamment :

- (i) Mettre en œuvre des politiques visant à augmenter les taux d'épargne et d'investissement pour accélérer le développement et la stabilité macroéconomique ;
- (ii) Établir et gérer des systèmes financiers efficaces, y compris les institutions et les marchés ;
- (iii) Développer les capacités de production de l'économie - en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ;
- (iv) Promouvoir des politiques macroéconomiques et

sectorielles avisées pour une croissance compétitive impulsée par le secteur privé ; (v) Mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance entrepreneuriale du secteur informel, y compris l'amélioration de la productivité.

(b) **Maintenir une croissance de la valeur ajoutée manufacturière supérieure à la croissance du PIB.**

Cette croissance sera obtenue grâce à la mise en œuvre par les États membres de stratégies visant notamment à (i) La création d'un environnement favorable à la croissance et au développement du secteur de la fabrication, y compris des programmes visant à réduire le coût des intrants (tels que l'énergie/l'électricité, l'eau) ; (ii) Le renforcement de l'enseignement professionnel et technique afin d'assurer les capacités humaines requises pour le secteur manufacturier.

(c) (1) **Augmenter la part des produits de haute technologie dans les exportations de produits fabriqués à 20 %** ; (2) **Accroître la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée de la fabrication mondiale à 10 %** ; (3) **Améliorer l'indice de diversification à au moins 0,8 :**

Pour atteindre ces objectifs, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, entre autres :

- (i) Augmenter les investissements dans la recherche et le développement de produits/processus (R&D) pour l'industrie de la fabrication ;
- (ii) Mettre en œuvre la stratégie africaine des produits de base ;
- (iii) Encourager la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé pour investir conjointement dans diverses industries et les développer ;
- (iv) Fournir des incitations, des allègements fiscaux et d'autres avantages pour les investissements dans divers secteurs ;
- (v) Améliorer l'environnement politique et réglementaire dans des domaines tels que l'octroi d'incitations financières et les investissements dans les transports, les communications et l'énergie, visant à faciliter la croissance de diverses industries ;
- (vi) Développer et mettre en œuvre des politiques commerciales qui favorisent la diversification des exportations.

(d) **Augmenter le commerce intra-africain à au moins 30 %.**

Pour que les États membres atteignent cet objectif, il est recommandé de mettre en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) La pleine opérationnalisation de la ZLECAf ; (ii) La mise en œuvre du plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) ; (iii) La mise en œuvre du cadre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

(e) **Augmenter la contribution des services numériques à 7 % du PIB.**

Pour atteindre cet objectif, les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Mettre en place une infrastructure STI de classe mondiale pour l'industrie de la fabrication, les industries extractives et les produits/services fondés sur la connaissance ; (ii) Créer un environnement propice à une culture STI axée sur l'esprit d'entreprise ; et (iii) Fournir des incitations fiscales et un environnement réglementaire favorable afin d'encourager les investissements du secteur privé dans les STI pour le développement.

(f) **Porter à 10 % la contribution du tourisme au PIB.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Offrir des incitations fiscales et d'autres avantages financiers aux entreprises qui investissent dans le secteur du tourisme ; (ii) Soutenir les initiatives touristiques communautaires qui mettent en valeur la culture, les traditions et l'artisanat locaux ; (iii) Développer une gamme diversifiée de produits et d'expériences touristiques pour attirer les différents segments du marché ; (iv) Améliorer et développer les infrastructures de transport, y compris les aéroports, les routes et les transports publics, pour faciliter l'accès des touristes ;

(g) **Maintenir une croissance de la valeur ajoutée des services financiers supérieure à la croissance du PIB.**

Pour atteindre cet objectif, les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'inclusion financière et le développement de produits et services financiers innovants.

(h) **Assurer l'opérationnalisation totale du cadre continental pour la transformation des économies africaines.**

L'accent sera mis sur l'amélioration de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le renforcement de la mise en œuvre du plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) et l'amélioration de la mise en œuvre du cadre pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

3.1.3 Objectif stratégique 1.3. Mettre en place des institutions financières et monétaires continentales fonctionnelles

Dans le cadre des efforts déployés par l'Afrique pour sa transformation économique, le continent continuera à renforcer ses marchés de capitaux. En outre, le continent accordera une attention particulière au renforcement

des systèmes fiscaux et des mécanismes de recettes du secteur public, en particulier au niveau national.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

Priorité 1 : Marchés des capitaux et institutions financières en Afrique :

(a) **Tous les États membres ont un marché national des capitaux en expansion, capable d'attirer le secteur privé.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Mettre en place un cadre réglementaire pour les opérations du marché des capitaux, y compris une autorité de régulation des marchés des capitaux fonctionnelle; (ii) Mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'établissement de liens entre les marchés des capitaux nationaux et les marchés des capitaux régionaux, continentaux et mondiaux ; (iii) Établir des plateformes d'infrastructure pour le marché des capitaux ; (iv) Développer les capacités humaines pour les opérations du marché des capitaux ; et (v) Élaborer et mettre en œuvre des politiques macro-économiques avisées pour la croissance du marché des capitaux.

b) **Les quatre institutions financières de l'UA sont opérationnelles.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, entre autres : (i) Accélérer la ratification des différents traités établissant la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain et la Bourse panafricaine ; (ii) Les intégrer dans les instruments juridiques et les politiques monétaires nationaux.

Priorité 2. Systèmes fiscaux et recettes du secteur public :

(a) **Le rapport impôts/PIB augmente de 30 % et les flux financiers illicites sont réduits à 1 % du PIB au maximum par an :**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Développer des synergies entre les institutions qui s'occupent des FFI et mettre en place des mécanismes de coordination qui guident les travaux sur la fiscalité et les FFI ; (ii) Renforcer les capacités des États membres en matière de fiscalité et de FFI ; (iii) Poursuivre les programmes de réforme pour améliorer les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires afin de lutter efficacement contre les FFI et de renforcer les politiques fiscales et l'administration de l'impôt ; (iv) Numériser les systèmes fiscaux et de recettes.

3.1.4 Objectif stratégique 1.4. Augmenter la production et la productivité agricoles

L'agriculture reste le fondement de l'Afrique et continue d'être une source prometteuse d'emplois et de revenus. A l'instar de nombreux secteurs de l'économie, la valeur ajoutée sera un élément important dans le secteur agricole. Les efforts de création de valeur devront utiliser des technologies favorisant l'augmentation des rendements agricoles. Les rendements agricoles moyens en Afrique s'élèvent à 4,25 tonnes métriques par hectare⁵. La croissance historique des rendements est en moyenne d'environ 2,5 % depuis 2010. Un objectif de croissance de 4 % des rendements permettra de presque doubler les rendements entre 2023 et 2033 et réduira la dépendance à l'égard des importations alimentaires à presque zéro (voir les schémas 3.2 et 3.3).

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

(a) Augmenter la croissance des rendements agricoles d'au moins 4 % par an.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Développer des cultures à haut rendement, y compris grâce à la recherche dans le domaine de la sélection végétale ; (ii) Renforcer les pratiques d'irrigation, en particulier dans les zones touchées par les faibles précipitations et le changement climatique ; (iii) Accroître l'utilisation d'engrais ; (iv) Améliorer l'accès au marché, la réglementation et la gouvernance, en mettant l'accent sur l'infrastructure routière rurale, les incitations pour les agriculteurs, etc.

SCHÉMA 3.2 : PROJECTIONS DES RENDEMENTS AGRICOLES MOYENS DE L'AFRIQUE (TONNES/HECTARE) À L'HORIZON 2033

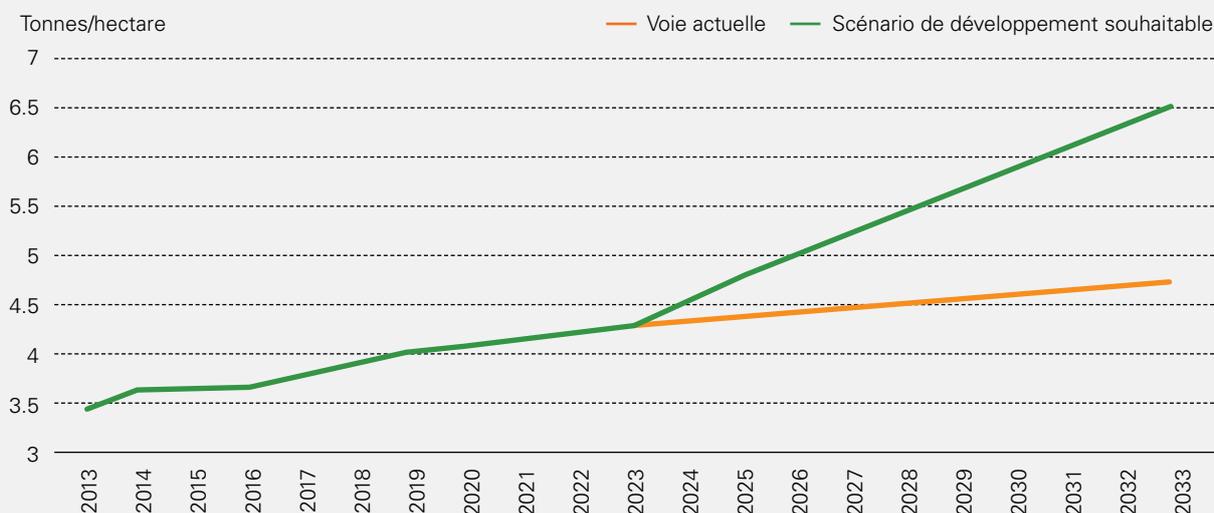
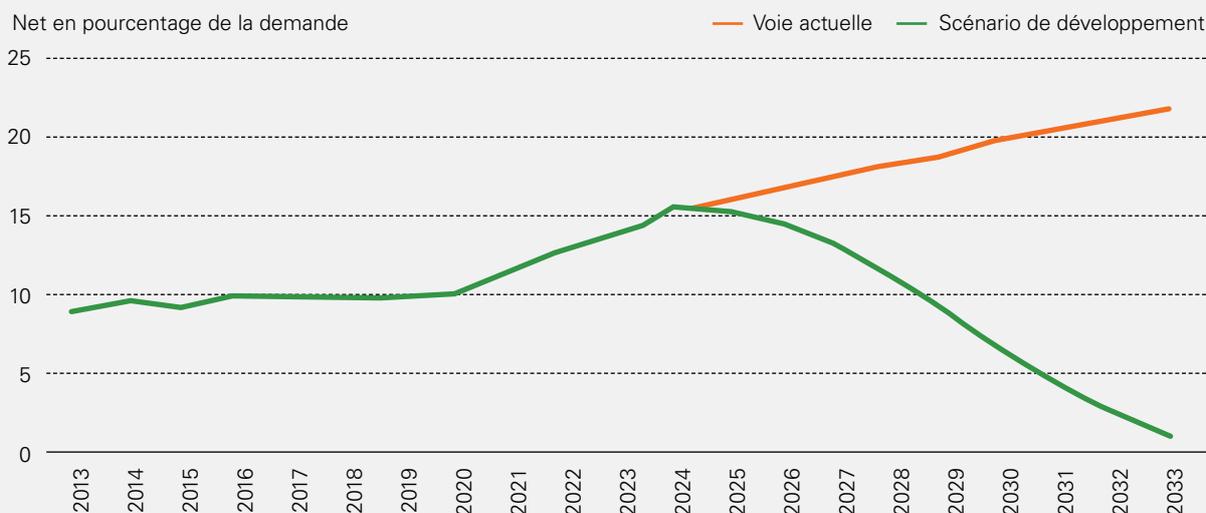


SCHÉMA 3.3 : DÉPENDANCE DE L'AFRIQUE À L'ÉGARD DES IMPORTATIONS AGRICOLES (NETTES EN % DE LA DEMANDE) PROJECTIONS



5 Source : données de la FAO : Données de la FAO

(b) **Réduire les importations de denrées alimentaires d'origine agricole à 40 % au maximum.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Mettre en œuvre des politiques et des initiatives visant à accroître la productivité agricole - telles que des semences améliorées, la mécanisation, le financement des petits exploitants agricoles, etc. ; (ii) Réduire les pertes après la récolte ; (iii) Mettre en œuvre des politiques qui protègent et favorisent la production agricole locale par rapport à l'offre étrangère ; (iv) Adopter une approche écosystémique de la chaîne de valeur avec un engagement actif du secteur privé dans la transformation et la commercialisation, le gouvernement créant un environnement propice.

(c) **La pleine opérationnalisation des cadres régionaux liés à l'agriculture**

Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et d'autres cadres stratégiques associés de l'UA dans les domaines suivants : le développement de l'élevage, la pêche et l'aquaculture, l'irrigation, la mécanisation, l'utilisation d'engrais, les normes sanitaires et phytosanitaires, la sécurité alimentaire, la santé des plantes, la politique foncière, l'agriculture biologique écologique, la bio-fortification, l'accès aux semences et à la multiplication des semences, et la biotechnologie.

3.1.5 Objectif stratégique 1.5. Augmenter les investissements dans l'économie bleue

Le continent jouit d'une situation géographique privilégiée, à proximité d'environnements océaniques et maritimes très productifs, tels que l'océan Atlantique, l'océan Indien, la mer Rouge et la mer Méditerranée. Ces écosystèmes aquatiques offrent aux États membres de l'UA de nombreuses possibilités de renforcer l'économie océanique (bleue) en exploitant le potentiel de l'environnement océanique, notamment en matière de création d'emplois, d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de création de richesses et de durabilité environnementale.

Les pays africains dotés de côtes peuvent envisager de renforcer la contribution des ressources marines à leur économie, y compris l'énergie. Les secteurs et composantes de l'économie bleue africaine génèrent 296 milliards de dollars EU et 49 millions d'emplois. Il est prévu que d'ici 2030, la valeur s'élèvera à 405 milliards de dollars EU et 57 millions d'emplois ; en 2063, elle passera à 576 milliards de dollars EU et 78 millions d'emplois seront créés. La proportion d'emplois dans l'économie bleue représentera environ 5 % de la population active en 2063.

Compte tenu des complexités associées à la gouvernance des masses d'eau et des zones humides, un changement de paradigme s'impose pour tirer parti de manière optimale et durable des avantages qui en découlent. En outre, malgré les avantages et les opportunités potentiels associés aux ressources aquatiques, les océans et les eaux intérieures sont gravement menacés, principalement en raison d'une mauvaise gouvernance et de faibles capacités, du changement climatique et de conditions météorologiques extrêmes, d'où la nécessité d'interventions ciblées.

Au cours de la première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'UA a adopté une stratégie continentale pour l'économie bleue afin d'exploiter l'écosystème marin et de maximiser les opportunités pour une économie bleue plus efficace en Afrique. La deuxième décennie sera consacrée à la mise en œuvre complète de la stratégie continentale.

Objectifs et stratégies indicatives pour la deuxième décennie :

a) **Le potentiel de la pêche et de l'aquaculture dans l'espace de l'économie bleue est pleinement exploité grâce à des interventions ciblées.**

Les États membres peuvent traduire ce potentiel en résultats à travers la mise en œuvre des stratégies indicatives suivantes, notamment : (i) Établir des mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec d'autres thèmes de l'économie bleue ; (ii) Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques ; (iii) Développer la pêche à petite échelle ; (iv) Promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant la pêche, l'aquaculture durable, la pêche ornementale et le secteur du tourisme ; (v) Promouvoir un commerce et une commercialisation du poisson responsables et équitables, y compris un commerce du poisson interrégional et transfrontalier inclusif.

b) **Augmenter les activités de transport maritime sûres et sécurisées**

(transport maritime, commerce, ports). Les États membres atteindront cet objectif en mettant en œuvre les stratégies indicatives suivantes, notamment : (i) Réglementer les taux de fret maritime et les autres coûts de transport ; (ii) Promouvoir la formation des acteurs ; (iii) Assurer la sécurité et la sûreté dans la zone maritime africaine ; (iv) Créer et développer des corridors de transport.

c) **Gestion durable du tourisme côtier et marin.**

Les États membres dotés de côtes poursuivront cet objectif en mettant en œuvre les stratégies indicatives suivantes, notamment : (i) Élaborer des stratégies

intégrées pour la gestion durable de l'environnement et le tourisme ; (ii) Renforcer les capacités pour des économies et des communautés résilientes au climat ; (iii) Harmoniser la collaboration sur les questions transfrontalières ; (iii) Élaborer des stratégies intégrées pour les infrastructures touristiques ; (iv) Renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé sur le tourisme côtier et marin.

d) **Augmenter la pénétration de l'énergie bleue dans le mix énergétique du continent :**

Pour atteindre cet objectif, les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Réformer les structures financières non viables et créer des instruments financiers favorables à l'énergie ; (ii) Élaborer un plan directeur durable pour l'énergie bleue ; (iii) Créer des cadres réglementaires favorables à l'exploration des eaux profondes aux niveaux régional et continental ; (iv) Accélérer l'exploration durable des eaux profondes ; (v) Favoriser les partenariats pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies sur la production d'énergie bleue.

e) **Assurer la pleine opérationnalisation des cadres régionaux sur l'économie bleue et l'économie des océans :**

Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre la stratégie africaine pour l'économie bleue, le cadre stratégique pour le tourisme en Afrique et l'accord de libre-échange continental africain (ZLECAf).

3.1.6 Objectif stratégique 1.6. Renforcer la résilience au changement climatique et aux risques de catastrophes pour un développement durable et socio-économique

Le continent doit se doter des capacités nécessaires pour prévoir les catastrophes, les affronter et en atténuer les effets. Cela se justifie par les effets néfastes du changement climatique sur tous les domaines socio-économiques et les tendances croissantes des conflits dans certaines parties de l'Afrique attribuées au changement climatique qui menacent les vies et les moyens de subsistance.

Objectifs et stratégies indicatives pour la deuxième décennie :

(a) **Réduire les pertes et les dommages liés aux catastrophes et aux effets du changement climatique à un maximum de 15 % du PIB.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Entreprendre des recherches et des actions pour mieux comprendre les risques climatiques et le sentiment de perte ressenti par les communautés ; (ii) Appliquer des approches

participatives dans l'élaboration des programmes d'adaptation ; (iii) Accroître les investissements dans les solutions fondées sur les écosystèmes et la nature ; (iv) Renforcer et étendre les programmes de développement humain et social, en particulier dans les zones les plus exposées ; (v) Élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation, des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, des stratégies nationales de météorologie et de services climatiques et des systèmes nationaux d'alerte précoce multirisques

(b) **Au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs ont amélioré leur capacité de résilience aux chocs climatiques, aux autres chocs et aux risques liés aux conditions météorologiques.**

Pour atteindre cet objectif, les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Promouvoir la recherche et le développement dans le secteur agricole en se concentrant sur la recherche de cultures et de méthodes agricoles adaptatives ; (ii) Mettre en œuvre des politiques intelligentes face au climat qui rendent les zones rurales attrayantes pour les activités de subsistance ; (iii) Faciliter l'accès des agriculteurs aux informations et aux données numériques ; (iv) Faciliter l'accès des agriculteurs aux mécanismes de financement ; (v) Élargir l'accès des agriculteurs aux ressources et aux services de base dans les zones rurales, par exemple l'eau grâce à l'irrigation et à l'électricité.

(c) **Augmenter la part des ménages pratiquant la gestion durable des terres à 60%.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) entreprendre des réformes institutionnelles et politiques, en particulier pour renforcer les droits de propriété ; (ii) renforcer les systèmes de gestion des connaissances et l'accès à l'information sur la gestion durable des terres ; (iii) entreprendre le renforcement des capacités des agriculteurs par le biais de la formation et d'une communication régulière.

(d) **Augmenter de 10 % la superficie des forêts.**

Pour atteindre cet objectif, il convient pour les États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment: (i) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales sur la biodiversité, la conservation et les ressources naturelles durables ; (ii) Intégrer et opérationnaliser les stratégies et les cadres de l'UA ci-après: la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique (stratégie de l'UA sur la faune et la flore) ; l'initiative de la grande muraille verte, l'initiative de

restauration des paysages forestiers africains (AFR100), le programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une meilleure résilience et le cadre de l'Union africaine sur la gestion durable des forêts.

(e) Assurer la pleine opérationnalisation des cadres régionaux sur le changement climatique et la résilience :

Il s'agira de mettre en œuvre les éléments suivants : le plan d'action de la stratégie de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022 - 2032), la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, le programme d'action pour la mise en œuvre du cadre de Sendai en Afrique et celui qui lui succède, la stratégie africaine intégrée sur la météorologie (services météorologiques et climatiques), l'initiative pour l'adaptation de l'Afrique, le réseau de Santiago sur les pertes et les dommages et le plan d'action pour la relance verte.

3.1.7 Projets Phares :

Outre les stratégies proposées ci-dessus, l'Afrique mettra en œuvre des projets phares spécifiques pour accélérer la réalisation de ce «Moonshot». Le STYIP comprendra des projets phares tirés de la liste existante de projets ou de nouveaux projets, basés sur les circonstances actuelles et guidés par des critères définis.

Pour ce Moonshot, les projets phares proposés comprendront la ZLECAf pour accélérer la croissance du commerce intra-africain et utiliser plus efficacement le commerce comme moteur de croissance et de développement

durable en doublant le commerce intra-africain et en renforçant la voix et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales. Cette influence permettra également, entre autres, de renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial.

Il est également recommandé que le continent mette en œuvre le Forum économique africain annuel afin d'approfondir la compréhension et les engagements entre les acteurs de l'écosystème de développement de l'Afrique, y compris le secteur privé, les personnes et les dirigeants politiques et communautaires. Le Forum aura pour objectif d'aborder les obstacles politiques à l'investissement et aux affaires sur le continent.

En outre, compte tenu du rôle essentiel de l'énergie et de l'électricité dans les processus de développement de l'Afrique, le continent mettra en œuvre le marché unique de l'énergie en Afrique (AfSEM). L'AfSEM est un programme global qui vise à faciliter l'intégration des marchés de l'énergie ainsi que de leurs systèmes commerciaux et d'infrastructure respectifs sur le continent. L'accélération de la construction et de la mise en service du barrage du Grand Inga sera un élément important du programme AfSEM. Une fois achevé, le projet de barrage du Grand Inga devrait produire 43.200 MW d'électricité pour soutenir les pools énergétiques régionaux actuels et leurs services combinés afin de transformer l'Afrique en passant de sources d'énergie traditionnelles à des sources modernes et d'assurer l'accès à une électricité propre et abordable. La fourniture d'une énergie stable et abordable stimulera considérablement les activités économiques dans de nombreux pays africains.



Par ailleurs, d'autres projets phares de synergie comprennent la création d'institutions financières africaines destinées, en partie, à accélérer l'intégration et le développement socio-économique par le biais de mécanismes institutionnels de mobilisation des ressources et de gestion du secteur financier africain. Ces institutions comprendront la Banque africaine d'investissement, la Banque centrale, la Bourse panafricaine et le Fonds monétaire.

Le continent accélérera ses efforts d'industrialisation en mettant spécifiquement en œuvre la stratégie africaine sur les produits de base. Cette stratégie vise à promouvoir la création de valeur ajoutée, en partie grâce à une industrialisation axée sur les produits de base, afin de renforcer la compétitivité des produits africains sur les marchés mondiaux. Les États membres sont encouragés à faire des choix stratégiques en matière de développement, notamment en rendant opérationnelles les chaînes de valeur régionales et en créant au moins cinq bourses de matières premières sur le continent.

3.2 Moonshot 2. L'Afrique est plus intégrée et connectée

Depuis l'ère de l'indépendance dans les années 1960 et la formation de l'Organisation de l'unité africaine en 1963, l'intégration régionale constitue une partie importante des stratégies et des objectifs de développement de l'Afrique. Tel que stipulé dans le traité d'Abuja de 1991 et l'Agenda 2063, le programme de développement de l'Afrique repose principalement sur l'intégration régionale et la formation d'une Communauté économique africaine. En outre, la Conférence économique africaine de 2018 a convenu que l'intégration de l'Afrique n'est plus une question de choix dans le contexte international de changement des priorités politiques et économiques.

Pour l'Afrique, qui compte plus de 1,4 milliard d'habitants, l'intégration a le potentiel de promouvoir la croissance économique par le biais des marchés, de renforcer la libéralisation du commerce et de réduire les conflits. C'est dans ce contexte que l'aspiration 2 a été définie comme suit : « Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme ». L'Union africaine et ses États membres concrétiseront cette aspiration par le biais du deuxième « Moonshot », à savoir : « L'Afrique est plus intégrée et connectée ».

Les interventions catalytiques identifiées pour ce Moonshot sont les suivantes :



Développement des infrastructures et sécurité énergétique



Commerce de biens et de services



Connectivité : Internet, TI, IA, routes et air

Le « Moonshot » sera réalisé, entre autres, par la mise en œuvre des projets phares de l'UA, notamment : i) Le passeport africain et la libre circulation des personnes ; ii) Le marché unique du transport aérien africain ; et iii) Le réseau intégré de trains à grande vitesse. En outre, pour réaliser le « Moonshot », il est essentiel d'investir dans les objectifs stratégiques suivants :

3.2.1 Objectif stratégique 2.1. Améliorer la réalisation des cadres continentaux de mise en œuvre

Les cadres et les institutions pour une Afrique unie, tels que le Parlement panafricain et la Cour africaine de justice, sont essentiels pour que l'Afrique soit plus intégrée et connectée.

Objectif de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

a) **Domestiquer et opérationnaliser tous les protocoles et traités aboutissant à la création d'une Afrique unie dans les 55 États membres de l'UA.**

Les protocoles et traités suivants sont pertinents pour cet objectif : Protocole sur la libre circulation des personnes, droits de résidence, Union monétaire et SAATM. Les stratégies indicatives pour atteindre cet objectif sont les suivantes : (i) accélérer la ratification des protocoles ciblés ; (ii) fournir une assistance juridique en vue de la domestication et de l'intégration dans les constitutions et les lois nationales ; (iii) entreprendre des campagnes intensives de communication et de sensibilisation autour des protocoles ciblés ; (iv) mettre en place un groupe de haut niveau sur la domestication et l'opérationnalisation des protocoles de l'UA pour le suivi et l'établissement de rapports sur cet objectif.

3.2.2 Objectif stratégique 2.2. Améliorer la connectivité

Les pools énergétiques régionaux, les infrastructures de transport et de communication sont des conditions préalables et font partie intégrante d'une « Afrique plus intégrée et connectée », et seront donc prioritaires lors de l'exécution du STYIP de l'Agenda 2063.

Objectifs et stratégies indicatives pour la deuxième décennie :

- a) (1) **Progresser d'au moins 80% dans l'achèvement de la connectivité interafricaine de transport routier ; et**
(2) **Progresser d'au moins 50% dans l'achèvement de la connectivité interafricaine de transport ferroviaire.**

Pour atteindre ces objectifs interconnectés, les programmes suivants seront mis en œuvre, notamment : (i) Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA PAP II) ; (ii) Le Plan d'action pour la sécurité routière en Afrique pour la décennie 2021-2030 ; (iii) La mise en œuvre de programmes nationaux de développement des routes urbaines.

- b) (1) **Fournir un accès à une connectivité Internet d'au moins 6 Mb par seconde à 80 % de la population ; et**
(2) **Construire un marché numérique unique sécurisé en Afrique.**

Pour atteindre ces objectifs interdépendants, les programmes suivants seront mis en œuvre, notamment : (i) La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) ; (ii) Étendre la connectivité Internet grâce à des infrastructures de qualité et garantir des services Internet abordables ; (iii) Accélérer l'opérationnalisation de la stratégie de commerce électronique de l'Union africaine ; (iv) Soutenir les programmes de développement des capacités dans le secteur du marché et de l'économie numériques ; (v) Accélérer la mise en œuvre du cadre d'interopérabilité de l'identité numérique de l'UA et du cadre de la politique africaine en matière de données.

3.2.3 Projets Phares :

Outre les stratégies indicatives, le continent mettra en œuvre des projets phares spécifiques pour accélérer la réalisation de ce « Moonshot ». Il s'agira notamment du réseau intégré de trains à grande vitesse, qui vise à relier toutes les capitales et tous les centres commerciaux africains grâce à un réseau africain de trains à grande vitesse, facilitant ainsi la circulation des biens, des services et des personnes. Le continent mettra également en œuvre le marché unique du transport aérien africain (SAATM) en vue de créer un marché unifié du transport aérien, afin de booster l'intégration économique et au programme de croissance du continent.

La deuxième décennie de l'Agenda 2063 comprendra également l'accélération de la mise en œuvre du projet phare de passeport africain et de libre circulation des personnes. L'opérationnalisation complète de ce projet stimulera le commerce, le tourisme, l'éducation, les échanges culturels et la coopération régionale entre les pays africains. Les priorités consisteront notamment à veiller à ce que les États membres ratifient le protocole sur la libre circulation des personnes, puis à supprimer les régimes de visa restrictifs

entre les États membres de l'UA et à accélérer la délivrance de passeports africains aux citoyens africains.

3.3 Moonshot 3. Les institutions publiques sont plus réactives

L'évaluation des performances de l'Afrique en matière de gouvernance au cours de la première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a fait ressortir des résultats variables sur différents paramètres, avec un résultat global insuffisant. Les enseignements tirés de cette première décennie soulignent la nécessité, notamment, de promouvoir la responsabilité des institutions publiques vis-à-vis des citoyens africains, d'ancrer les valeurs de la démocratie, de la justice et des droits de l'homme, et de promouvoir la bonne gouvernance. Ils recommandent également de soutenir le renforcement des capacités des fonctionnaires afin de garantir la résilience et la réactivité des institutions. Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de doter les citoyens des moyens nécessaires pour demander des comptes aux dirigeants, de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et des institutions et mécanismes de contrôle vis-à-vis de la mainmise politique, d'éliminer la violence politique à l'encontre des voix dissidentes et de garantir l'égalité d'accès des citoyens au vote.

Partant de ces enseignements, l'Afrique continuera à donner la priorité à des institutions publiques fortes et réactives, en mettant particulièrement l'accent sur les entités ayant des fonctions de contrôle telles que le bureau de l'auditeur général, le bureau du médiateur, la commission électorale, la commission des droits de l'homme et les institutions chargées de la lutte contre la corruption. Il s'agira notamment de veiller à ce que l'indépendance et la neutralité des fonctions publiques soient respectées et à ce que les services publics soient mis à la disposition de tous les citoyens sans discrimination. La détermination inébranlable à défendre la démocratie et la bonne gouvernance constitue l'un des objectifs de l'Afrique au cours de la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

D'ici 2033, l'Afrique prévoit de se doter d'institutions publiques fortes et plus réactives qui :

- Sont axés sur les personnes ;
- Défendre les valeurs et les pratiques démocratiques ;
- Organiser des élections régulières ;
- Ancrer les pratiques d'intégrité, notamment en renforçant l'indépendance des institutions de contrôle ;
- Renforcent les capacités et mettent en œuvre des mesures permettant aux institutions de contrôle de s'acquitter de leur mandat de manière transparente et équitable ; et
- Font participer les acteurs par le biais d'approches multipartites.

Les interventions catalytiques dans le cadre de ce Moonshot permettront aux États membres d'ancrer les pratiques démocratiques, la responsabilité et la transparence dans les institutions publiques :



Veillant à la promotion du respect de l'État de droit ;



Encourageant le leadership transformateur ; et



Assurant la promotion des institutions démocratiques réactives.

À cette fin, des objectifs stratégiques spécifiques ont été définis pour la deuxième décennie de l'Agenda 2063, accompagnés d'une série de stratégies indicatives, tel qu'indiqué ci-dessous.

3.3.1 Objectif stratégique 3.1. Renforcer l'indépendance, la performance, la responsabilité et la réactivité des institutions publiques

Conformément à la vision et aux valeurs de l'Union africaine, et soutenues par les aspirations des peuples africains, la démocratie et la bonne gouvernance seront toujours à la base des efforts déployés par l'Afrique en faveur d'un développement et d'une transformation socio-économiques durables.

Au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique veillera à la promotion et à la protection des droits des citoyens et renforcera la justice et l'État de droit, en s'appuyant sur une approche de l'ensemble de la société et de l'ensemble du gouvernement. Aussi, les objectifs suivants sont essentiels pour la décennie à venir :

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies indicatives

a) Tous les citoyens ont pleinement accès aux informations des institutions nationales de contrôle.

Pour atteindre cet objectif, les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Adopter des systèmes de gouvernance électronique ; (ii) Renforcer l'éducation civique à tous les niveaux ; (iii) Renforcer l'engagement des jeunes, des femmes et d'autres acteurs non étatiques dans les processus de gouvernance démocratique ; (iv) entreprendre des campagnes de communication et de sensibilisation par le biais du pouvoir judiciaire et d'autres institutions de contrôle

b) Au moins 60 % de la population perçoit l'indépendance du système judiciaire et des autres institutions de contrôle.

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Des initiatives qui renforcent les valeurs et les pratiques démocratiques - enracinées dans les valeurs africaines (ii) La réalisation régulière de sondages d'opinion sur l'efficacité des institutions gouvernementales.

c) Tous les États membres de l'UA disposent d'institutions de contrôle capables de s'acquitter de leur mandat.

Les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Promouvoir le partage des connaissances sur les pratiques de bonne gouvernance et la démocratie en Afrique entre les États membres de l'UA ; (ii) Renforcer les capacités des institutions nationales de gouvernance et des institutions électorales en matière de responsabilité, d'intégrité et d'élaboration de politiques saines ; (iii) Promouvoir l'éducation civique sur les droits politiques, l'inclusion et les mesures qui garantissent la liberté d'association et le droit de participer à la prise de décision dans les processus de développement national par les parties prenantes concernées.

d) Des élections libres et équitables sont organisées régulièrement dans tous les États membres.

Les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes notamment: (i) Renforcer les capacités des institutions nationales de gouvernance et électorales en matière de responsabilité, d'intégrité et d'élaboration de politiques saines ; (ii) Accélérer la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et d'autres instruments continentaux et régionaux ; (iii) Promulguer des lois qui réglementent le financement politique et garantissent des «conditions de concurrence équitables» pour tous les partis politiques.

e) Au moins 50 % des États membres procèdent à des évaluations de la gouvernance et établissent des rapports semestriels sur les progrès accomplis.

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres d'adhérer aux recommandations des évaluations de la gouvernance du MAEP et des consultations continentales de l'AGA.

f) Opérationnaliser pleinement les cadres régionaux de la gouvernance.

Il s'agit notamment de l'architecture africaine de gouvernance, de la stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et du protocole de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et des droits de la femme en

Afrique, également connu sous le nom de protocole de Maputo.

3.3.2 Objectif stratégique 3.2. Promouvoir la bonne gouvernance et la culture démocratique

Des institutions fortes et un leadership transformationnel sont nécessaires dans tous les domaines et à tous les niveaux, depuis les autorités locales jusqu'au niveau continental, pour fournir des services publics plus réactifs.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

a) **Tous les programmes de développement local dans les États membres de l'UA sont conçus selon une approche participative et inclusive.**

Les stratégies recommandées pour atteindre cet objectif sont notamment les suivantes : (i) Le renforcement de la formation des agents de développement communautaire ; et (ii) La mise en œuvre de politiques et de lois sur la participation du public à la gouvernance locale.

b) **L'administration publique de chaque État membre fournit des services efficaces et efficaces aux citoyens.**

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Renforcer la formation et le développement des capacités des fonctionnaires ; (ii) Garantir la transparence et l'équité dans le recrutement des fonctionnaires ; (iii) Établir des contrats de performance pour les fonctionnaires ; (iv) Institutionnaliser les programmes de satisfaction de la clientèle dans les institutions publiques.

c) **Le score du continent sur l'indice de perception de la corruption (IPC) est amélioré pour atteindre au moins 60 %.**

Les États membres mettront en œuvre les stratégies indicatives suivantes : (i) Appliquer des mesures qui favorisent les valeurs et les principes du service public ; (ii) Renforcer la gouvernance du secteur public grâce, entre autres, à la cohérence des politiques, au renforcement des capacités, à la gouvernance électronique et à d'autres pratiques innovantes.

d) **La pleine opérationnalisation des cadres continentaux sur les services publics.**

Il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les initiatives suivantes : (i) La Charte africaine des valeurs et principes de l'administration publique ; (ii) La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ; (iii) La Convention des Nations unies sur la prévention de la corruption ; et (iv) Les paramètres africains de gouvernance.

3.3.3 Projets phares continentaux :

Outre les interventions des États membres au niveau national, les institutions de l'UA dirigeront et coordonneront la mise en œuvre de projets phares spécifiques afin d'accélérer la réalisation de ce Moonshot. Le projet de cybersécurité, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transformation numérique de l'UA à l'horizon 2030 et qui vise à exploiter le potentiel des technologies numériques, des données et de l'innovation pour accélérer la transformation de l'Afrique en un continent pacifique, intégré et prospère, revêt une importance particulière. Au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, les États membres de l'UA se concentreront sur la mise en œuvre de politiques nationales de cybersécurité et de législations sur la protection des données.

3.4 Moonshot 4. L'Afrique règle les conflits de manière pacifique

Au cours de la décennie précédente de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique a réalisé des progrès considérables en matière de maintien et de préservation de la paix. Toutefois, le continent continue d'être le théâtre de nombreux conflits armés qui entravent les efforts de développement visant à réaliser « l'Afrique que nous voulons », telle qu'elle est définie dans l'Agenda 2063. Compte tenu de ce qui précède, l'Afrique a fait de la paix et de la sécurité l'une de ses ambitions pour la prochaine décennie.

L'ambition de l'Afrique est que d'ici 2033, le continent devienne un espace de paix et de sécurité caractérisé, notamment, par le règlement des conflits de manière pacifique. À cet égard, le continent a défini un ensemble de priorités et d'objectifs à atteindre d'ici 2033 par le biais de stratégies indicatives.

L'intervention Moonshot proposée pour parvenir à la paix et à la sécurité en Afrique est la



« règlement pacifique des conflits » et sera réalisée en partie par le biais du projet phare de l'UA intitulé « Faire taire les armes » .

Les États membres peuvent mettre en œuvre d'autres interventions et investissements en vue de la réalisation de Moonshot par le biais des objectifs stratégiques suivants :

3.4.1 Objectif stratégique 4.1. Renforcer la paix et la sécurité

Le continent donnera la priorité au maintien et à la préservation de la paix et de la sécurité, principe fondamental qui sous-tend le programme de croissance et de transformation de l'Afrique au cours de la prochaine décennie.

Objectif de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

a) **Tous les risques pour la paix et la sécurité dans les États membres sont identifiés et traités à temps :**

Pour atteindre cet objectif, les États membres sont encouragés à mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Établir et opérationnaliser des mécanismes nationaux, régionaux et continentaux d'alerte précoce et de prévention des conflits ; (ii) Mettre en place des mécanismes pour enraciner une culture de la paix dans tous les processus de développement ; (iii) Mettre en œuvre des programmes spéciaux visant à renforcer l'inclusion des groupes ethniques minoritaires, tels que les communautés pastorales, dans les questions de paix et de sécurité ; (iv) Intégrer l'éducation à la paix dans les programmes d'enseignement des écoles ; (v) Promouvoir la réconciliation et la médiation, y compris l'utilisation de mécanismes alternatifs de résolution des conflits ; (vi) Intégrer la dimension de genre dans les discours sur la paix et la sécurité et renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, y compris la résolution des conflits, la reconstruction, le rétablissement et la consolidation de la paix ; (vii) Mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution des conflits et d'éradication du terrorisme à tous les niveaux.

3.4.2 Objectif stratégique 4.2. Renforcer les mécanismes traitant des questions de paix, de sécurité et de stabilité

L'Union africaine a convenu de « faire taire les armes » d'ici 2030, aspirant ainsi à mettre fin à toutes les guerres, à prévenir les génocides et à mettre un terme aux violations des droits des personnes, à la violence fondée sur le genre ainsi qu'aux violations des droits de l'enfant. En tant que composante intégrale et fondamentale de ces efforts, l'Afrique vise à promouvoir des mécanismes fondés sur le dialogue pour la prévention et la résolution des conflits et à promouvoir une culture de la paix et de la tolérance parmi les peuples d'Afrique.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

a) **Faire taire toutes les armes en Afrique et éliminer toutes les formes de groupes armés.**

Les États membres atteindront cet objectif en mettant en œuvre les stratégies indicatives suivantes, notamment : (i) Renforcer les lois nationales contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; (ii) Mettre en œuvre des mesures visant à la médiation, au dialogue, à la négociation et à la coexistence pacifique, en particulier lors des conflits nationaux et transfrontaliers ; (iii) Renforcer la coopération bilatérale entre les États membres de l'UA sur les questions de paix et de sécurité ; (iv) Appliquer les résolutions de l'UA en matière de paix et de sécurité ; (v) Mettre en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) ; (vi) Renforcer la Force africaine en attente afin qu'elle dispose d'une capacité de déploiement rapide ; (v) Renforcer la coopération entre les États membres de l'UA et les institutions internationales sur les questions de paix et de sécurité.

b) **Assurer la pleine opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et d'autres cadres continentaux sur la paix, la sécurité et la stabilité.**

Il s'agira (i) D'imposer le respect intégral du financement des obligations des institutions africaines de paix et de sécurité ; (ii) De prévoir des mesures d'incitation pour encourager les États membres de l'UA, les CER et les RMS à respecter la mise en œuvre intégrale de l'APSA ; (iii) De renforcer les capacités des organisations locales et nationales de la société civile, y compris les groupes de jeunes, à s'engager dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; et (iv) De rendre opérationnel l'indice de sécurité humaine en Afrique.



c) Projets phares.

Dans le cadre du renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent, la mise en œuvre du projet « Faire taire les armes » sera accélérée. Au cours de la deuxième décennie, le continent se concentrera sur le renforcement des mesures de lutte contre les activités terroristes et les guerres civiles en Afrique et sur l'amélioration de la capacité opérationnelle et institutionnelle de l'Union à mettre pleinement en œuvre les initiatives visant à faire taire les armes en Afrique. En outre, des efforts seront déployés pour rendre pleinement opérationnelles des structures telles que le groupe des sages et le système continental d'alerte rapide, afin qu'elles remplissent leurs mandats en matière de prévention et de résolution des conflits.

3.5 Moonshot 5. La culture et les valeurs africaines sont explicites et promues

En tant que berceau de la civilisation humaine, l'Afrique est dépositaire d'un héritage culturel qui a énormément contribué au développement humain. Les Africains ont le sens de l'unité culturelle fondamentale, qui a favorisé la notion d'un destin et d'une identité africains communs, ainsi que d'une conscience panafricaine. En outre, l'identité culturelle, les valeurs et l'éthique africaines sont des facteurs essentiels de la réémergence de l'Afrique dans le monde et seront donc promues et renforcées au cours de la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Plus précisément, les valeurs africaines qui ne sont pas préjudiciables aux femmes, aux filles, aux garçons ou aux hommes seront rendues plus explicites et promues dans les discours sur le développement socio-économique du continent.

L'Afrique continuera à promouvoir l'esprit du panafricanisme, en puisant dans son riche patrimoine et sa culture pour s'assurer que les arts créatifs contribuent de manière significative à la croissance et à la transformation de l'Afrique. Le continent s'efforcera également de restaurer et de préserver son patrimoine culturel.

L'intervention catalytique décrite dans le cadre de ce « Moonshot » est la suivante :



Renforcer le développement du continent sur la base des valeurs africaines.

3.5.1 Objectif stratégique 5.1. Promouvoir et protéger l'identité, les langues, la culture, les valeurs, la musique et les sports africains.

Au cours de la prochaine décennie, les États membres ancreront fermement les valeurs africaines traditionnelles de la famille, de la communauté et de la cohésion sociale dans le cadre des mesures de résilience qui sous-tendent la

mise en œuvre du STYIP. L'Afrique continuera à préserver son patrimoine culturel - langues, coutumes, aliments, traditions qui ne sont pas préjudiciables aux femmes, aux filles, aux garçons ou aux hommes, et renforcera la coopération intra-africaine dans les domaines de la culture, des sports, de la science et de l'éducation. En outre, le continent continuera à soutenir les mécanismes qui stimulent le dialogue culturel intergénérationnel afin de garantir que les cultures africaines sont vivantes et évolutives et qu'elles restent le fondement des systèmes de valeurs qui soutiennent le développement du continent. Les musées africains jouent un rôle important dans la préservation de la culture et sont essentiels pour favoriser l'apprentissage entre les générations. Au cours de la prochaine décennie, l'Afrique renforcera le réseau de musées nationaux africains, virtuellement connecté au Grand Musée de l'Afrique, afin d'assurer la préservation de la culture et d'améliorer l'expérience des citoyens qui partagent d'autres cultures.

Le panafricanisme est l'incarnation de la valeur africaine de la solidarité. La solidarité africaine découle de la conviction que les personnes d'ascendance africaine ont des intérêts communs et devraient s'unir. En outre, elle souligne la nécessité de déployer des efforts pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'utilité de tous les Africains sur le continent et dans la diaspora.

Au cours de la prochaine décennie, l'Afrique continuera d'investir dans les arts créatifs et le sport en tant que facteur essentiel de l'économie, de la vie et des moyens de subsistance des citoyens africains.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

Priorité 1 : Valeurs africaines et panafricanisme

(a) Les valeurs traditionnelles africaines positives sont considérées comme importantes et promues par tous les citoyens dans leur vie quotidienne.

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales sur la promotion de la culture et des valeurs africaines ; (ii) Organiser des campagnes/festivals nationaux pour promouvoir et faire connaître les valeurs traditionnelles et la culture nationales positives ; (iii) Établir une coopération entre les pays dans le domaine de la culture ; (iv) Réaliser des sondages nationaux sur la perception qu'ont les citoyens de la culture et des valeurs africaines et élaborer des politiques et des lois fondées sur des données probantes ; (v) Organiser des festivals culturels panafricains dirigés par le secteur privé aux niveaux régional et continental.

b) **Un consensus sur un ensemble de valeurs panafricaines communes pour le 21e siècle est atteint.**

Pour réaliser cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, entre autres : (i) Entreprendre des consultations continentales sur les valeurs panafricaines communes ; (ii) Élaborer une position africaine sur un ensemble de valeurs panafricaines communes pour le 21e siècle, signée par tous les États membres de l'UA ; (iii) Entreprendre des campagnes de communication de masse sur les valeurs panafricaines communes.

(c) **80 % des États membres de l'UA auront introduit au moins une langue africaine officielle de l'UA (c'est-à-dire le swahili et l'arabe) dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies politiques suivantes sont recommandées, notamment : (i) L'adoption d'une langue africaine autre que sa propre langue nationale dans le programme d'enseignement ; (ii) L'élaboration de matériel pédagogique et formation des enseignants à la nouvelle langue africaine.

Priorité 2 : Culture, patrimoine, art créatif et entreprises

(a) **Les objets culturels africains actuellement conservés dans des musées hors d'Afrique sont entièrement restitués aux États membres de l'UA.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) En collaboration avec des institutions spécialisées, entreprendre une recherche sur les objets culturels africains qui se trouvent dans des musées en dehors de l'Afrique ; (ii) Négocier et signer des conventions pour le retour des objets culturels ; (iii) Promulguer des lois pour la protection du patrimoine culturel national.

(b) **Les musées nationaux et les centres culturels des États membres de l'UA sont fonctionnels, dotés de ressources suffisantes et mis en réseau.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Investir dans la construction et la réhabilitation des musées nationaux ; (ii) Offrir des possibilités de formation et de renforcement des capacités au personnel des musées ; et (iii) Élaborer et mettre en œuvre des initiatives visant à établir un réseau de musées nationaux africains, virtuellement connectés au Grand Musée de l'Afrique.

(c) **La contribution de l'Afrique à la production mondiale dans le domaine des arts créatifs ou des beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique et danse, couture) doit être portée à au moins 15 %.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment: (i) Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lois nationales sur la promotion et la protection de la culture nationale ; (ii) Investir dans la construction et la réhabilitation de centres culturels nationaux aux niveaux national et infranational ; (iii) Encourager et promouvoir les investissements du secteur privé dans la promotion de la culture ; (iv) Promulguer des lois et des politiques et établir des partenariats qui facilitent l'exportation d'œuvres d'art créatives.

(d) **Mise en œuvre complète des cadres continentaux sur la culture.**

Il s'agira notamment de rendre opérationnelle la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma, de construire et de rendre opérationnel le Grand Musée d'Afrique, de mettre en œuvre la Charte de la renaissance culturelle africaine et la Déclaration d'Alger sur l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes culturels.

SCHÉMA 3.4 : PROJECTIONS DU TAUX NET DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN AFRIQUE (%) À L'HORIZON 2033

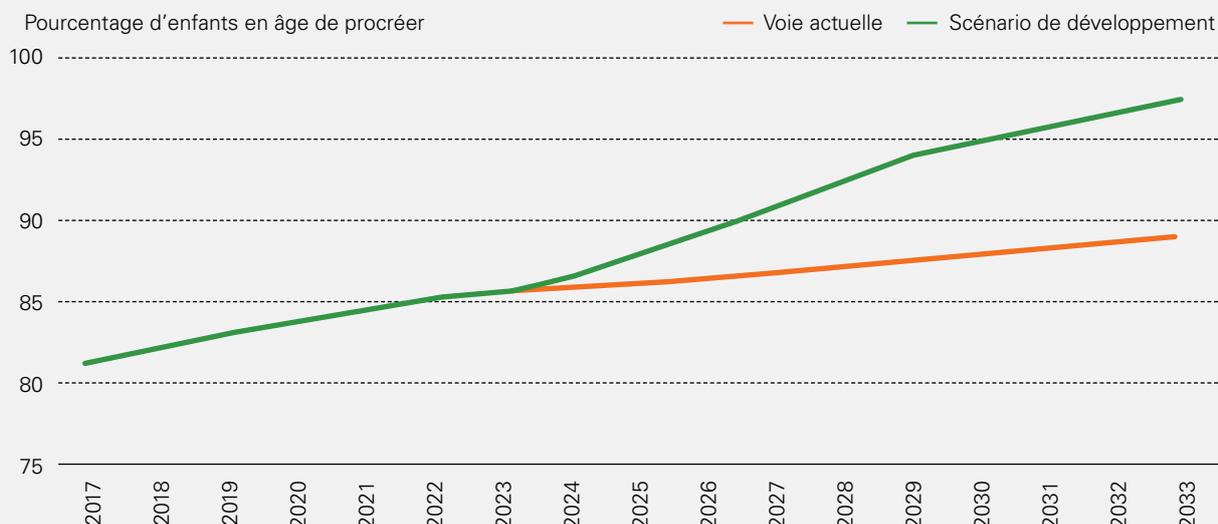
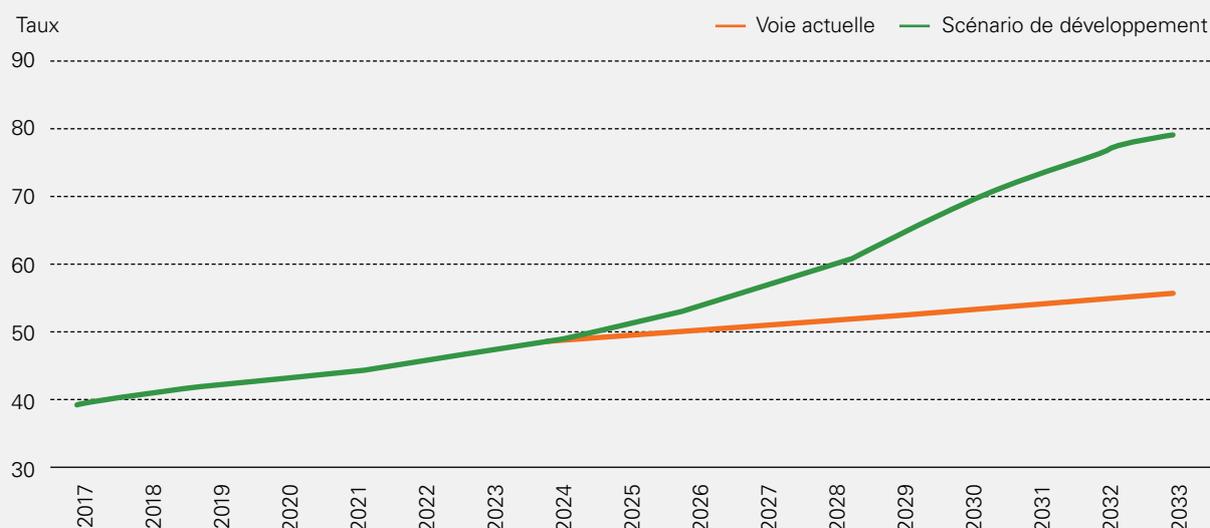


SCHÉMA 3.5 : PROJECTIONS DU TAUX NET DE SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN AFRIQUE (%) À L'HORIZON 2033



3.5.2 Projets phares continentaux :

Outre les stratégies énumérées ci-dessus, l'Afrique mettra en œuvre des projets phares pour accélérer la réalisation de ce « Moonshot ». Ces projets comprendront, entre autres, le Grand Musée de l'Afrique, qui vise à faire connaître les artefacts culturels vastes, dynamiques et diversifiés de l'Afrique. Ce projet sera l'une des initiatives que l'Afrique utilisera pour préserver et promouvoir le patrimoine culturel africain. Au cours de la deuxième décennie de l'Agenda 2063, l'accent sera également mis sur l'obtention du nombre requis de signatures et de ratifications pour l'entrée en vigueur de la Charte de la renaissance culturelle africaine. De plus, l'Afrique consacrera des efforts à la construction du Grand Musée de l'Afrique et au rapatriement des ressources patrimoniales africaines faisant l'objet d'un trafic illicite.

La deuxième décennie de l'Agenda 2063 se concentrera également sur la mise en œuvre du projet Encyclopaedia Africana qui vise à fournir une ressource faisant autorité sur l'histoire authentique de l'Afrique et de la vie africaine. L'encyclopédie fournira aux Africains un corpus de vérités qui les guidera et les unira dans leur développement, avec des fondements dans tous les aspects de la vie africaine, y compris l'histoire, le droit, l'économie, la religion, l'architecture et l'éducation, entre autres.

3.6 Moonshot 6. Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs

En 2022, la population de l'Afrique était estimée à 1,4

milliard d'habitants, soit environ 17 % de la population mondiale. D'ici 2030, le continent devrait compter 1,87 milliard d'habitants dont 750 millions d'enfants de moins de 18 ans⁶. Cette croissance offrira aux gouvernements et aux communautés de grandes possibilités d'exploiter et de soutenir la réalisation du plein potentiel des citoyens, y compris des enfants et des jeunes, en façonnant et en stimulant le développement du continent. Au cours de la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique est fermement résolue à faire en sorte que les conditions nécessaires soient réunies pour transformer l'explosion démographique en un dividende démographique qui servira de moteur au programme de développement du continent.

Parmi les interventions critiques identifiées pour réaliser ce « Moonshot », on peut citer :



Les réformes des systèmes d'éducation et de santé

3.6.1 Objectif stratégique 6.1. Améliorer l'accès à une éducation de qualité et renforcer les capacités des citoyens

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a réalisé des progrès considérables en matière de scolarisation des enfants. Malgré ces progrès, on estime qu'en 2021⁷, 98 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés en Afrique. À cet égard, l'Afrique doit augmenter les taux de scolarisation

6 Génération 2030, Afrique 2.0, UNICEF, 2017

7 Rapport mondial de suivi sur l'éducation, UNESCO, 2022

des enfants et des jeunes dans l'enseignement primaire et secondaire. Le taux net de scolarisation dans le primaire représentait 85,7 % en 2023 et devrait atteindre 89 % en 2033 selon le scénario de la trajectoire actuelle. Le scénario de développement souhaitable fait passer ce taux à 97,4 % en 2033 (voir schéma 3.4). Le taux net de scolarisation dans le secondaire est de 47,4 % en 2023 et devrait atteindre 55,8 % en 2033 selon le scénario de la trajectoire actuelle. Dans le scénario de développement souhaitable, il est prévu que le taux de scolarisation dans le secondaire reste à 79 % en 2033 (voir schéma 3.5). Ainsi, l'objectif de taux de scolarisation pour la prochaine décennie a été fixé à 100 % et 80 %, respectivement, pour l'enseignement primaire et secondaire, en suivant la trajectoire souhaitable.

En outre, si l'on considère que de nombreux étudiants obtiennent leur diplôme sans posséder les compétences requises pour le marché du travail, le maintien des modèles traditionnels d'enseignement ne sera pas approprié pour dispenser un enseignement au nombre croissant de jeunes en Afrique. Si l'Afrique veut atteindre l'objectif de croissance socio-économique durable de l'Agenda 2063, il est évident qu'il faudra augmenter les investissements dans la science, la technologie et l'innovation (STI). L'Agenda 2063 reconnaît la STI comme l'un des principaux moteurs et catalyseurs de la réalisation des objectifs de développement de l'Union africaine et de ses États membres. L'Agenda précise que la croissance soutenue, la compétitivité et la transformation économique de l'Afrique nécessiteront des investissements soutenus dans les nouvelles technologies et une innovation continue dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie propre, de l'éducation, de la santé et des biosciences. Cet objectif stratégique stimule les efforts visant à transformer

l'Afrique en une société fondée sur la connaissance et l'innovation.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

Priorité 1 : Des systèmes d'éducation et de compétences transformés

(a) Augmenter les taux nets de scolarisation dans le primaire et le secondaire à 100 % et 80 % respectivement.

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Étendre les infrastructures scolaires de qualité, en particulier dans les zones rurales ; (ii) Lancer des campagnes nationales de retour à l'école ciblant principalement les populations vulnérables ; (iii) Mettre en œuvre des interventions ciblées de protection sociale pour les familles vulnérables ; (iv) Développer des possibilités d'apprentissage flexibles et accréditées dans des cadres formels et non formels pour les enfants scolarisés et non scolarisés ; (v) Assurer et appliquer la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire ;

(b) Au moins 80 % des enfants terminent l'enseignement primaire avec les niveaux de compétence minimaux requis en lecture, écriture, mathématiques et compétences numériques.

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Promouvoir l'enseignement dans la langue maternelle dès le plus jeune âge ; (ii) Investir dans le renforcement des systèmes d'évaluation



de l'apprentissage qui permettent un meilleur suivi des résultats d'apprentissage et des mesures correctives ; (iii) Mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire locaux ; (iv) Investir dans le développement de systèmes éducatifs plus résilients - par le biais d'initiatives dans des domaines tels que l'apprentissage numérique, la sécurité à l'école et le soutien psychosocial ; (v) Adopter des approches pédagogiques percutantes telles que l'enseignement à l'âge approprié et l'apprentissage par le jeu.

(c) Au moins 80 % des enfants de moins de cinq ans suivent au moins deux ans de programme structuré d'éducation et de développement de la petite enfance (DPE) avant l'enseignement primaire.

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Fournir une éducation préscolaire gratuite et obligatoire, soutenue par un dépistage approfondi avant l'entrée des enfants pour les réponses sensorielles telles que l'ouïe, la vue, le toucher, l'odorat et le goût, et appliquer des mesures correctives, en

milieu urbain et rural ; (ii) Développer l'infrastructure pour les interventions d'EPE dirigées par la communauté ; (iii) Renforcer la main-d'œuvre de l'EPE en termes de qualité (y compris la littératie numérique), de quantité et de formation.

(d) Atteindre un ratio enseignant/élève de 1 :30 dans l'enseignement primaire et de 1 :15 dans l'enseignement secondaire.

Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Mettre en œuvre des programmes visant à attirer et à retenir les enseignants ; (ii) Renforcer les programmes de formation des enseignants, y compris la formation aux compétences numériques.

(e) Augmenter le taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur à au moins 50 %.

Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Promouvoir des programmes d'orientation professionnelle dans les écoles ; (ii) Mettre en œuvre des

SCHÉMA 3.6 : PROJECTIONS DE LA MORTALITÉ MATERNELLE EN AFRIQUE À L'HORIZON 2033

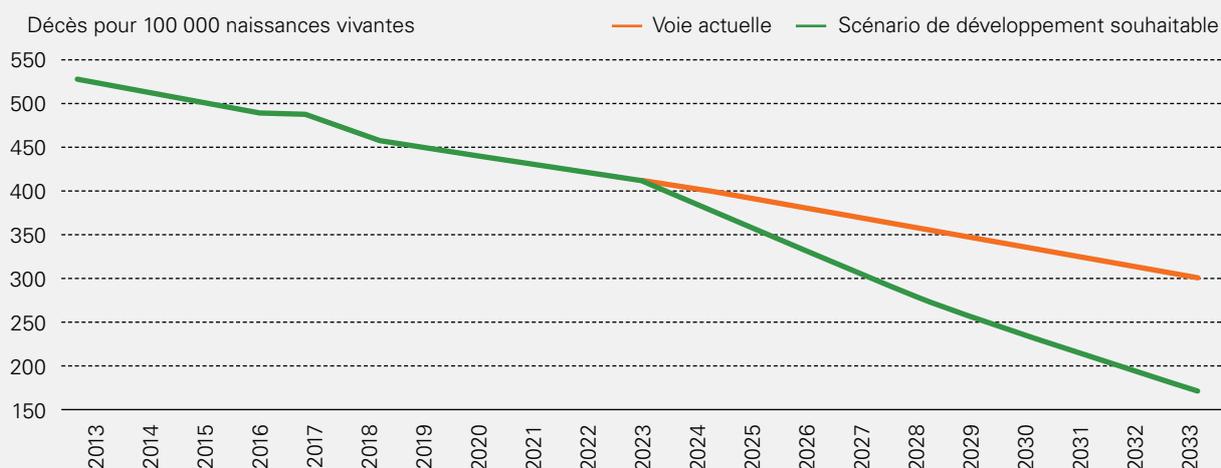
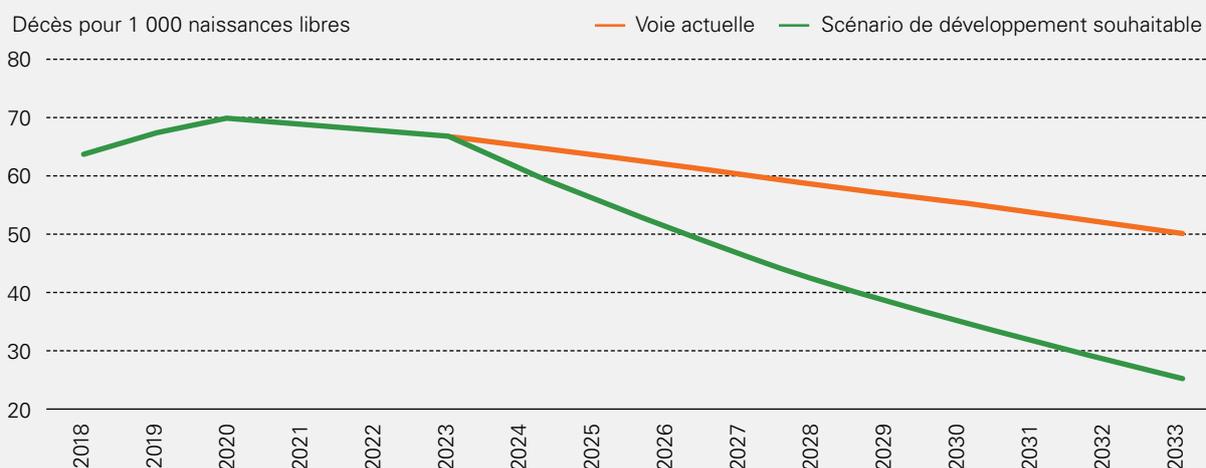


SCHÉMA 3.7 : PROJECTIONS DE LA MORTALITÉ INFANTILE EN AFRIQUE À L'HORIZON 2033



programmes de réforme de l'enseignement supérieur pour le rendre attrayant pour les jeunes et adapté aux besoins du marché du travail ; (iii) Promouvoir des programmes qui offrent aux groupes défavorisés la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur.

(f) **Augmenter d'au moins 60 % le taux d'inscription à l'EFTP dans l'enseignement secondaire et supérieur.**

Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment: (i) entreprendre des campagnes de mobilisation et d'information des communautés pour promouvoir l'enseignement et le développement des compétences dans l'EFTP, en particulier dans les zones rurales ; (ii) renforcer la normalisation et la coordination des institutions techniques et professionnelles publiques existantes ; (iii) augmenter et améliorer les infrastructures d'EFTP, en particulier dans les zones rurales ; (iv) encourager les partenariats entre les institutions d'EFTP et le secteur privé.

(g) **Assurer la pleine opérationnalisation du cadre continental sur l'éducation et l'EFTP.**

Les États membres, les CER et les institutions continentales de l'UA accéléreront la mise en œuvre de la stratégie continentale pour l'éducation en Afrique (CESA), de la stratégie continentale pour l'EFTP et de la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique - y compris la connectivité numérique des écoles et des établissements d'enseignement, le cadre DOTSS⁸, entre autres.

Priorité 2 : Science, technologie et innovation

a) **Au moins 40 % des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur travaillent dans des disciplines liées aux STIM.**

Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Promouvoir l'accès aux STEM par des programmes d'incitation équilibrés entre les hommes et les femmes ; (ii) Des programmes visant à améliorer l'enseignement des STEM - y compris la culture numérique - et à développer les installations de formation et de recherche (y compris l'infrastructure numérique) ; (iii) Développer l'infrastructure pour l'enseignement des STEM dans les écoles secondaires et les universités.

(b) **L'Afrique contribue à hauteur d'au moins 10 % aux résultats de la recherche scientifique mondiale ; au moins 50 % des résultats de la recherche se traduisent par l'innovation et la production.**

Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment: (i) Créer un réseau de centres d'excellence pour la recherche et le développement de haut niveau sur le continent ; (ii) Promouvoir les instituts universitaires panafricains de STIM et renforcer les capacités de recherche des universités africaines pour une production de connaissances de haute qualité ; (iii) Produire environ 100.000 doctorats africains, dont un cinquième dans les disciplines STIM ; (iv) Créer des laboratoires de recherche de classe mondiale pour les sciences et technologies spatiales, l'informatique, l'ingénierie et la biotechnologie afin de soutenir l'innovation ; (v) Promouvoir et faciliter la collaboration et la mobilité intra-africaines et internationales en matière de recherche et adopter la culture des sciences ouvertes ; (vi) Promouvoir la relation triangulaire entre le monde universitaire, le secteur privé et le secteur public afin d'accroître les résultats de la traduction de la recherche ; (vii) Accroître le financement de la recherche, du développement et de l'innovation en créant, entre autres, des fonds d'innovation pour renforcer les performances et la compétitivité des secteurs économiques essentiels.

(c) **L'économie spatiale africaine est doublée.**

Les États membres mettront en œuvre des stratégies axées, entre autres, sur l'harmonisation et la monétisation stratégique des capacités du continent en matière d'infrastructures spatiales et terrestres.

(d) **Rendre pleinement opérationnels et actualiser les cadres continentaux sur les STI.**

Les actions spécifiques menées par les États membres consisteront à rendre opérationnels les éléments suivants, notamment : (i) Le Conseil africain de la science, de la recherche et de l'innovation ; (ii) L'Observatoire africain de la STI ; (iii) La Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA) ; et (iv) L'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO).

3.6.2 Objectif stratégique 6.2. Améliorer l'accès à des soins de santé abordables et de qualité

Par rapport aux autres continents, l'Afrique compte toujours le plus grand nombre de pays présentant des taux élevés de mortalité maternelle et infantile, ainsi que des cas importants de morbidité et de mortalité dues aux maladies transmissibles. Le taux de mortalité maternelle (nombre de décès pour 100 000 naissances vivantes) était de 414,2 en 2023 et devrait tomber à 304,3 en 2033 selon le scénario de la trajectoire actuelle (schéma 3.6). Avec des politiques appropriées qui tiennent compte de la résilience

8 Connectivité numérique des écoles, possibilités d'apprentissage en ligne, enseignants en tant que catalyseurs de l'apprentissage, sécurité en ligne et dans les écoles, et apprentissage axé sur les compétences (DOTSS).

systémique de la santé et des déterminants sociaux de la santé (c'est-à-dire au niveau des individus, des ménages, des communautés et des pays) et des interventions énergiques, appelées scénario de la trajectoire souhaitable, le taux de mortalité maternelle estimé tombera à 174,9 en 2033 (voir le schéma 3.6). De même, le taux de mortalité infantile (nombre de décès pour 1 000 naissances vivantes) était de 67,3 en 2023 et devrait chuter à 50 en 2033 dans le scénario de la trajectoire actuelle. Dans le scénario de développement souhaitable, il devrait être réduit à 25,8 en 2033 (voir schéma 3.7).

Le triple fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles, des lésions et des traumatismes, y compris leur impact socio-économique, a eu un impact négatif sur le développement en Afrique. En outre, au cours de la dernière décennie, les urgences de santé publique sont devenues une préoccupation majeure en Afrique, avec plus de 100 épidémies de santé publique importantes survenant chaque année sur le continent.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les faiblesses des capacités de réaction des systèmes de santé aux urgences de santé publique sur le continent. Malgré ces lacunes, l'Afrique a progressé au cours de la dernière décennie en ce qui concerne divers indicateurs de santé, tels que la santé maternelle et infantile. Le STYIP de l'Agenda 2063 se concentrera sur les soins de santé au-delà des

maladies pour inclure les déterminants sociaux couverts par la définition de la santé de l'OMS et les variables de la dimension sanitaire dans le cadre de référence de la résilience. Les États membres renforceront leurs efforts, par exemple dans des domaines tels que l'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels pour les personnes vivant avec le VIH, la tuberculose, le paludisme, le cancer, les maladies mentales, pour n'en citer que quelques-uns.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

Priorité 1 : Santé

(a) Augmenter l'accès à des services de soins de santé primaires de qualité à au moins 40 %.

Les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Redynamiser le secteur des soins de santé primaires, en particulier les modèles de financement public des systèmes de santé, l'innovation numérique, les soins virtuels, l'harmonisation de la réglementation des médicaments et des dispositifs (y compris numériques), et l'investissement dans les soins préventifs ; (ii) Mettre en place des politiques et des programmes visant à renforcer le personnel de santé national, y compris les agents de santé communautaires ; (iii) Des régimes de protection sociale, en particulier des régimes nationaux d'assurance



maladie, qui couvrent les groupes de population les plus vulnérables - par le biais d'interventions telles que l'assurance maladie communautaire ; (iv) Le renforcement des systèmes d'approvisionnement et de la chaîne d'approvisionnement médical sur toute la ligne; (v) Accroître le financement national de la santé pour atteindre au moins 15 % du budget national.

- (b) Réduire (1) **Réduire (1) le taux de mortalité maternelle à 175 décès pour 100 000 naissances vivantes ; (2) le taux de mortalité infantile à 25 décès pour 1 000 naissances vivantes ; et (3) le taux de mortalité néonatale à 15 décès pour 1 000 naissances vivantes.**

Les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Les programmes nationaux réguliers de vaccination ; (ii) Les programmes nationaux de soins de qualité pour les mères, les nouveau-nés et les enfants ; (iii) Améliorer et faciliter l'accès à l'oxygène dans le cadre des soins de santé primaires pour les nouveau-nés et les enfants.

- (c) **Réduire de 20 % l'incidence du paludisme, de 50 % celle des maladies respiratoires infectieuses et de 55 % celle des autres maladies transmissibles.**

Les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Fournir un traitement de qualité contre le paludisme (y compris des outils de prévention du paludisme tels que des moustiquaires imprégnées) en ciblant intentionnellement les plus vulnérables (enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes); (ii) Accélérer l'accès aux tests de diagnostic et au traitement de la tuberculose, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre la tuberculose multirésistante ; (iii) Renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour détecter et suivre l'apparition des maladies infectieuses ; (iv) Investir dans la recherche pour le développement de vaccins, de médicaments antiviraux et d'autres interventions thérapeutiques.

- (d) **Réduire de 10 % l'incidence des nouvelles infections par le VIH et porter à 100 % la couverture antirétrovirale chez les personnes vivant avec le VIH, y compris les enfants.**

Pour atteindre ces objectifs, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Les programmes visant à fournir des services de prévention primaire du VIH aux adolescents et aux jeunes les plus exposés ; (ii) L'amélioration de l'accès au dépistage du VIH, aux médicaments et à la prise en charge des cas afin de parvenir à une suppression virale élevée (c'est-à-dire diagnostiquer 95 % de toutes les personnes séropositives, fournir une thérapie antirétrovirale à

95 % des personnes diagnostiquées et parvenir à une suppression virale (c'est-à-dire inférieure aux niveaux de détection) pour 95 % des personnes sous traitement) ; (iii) La mise en œuvre d'un programme universel de dépistage du VIH et de prise en charge des cas pour les personnes séropositives, sous le seuil de détection) pour 95 % des personnes sous traitement) ; (iii) La réalisation d'un dépistage universel et une thérapie ARV chez les femmes enceintes et allaitantes afin d'éliminer les nouvelles infections pédiatriques par le VIH ; (iv) La mise en place des programmes visant à faciliter l'accès des enfants à un dépistage précoce du VIH, y compris un dépistage systématique du VIH dans le cadre des pratiques de soins aux enfants ; (v) La promotion et le soutien de la décentralisation des programmes de traitement du VIH et l'intégration de la thérapie antirétrovirale au niveau des soins de santé primaires ; (vi) L'augmentation du financement national des programmes de lutte contre le VIH.

- (e) **Réduire de 50 % le taux de mortalité dû aux accidents de la circulation.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont recommandées, notamment : (i) Des mesures et des campagnes de sécurité routière sont mises en œuvre aux niveaux national et régional ; (ii) Les infrastructures routières sont mises en conformité avec les normes de sécurité définies aux niveaux régional et continental.

- (f) **Réduire la proportion de décès attribués aux épidémies et aux pandémies à un maximum de 2 %.**

Les « épidémies » provoquent une augmentation soudaine (et généralement temporaire) de l'incidence d'une maladie ou d'un état de santé particulier (par exemple, une intoxication alimentaire) dans une zone géographique ou une population spécifique. Les pandémies sont dues à des maladies, s'inscrivent dans la durée, sont largement répandues (elles peuvent toucher de grandes populations dans de nombreux pays) et sont graves (p. ex. la pandémie de COVID-19). À cet égard, les stratégies que les États membres mettront en œuvre pour se préparer, prévenir et gérer les cas comprendront les éléments suivants notamment: (i) Renforcer la surveillance, la préparation et la réponse aux différentes épidémies ; (ii) Renforcer la capacité des institutions continentales et régionales spécialisées à répondre rapidement aux épidémies ; (iii) Promouvoir la fabrication locale de vaccins, de dispositifs médicaux et d'autres médicaments ; (iv) Tirer parti des nouvelles technologies pour faciliter l'acheminement des fournitures médicales dans les zones difficiles d'accès.

(g) **Assurer la pleine opérationnalisation des cadres continentaux en matière de santé :**

: Cet objectif impliquera que l'Union africaine et ses États membres mettent en œuvre les éléments suivants : la campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique, la stratégie africaine en matière de santé et la stratégie de transformation numérique en matière de santé de du CDC Afrique.

Priorité 2 : La Nutrition

(a) **Éliminer toutes les formes de malnutrition, en mettant l'accent sur la malnutrition aiguë sévère (MAS) chez les enfants de moins de cinq ans, les adolescentes, les femmes enceintes et les mères allaitantes.**

La nutrition est essentielle pour un développement humain sain : de la conception à la mort, en passant par la grossesse, la croissance, la naissance et le développement - un système de soins de santé du berceau à la tombe. Pour atteindre cet objectif, les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment: (i) Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour mettre fin à la malnutrition et garantir l'accès de toute la population à un régime alimentaire équilibré ; (ii) Accroître et maintenir les investissements nationaux dans la prévention, la détection et le traitement précoces de la malnutrition infantile ; (iii) Élargir l'accès aux services essentiels ; (iv) Mettre en œuvre des programmes de prévention, de détection et de traitement précoces de la malnutrition infantile chez les enfants les plus jeunes, les plus pauvres et les plus vulnérables ; (vi) Renforcer les actions multisectorielles entre les systèmes d'alimentation, de santé et de protection sociale pour permettre l'accès à des aliments nutritifs, sûrs et abordables et à d'autres services de nutrition.

(b) **Assurer la pleine opérationnalisation des cadres continentaux sur la nutrition :**

Il s'agira notamment de mettre en œuvre la stratégie africaine en matière de nutrition.

3.6.3 Objectif stratégique 6.3. Promouvoir la parité entre les hommes et les femmes

D'ici 2033, il est prévu que les États membres de l'UA aient renforcé les systèmes et les mesures de protection sociale pour tous, y compris les demandeurs d'emploi et les personnes vivant avec un handicap.

Les femmes et les jeunes filles représentent la moitié de la population africaine, mais elles sont confrontées à d'importants obstacles socio-économiques qui limitent leur capacité à contribuer de manière significative à leur propre développement, à celui de leurs communautés, de leurs pays et du continent. La plupart des femmes et des jeunes africains sont soit au chômage, soit sous-employés,

soit employés de manière vulnérable. La participation des femmes aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a été identifiée comme un moyen efficace pour promouvoir l'émancipation économique des femmes tout en réduisant la pauvreté et l'inégalité entre les hommes et les femmes. Les États membres concevront et mettront en œuvre de manière ciblée, des interventions visant à promouvoir les femmes entrepreneurs, car elles ont le potentiel de contribuer efficacement au développement socio-économique. Les femmes sont plus susceptibles de réinvestir les revenus réalisés dans leur ménage et leur communauté ainsi que dans leur bien-être, garantissant ainsi des niveaux élevés d'harmonie et de résilience.

La violence à l'égard des femmes et des filles est la violation des droits de l'homme la plus répandue dans le monde. De nombreuses femmes et filles continuent de subir des violences à tous les stades de leur vie. Ce type de violence se manifeste sous diverses formes et dans tous les contextes, qu'il s'agisse d'espaces physiques ou, de plus en plus, d'espaces virtuels.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

Priorité 1 : Sécurité et protection sociales, y compris pour les personnes en situation de handicap

(a) **Augmenter de 30 % la couverture des systèmes de protection sociale et offrir des régimes de protection sociale à au moins 50 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.**

Pour atteindre ces objectifs, il est recommandé aux États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de protection sociale, y compris l'accès à des services de base gratuits pour les groupes vulnérables, notamment les personnes et les ménages indigents. Ces politiques et programmes sont essentiels pour favoriser la résilience des individus, des ménages, des communautés et des pays.

(b) **Augmenter d'au moins 60 % le financement national des programmes de protection sociale.**

L'Union africaine et ses États membres, guidés par le cadre de résilience de référence, concevront et mettront en place des mécanismes de financement innovants pour financer : (i) Des programmes qui s'attaquent aux déterminants sociaux de la santé ; et (ii) Des régimes de protection sociale.

(c) **Rendre pleinement opérationnels les cadres continentaux de sécurité sociale et de protection sociale.**

L'Union africaine et ses États membres élaboreront des plans d'action pour opérationnaliser (y compris la conception d'interventions bien financées) les cadres de politique sociale de l'UA.

Priorité 2. Autonomisation économique et politique des femmes

- (a) (1) **Toutes les femmes ont le droit de posséder et d'hériter des biens, de signer des contrats, de gérer des affaires, d'avoir un compte bancaire et de posséder des terres ; (2) Au moins 50 % de tous les élus aux niveaux local, régional et national sont des femmes ; (3) Au moins 50 % et 30 % des postes de direction dans le gouvernement et le secteur privé, respectivement, sont occupés par des femmes.**

Pour atteindre ces objectifs interdépendants, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment: (i) élaborer et promouvoir des politiques qui améliorent l'accès des femmes aux actifs productifs (y compris le financement) ; (ii) Renforcer les capacités des femmes à posséder et à gérer des actifs productifs ; (iii) Promulguer des lois et faciliter la participation des femmes à la vie politique à tous les niveaux ; (iv) Renforcer les capacités de leadership des femmes ; (v) Élaborer, renforcer et mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation en matière d'action positive afin de promouvoir des systèmes de quotas d'emploi pour les femmes occupant des postes de direction dans les secteurs public et privé.

Priorité 3. Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles

- (a) **Mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.**

Pour atteindre cet objectif, l'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Appliquer les lois et traités continentaux et internationaux interdisant la violence à l'égard des femmes et des filles dans tous les contextes, en particulier dans les familles, les ménages et les écoles ; (ii) Mettre en place des structures de soutien pour les victimes de la violence, y compris un soutien psychosocial ; (iii) Mettre en place des programmes visant à autonomiser les femmes et les filles, en particulier sur les questions de violence et les mécanismes de protection existants ; (iv) Mettre en place des programmes de prise de parole utilisant les médias sociaux et d'autres canaux de communication ; (v) Renforcer la main-d'œuvre des services sociaux.

- (b) **mettre fin aux normes sociales et aux pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles, telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF).**

Les États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Promulguer et appliquer des lois et des politiques visant à mettre fin aux pratiques néfastes aux femmes, notamment les mariages d'enfants

et les mutilations génitales féminines ; (ii) Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux visant à mettre fin aux mariages d'enfants et aux mutilations génitales féminines ; (iii) Renforcer les mécanismes de collecte de données et de signalement des cas de violence à l'encontre des femmes et des filles ; (iv) Mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation concernant les réformes juridiques et politiques visant à assurer l'accès universel aux documents d'enregistrement des statistiques civiles et de l'état civil, tels que les cartes d'identité, l'enregistrement des naissances et les certificats de mariage ; (v) Élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à accélérer l'accès à l'enregistrement des données civiles, notamment en utilisant les nouvelles technologies et l'internet.

3.6.4 Objectif stratégique 6.4. Créer une génération de jeunes et d'enfants engagés et autonomes

L'Afrique continue d'avoir la population la plus jeune du monde et reste déterminée à investir dans la jeunesse avec la conviction que des jeunes autonomes détermineront le rythme et l'ampleur du développement du continent. À cet égard, au cours de la prochaine décennie, le continent continuera à promouvoir et à investir dans la prise en charge globale des enfants : une base pour l'autonomisation des jeunes. En conséquence, au cours de la prochaine décennie, le continent accélérera les efforts d'autonomisation des jeunes et promouvra et protégera les droits de l'enfant.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées

Priorité 1. Renforcement de la capacité d'action des jeunes

- (a) **Réduire le taux de chômage des jeunes à 14%.**

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Promulguer et appliquer des lois et des politiques sur les quotas de jeunes dans l'administration publique à tous les niveaux ; (ii) Mettre en œuvre des programmes de stages et d'apprentissage pour les jeunes diplômés dans les secteurs public et privé ; (iii) Renforcer les programmes nationaux de volontariat/ de service pour les jeunes ; (iv) Améliorer la collecte et la gestion des données sur le chômage et le sous-emploi des jeunes.

- (b) **Augmenter de 10 % la proportion d'entreprises appartenant à des jeunes.**

Pour atteindre cet objectif, l'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à fournir un soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs, tels que des

facilités de crédit, des mentorats et des formations au leadership ; (ii) Adopter et appliquer des politiques visant à aider les jeunes à créer des entreprises.

(c) **Au moins 15 % de tous les représentants élus aux niveaux local, régional et national sont des jeunes.**

Les États membres mettront en œuvre les stratégies appropriées, notamment en prenant des mesures positives pour promouvoir des systèmes de quotas pour les jeunes occupant des postes politiques électifs.

Priorité 2. Protection des enfants

(a) **Éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris la traite des enfants, les châtiments corporels, le travail des enfants et la cyberintimidation ;**

(b) **Mettre fin au recrutement des enfants dans les conflits armés.**

Pour atteindre ces objectifs, l'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à prévenir la migration illégale, la traite des êtres humains et des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne ; (ii) Prendre des mesures pour protéger les migrants illégaux et renforcer les programmes visant à faciliter leur retour en toute sécurité et leur réintégration dans leur pays d'origine ; (iii) Renforcer la coopération internationale sur la question de la migration illégale des jeunes Africains ; (iv) renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance ; et (v) Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation ; (iv) Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance et les réformes des soins ; (v) Sensibiliser davantage le public et promouvoir la politique de prise de parole sur les questions de violence à l'encontre des enfants ; (vi) Appliquer les lois et traités internationaux interdisant le recrutement d'enfants dans les conflits armés ; (vii) Élaborer des programmes visant à faciliter la réinsertion sociale et la réhabilitation des anciens enfants-soldats.

3.6.5 Programmes phares :

Outre la mise en œuvre de stratégies indicatives dans le cadre de ce Moonshot, l'Afrique mettra également en œuvre des projets phares spécifiques pour accélérer sa réalisation. Les projets phares comprennent, notamment, l'Université panafricaine et l'Université virtuelle et électronique africaine, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération aux niveaux continental et mondial pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue parmi les Africains. La mise en œuvre favorisera les synergies entre les deux projets phares.

En outre, les États membres mettront en œuvre le programme pour l'espace extra-atmosphérique en Afrique afin de renforcer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique par l'Afrique pour soutenir son développement. Les actions spécifiques comprennent l'optimisation de l'espace extra-atmosphérique pour le développement dans différents domaines tels que l'agriculture, la gestion des catastrophes, la télédétection, les prévisions climatiques, la banque et la finance, la défense et la sécurité. La mise en œuvre de ce projet réduira la dépendance du continent à l'égard des données satellitaires externes et renforcera la résilience climatique.

3.7 Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent

Les leçons tirées de la mise en œuvre du FTYIP soulignent la nécessité pour le continent de promouvoir l'Afrique en tant que partenaire solide dans les affaires internationales et de poursuivre la coexistence pacifique. En outre, les résultats obtenus mettent en évidence la nécessité pour l'Afrique d'assumer pleinement la responsabilité du financement de son développement.

À cet égard, au cours de la prochaine décennie de l'Agenda 2063, l'Union africaine et ses États membres disposeront de programmes socio-économiques pour faire en sorte que le continent soit un acteur égal et mondial. Les actions spécifiques comprennent l'amélioration de la place de l'Afrique dans le système de gouvernance mondiale, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, et le renforcement de sa position sur d'autres questions mondiales telles que l'espace extra-atmosphérique. En outre, des efforts seront déployés pour améliorer les partenariats de l'Afrique et les réorienter pour répondre aux priorités de l'Afrique en matière de résilience, de croissance et de transformation socio-économiques. L'Afrique élaborera également des stratégies pour financer son développement et réduire sa dépendance à l'égard de l'aide.

Les interventions catalytiques prévues dans le cadre de ce « Moonshot » sont les suivantes :



Amélioration des systèmes de données et de statistiques ; et



Position commune de l'Afrique sur les questions mondiales

3.7.1 Objectif stratégique 7.1. Renforcer la position et la compétitivité de l'Afrique dans les affaires mondiales

L'Afrique accordera la priorité au renforcement de sa place dans les affaires mondiales, qui est stratégique

et essentielle, en positionnant le continent comme un partenaire à part entière sur les questions mondiales.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies indicatives

Priorité 1. Diplomatie efficace de l'UA

- (a) (1) **Les engagements des États membres sur les questions mondiales sont fondés sur la position commune de l'Afrique ; (2) Les engagements pris à l'égard de l'Afrique sont respectés.**

L'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Promouvoir la position commune de l'Afrique sur les questions mondiales telles que la réforme de l'architecture financière mondiale, les négociations sur le climat, les réformes internationales du système fiscal, la lutte contre le terrorisme, les migrations, la réponse aux pandémies mondiales, etc. ; (ii) Mettre en place un système de suivi, d'établissement de rapports et de plaidoyer pour tenir la communauté internationale responsable des engagements pris à l'égard de l'Afrique ; (iii) Communiquer systématiquement le STYIP en tant qu'instrument principal pour les engagements, les partenariats et la collaboration avec les partenaires de coopération internationale.

- (b) (1) **L'Afrique obtient un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies ; (2) le nombre d'Africains occupant des postes de direction dans les organisations internationales augmente.**

Pour atteindre ces objectifs, l'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) Mobiliser le soutien international par une diplomatie active ; (ii) Renforcer l'engagement avec les entités des Nations unies en rendant pleinement opérationnel le cadre de partenariat UA-ONU ; (iii) Renforcer le processus d'identification et de nomination des candidats africains à des postes de direction dans les organisations internationales.

- (c) **Une plateforme africaine de partenariat mondial pleinement fonctionnelle.**

Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes sont proposées, entre autres : (i) Organiser des réunions de l'AGPP en Afrique ; (ii) Suivre la mise en œuvre de l'AGPP.

- (d) **Tous les citoyens et partenaires des États membres de l'UA ont une perception positive de l'UA et de ses organes.**

L'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) élaborer et mettre en œuvre un système de mesure efficace pour suivre les progrès, communiquer et plaider en

faveur du financement et de la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063 ; (ii) mettre en place un mécanisme de retour d'information et réaliser régulièrement des sondages d'opinion ciblant les citoyens africains sur les travaux de l'UA.

3.7.2 Objectif stratégique 7.2. Renforcer la capacité de l'Afrique à financer son développement

Au cours de la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Afrique assumera l'entière responsabilité du financement de son développement, notamment en renforçant la mobilisation des ressources nationales pour financer les programmes de développement à tous les niveaux et en améliorant la gestion de la dette publique par les États membres.

Objectifs de la deuxième décennie et stratégies recommandées :

- (a) **Au moins 75 % du budget des programmes et 25 % du budget de maintien de la paix des institutions de l'UA sont financés par les États membres de l'UA.**

L'Union africaine et ses États membres mettront en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Institutionnaliser les mesures d'incitation et d'exécution concernant la contribution des États membres à l'UA.

- (b) **Aucun pays ne connaît de crise de la dette.**

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, entre autres : (i) Établir des règles budgétaires nationales sur les dettes extérieures ; (ii) Mettre en œuvre des stratégies solides de gestion de la dette ; (iii) Améliorer la transparence de la dette et renforcer le contrôle de la gestion de la dette ; (iv) Mettre en place des mécanismes de coordination appropriés entre les autorités chargées de la dette, les autorités budgétaires et les autorités monétaires afin d'assurer un flux continu d'informations sur les liquidités actuelles et futures de l'État pour éviter le surendettement.

- (c) (1) **le ratio impôts/PIB augmente de 30 % ; et (2) l'flux financiers illicites (FFI) sont réduits à un maximum de 1 % du PIB par an :**

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé aux États membres de mettre en œuvre les stratégies suivantes, notamment : (i) développer des synergies entre les institutions qui s'attaquent aux FFI et renforcer les mécanismes de coordination qui guident les travaux sur la fiscalité et les FFI ; (ii) renforcer les capacités des États membres en matière de fiscalité et de FFI ; (iii) poursuivre les programmes de réforme pour améliorer les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires afin de lutter efficacement contre les FFI et de renforcer la politique fiscale et l'administration de l'impôt.



4 TRAJECTOIRES ET ACCÉLÉRATEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU STYIP DE L'AGENDA 2063

4.1 Facteurs clés de réussite

Leadership et engagement politique

Il s'agit d'un facteur essentiel qui façonnera l'avenir de l'Afrique et déterminera la réussite de l'Agenda 2063. Le défi du leadership pour la croissance économique accélérée, la transformation et le développement durable auquel l'Afrique est confrontée aujourd'hui est plus complexe, mais non moins exigeant, qu'à l'époque de la lutte pour l'indépendance contre le colonialisme. Un leadership visionnaire est nécessaire dans tous les domaines et à tous les niveaux : politique, commerce, industrie, science, religion, éducation et culture. Les expériences du monde entier laissent penser que le succès vient d'un leadership politique porteur d'une vision et d'un engagement, ainsi que de la volonté et de la capacité de les mettre en œuvre.

Un état capable de se développer

Des institutions efficaces, responsables et axées sur le développement, un système administratif efficace et solide, une vision et une planification du développement claires et pragmatiques, une politique publique qui soutient la classe entrepreneuriale nationale et renforce la confiance publique, ainsi qu'une structure de gouvernance fondée sur des lois et des règles transparentes sont essentiels à la réalisation de l'Agenda 2063. Dans les cas où la transformation structurelle a réussi, l'État a joué un rôle crucial dans le processus. Les capacités et les institutions de l'État doivent être renforcées afin de créer un secteur privé dynamique, de mobiliser la population et de créer un consensus national autour d'un programme de développement commun, et de veiller à ce que des ressources adéquates soient engagées pour le mettre en œuvre. Par-dessus tout, l'État africain doit être responsable et attentif aux besoins de sa population.

Participation, inclusion et autonomisation des citoyens

La participation effective de toutes les parties prenantes à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 est un facteur de réussite essentiel. Ainsi, l'Agenda 2063 doit être pleinement participatif et être la propriété de toutes les parties prenantes sur le continent - l'ensemble du continent doit en faire partie afin de raviver l'esprit de collaboration pour forger le destin du continent - l'engagement des femmes et des jeunes en particulier est essentiel. Avec des citoyens responsabilisés, une société civile réactive, la transformation sociale et économique peut devenir une réalité. L'engagement actif de la diaspora peut être l'un des principaux moteurs du changement pour le développement de l'Afrique, en contribuant au renforcement de l'indépendance économique

de l'Afrique par l'investissement, l'expertise et la solidarité politique, culturelle et sociale générale.

Une approche basée sur les résultats

Une approche basée sur les résultats avec des objectifs concrets qui sont mesurables et peuvent être suivis et contrôlés. Tout en fournissant un cadre général et un ensemble commun d'objectifs et de cibles, l'Agenda 2063 tient également compte de la diversité de l'Afrique, définit des trajectoires et se penche sur les questions liées à cette diversité.

Revitaliser la planification stratégique

Revitaliser la planification stratégique et assurer une interface efficace entre les plans nationaux, les initiatives régionales et l'Agenda 2063. Une planification continentale, régionale et nationale intégrée basée sur une série d'horizons temporels à court, moyen et long terme est vitale pour une gestion économique saine, la poursuite d'un développement holistique et intégré (à travers des secteurs et un espace physique) et, en bref, pour assurer la réalisation de l'Agenda 2063. L'interface entre les plans nationaux, les initiatives de développement régional et l'Agenda 2063 est également essentielle à la réussite de l'Agenda 2063. Bien que la responsabilité finale de la mise en œuvre des plans incombe aux gouvernements nationaux, une coordination et une interface sont nécessaires à tous les stades du cycle de planification, notamment pour la définition des questions prioritaires, la définition des objectifs, la formulation des plans, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi.

Faire de l'Agenda 2063 une partie intégrante de la Renaissance africaine

La renaissance africaine appelle à des changements dans les attitudes, les valeurs et les mentalités et inculque les valeurs du panafricanisme, de l'estime de soi, du travail bien fait, de l'esprit d'entreprise et de la prospérité collective. Par conséquent, la promotion des valeurs de discipline, de concentration, d'honnêteté, d'intégrité et d'éthique professionnelle est essentielle à la réalisation de l'Agenda 2063, pour qu'il se distingue des cadres continentaux précédents et qu'il soit mis en œuvre avec succès. L'Agenda 2063 offre à l'Afrique l'occasion de rompre avec le syndrome « toujours de nouvelles idées sans réalisations significatives ».

L'Afrique doit prendre en charge son discours mondial.

L'Afrique doit prendre en charge son discours et son image de marque au niveau mondial, afin de s'assurer qu'ils reflètent les réalités, les aspirations et les priorités du

TABLEAU 4.1 : MÉCANISME DE COORDINATION À L'ÉCHELLE DU CONTINENT POUR LE STYIP

Niveau Continental
Bureau du Président de la Commission de l'Union africaine (coordination générale)
Niveau Régional
Bureau des secrétaires généraux des communautés économiques régionales Bureau des secrétaires généraux des mécanismes régionaux
Niveau National
Autorités nationales de planification dans les États membres
Niveau de l'autorité locale
Autorités locales de planification des États membres

continent, ainsi que la position de l'Afrique dans le monde. À cet égard, l'Agenda 2063 réaffirme l'unité et la solidarité africaines face aux ingérences extérieures persistantes, notamment celles des multinationales, aux tentatives de division du continent, aux pressions injustifiées et aux sanctions illégales à l'encontre de certains pays.

4.2 Risques et menaces :

- a. Conflits, instabilité et insécurité.
- b. Inégalités sociales et économiques.
- c. Crime organisé, trafic de stupéfiants et flux financiers illicites.
- d. Gestion inadéquate des diversités ; extrémisme religieux, ethnicité et corruption.
- e. L'incapacité à exploiter le dividende démographique.
- f. L'aggravation du fardeau des maladies en Afrique.
- g. Risques climatiques et catastrophes naturelles.
- h. Chocs externes causés par exemple par les forces du marché mondial.

4.3 Trajectoires de mise en œuvre

L'Union africaine et ses États membres atteindront les objectifs stratégiques de chacun des « Moonshots » par le biais de trois **trajectoires** : les cadres continentaux, les cadres régionaux et les PND.

4.3.1 Cadres continentaux

Les cadres continentaux, y compris les projets phares de l'UA, constitueront l'une des trajectoires par lesquelles l'Union africaine, les États membres et les CER mettront en œuvre les Moonshots. Ces cadres, dont le PDDAA, la STISA et le PIDA, entre autres, serviront de base à la mise

en œuvre des Moonshots. En outre, les cadres continentaux feront partie des instruments clés pour la négociation des investissements à l'échelle du continent et guideront également la qualité et la norme du contenu thématique.

Pour des raisons pratiques, l'Union africaine devra réviser certains protocoles et lignes directrices des cadres continentaux en fonction de l'évolution du paysage du développement en Afrique. Plus important encore, l'Union africaine et ses États membres doivent délibérément intégrer la résilience dans les priorités, les stratégies indicatives et les mesures de progrès pour le STYIP. En outre, les cadres continentaux de l'Union africaine devraient intégrer les objectifs des plans de développement régionaux et nationaux et s'appuyer sur les réalisations des uns et des autres pour maximiser les synergies et les complémentarités.

Les rapports d'avancement et de performance des cadres continentaux à la lumière des objectifs du STYIP et des moonshots seront préparés et soumis dans le cadre des rapports d'avancement sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui seront présentés à l'Assemblée de l'UA sur une base bisannuelle.

Les États membres exécuteront des projets phares tels que la ZLECAf, le SAATM et le réseau de trains à grande vitesse en tant que composantes intégrales et accélérateurs de la mise en œuvre du STYIP. À cet égard, les projets phares seront mis en œuvre à la vitesse, à l'échelle et dans l'ordre appropriés, guidés et définis par des critères standards. Par exemple, le continent maximisera les avantages de la ZLECAF en accélérant la mise en œuvre des programmes phares liés à la circulation des personnes, des biens et

des services, notamment l'espace aérien africain unique, le passeport africain et la libre circulation des personnes.

4.3.2 Cadres régionaux

Les CER mettront en œuvre les interventions de Moonshot conformément à leurs stratégies et plans de développement découlant de cadres régionaux spécifiques. Les CER et leurs États membres adopteront une approche par corridor pour les initiatives transnationales et pourraient avoir besoin d'un processus structuré pour intégrer l'agenda régional dans les PND.

4.3.3 Plans de développement nationaux

Les plans de développement nationaux sont essentiels à la mise en œuvre du STYIP. À cet égard, les États membres s'efforceront d'intégrer les cadres et programmes régionaux et continentaux dans les PND. En outre, l'Union africaine et ses entités compétentes aideront les États membres à renforcer leurs PND à l'aide d'outils analytiques tels que l'analyse prospective et la planification de scénarios.

4.4 Accélérateurs de la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La mise en œuvre efficace des objectifs stratégiques du programme STYIP nécessite une plus grande attention et des investissements dans un ensemble de catalyseurs. Les catalyseurs seront des leviers qui renforceront et soutiendront une planification et une mise en œuvre efficaces des interventions Moonshot (catalytiques). Dans le cadre des Moonshots, des priorités, des objectifs et des stratégies indicatives du STYIP, un ensemble de catalyseurs a été sélectionné, à savoir : i) La coordination ; ii) le financement ; iii) La sensibilisation, la communication et le plaidoyer ; iv) Le suivi, l'évaluation, les données, la responsabilité et l'apprentissage ; v) Les partenariats ; vi) la domestication ; vii) Le développement des capacités ; et viii) L'infusion de technologies appropriées dans la mise en œuvre du STYIP.

Afin d'accorder l'attention nécessaire aux catalyseurs, chacun d'entre eux sera soutenu par des champions politiques de haut niveau. En outre, les rapports biennaux incluront les performances de chaque catalyseur et leur impact sur la réalisation globale des Moonshots, et seront présentés comme partie intégrante des rapports biennaux STYIP.

La section ci-dessous décrit chacun des catalyseurs du STYIP.

4.4.1 Dispositions de coordination et de mise en œuvre

Les dispositions de coordination et de mise en œuvre sont essentielles pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi du STYIP. Elles sont également essentielles pour renforcer les institutions à tous les niveaux, en s'appuyant sur les structures existantes et la mise en œuvre du

principe « Un seul cadre, deux agendas », conformément à la décision EX.CL/998(XXXII) du Conseil exécutif de l'Union africaine, qui a demandé aux États membres de renforcer l'intégration de l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux, parallèlement à l'Agenda 2030 pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Les dispositions de coordination et de mise en œuvre du STYIP feront intervenir diverses parties prenantes aux niveaux continental, régional, national et local.

a) Niveau continental

Au niveau continental, le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA) sera responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063. La CUA, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, sera chargée de fournir des conseils techniques pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, la mobilisation des ressources, le partage des connaissances et le plaidoyer dans le cadre du plan. Conformément à leurs mandats respectifs, la CUA travaillera également en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER), les agences et organes spécialisés de l'UA, la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires au développement afin d'assurer la cohérence, l'alignement et l'harmonisation des politiques et des programmes.

b) Niveau régional

Au niveau régional, les CER seront les principales entités chargées de la mise en œuvre du plan, car elles coordonnent et facilitent l'intégration et la coopération entre leurs États membres respectifs. Les CER travailleront également en collaboration avec la CUA, l'AUDA-NEPAD et d'autres institutions continentales pour rendre compte des progrès et des défis liés au plan. Les CER ont créé des groupes thématiques pour favoriser l'apprentissage interrégional et l'échange de bonnes pratiques.

c) Niveau national

Au niveau national, les États membres sont censés intégrer et opérationnaliser le plan par le biais de leurs plans, politiques et stratégies de développement national. Par ailleurs, les États membres sont encouragés à mettre en place et à renforcer les mécanismes de coordination nationaux et sectoriels, tels que les comités de pilotage ou les points focaux, afin de superviser et de contrôler la mise en œuvre du plan. En conséquence, les structures de coordination, œuvrant en étroite collaboration avec la CUA, l'AUDA-NEPAD, d'autres institutions de l'UA, les CER et les entités des Nations unies, coordonneront, concevront et mettront

en œuvre des programmes et des projets prioritaires pour assurer la bonne exécution de l'Agenda 2063. Les États membres sont encouragés à s'engager avec les chefs traditionnels, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les autres groupes marginalisés, la société civile, le secteur privé, les universitaires, les médias, la diaspora et les autres parties prenantes à tous les stades afin de garantir une mise en œuvre inclusive et participative de l'Agenda 2063.

Les enseignements du FTYIP montrent également que le principe «Deux agendas, un seul plan» existe dans plusieurs États membres. Ce principe signifie qu'il y a un mécanisme de coordination pour l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 des Nations unies. Au cours du STYIP de l'Agenda 2063, le continent s'efforcera d'harmoniser les mécanismes des deux agendas afin de renforcer leur efficacité.

d) Niveau des autorités locales

Au niveau de l'autorité locale, les gouvernements locaux des États membres sont responsables de la coordination. Cependant, dans de nombreuses collectivités locales, les mécanismes de coordination de l'Agenda 2063 de l'UA restent encore à créer.

Au cours du STYIP, la CUA, l'AUDA-NEPAD, les CER et les États membres travailleront ensemble pour renforcer les mécanismes de coordination au niveau des autorités locales avec un objectif élargi qui inclut la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

Le continent continuera à tirer parti des mécanismes et à les déployer pour rendre opérationnel le principe « Deux agendas, un seul plan ». En outre, le niveau des autorités locales est un point d'entrée important pour intégrer fortement la résilience « dans toutes ses dimensions » dans le STYIP, et coordonnera donc les efforts visant à renforcer la durabilité en intégrant la résilience dans tous les Moonshots du STYIP.

En outre, des efforts seront déployés pour donner aux communautés et aux acteurs locaux les moyens de participer au processus de développement et d'en tirer profit. La mise en œuvre du STYIP visera également à étendre la décentralisation, à renforcer la gouvernance locale, à améliorer la prestation de services, ainsi qu'à promouvoir les initiatives et les innovations communautaires. La participation active et inclusive d'une variété de parties prenantes telles que les chefs traditionnels, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, la société civile et le secteur privé sera une condition préalable à la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063.

4.4.2 Évaluation des coûts et financement

a) Évaluation des coûts

Dans le STYIP de l'Agenda 2063, deux approches ont été utilisées pour l'exercice d'évaluation des coûts : une approche basée sur un modèle qui estime le montant nécessaire pour atteindre les objectifs d'ici 2033 à 8,9 billions de dollars EU pour la décennie ; et une approche ascendante qui évalue le niveau actuel

TABLE 4.1 : INITIATIVES POSSIBLES POUR SENSIBILISER À L'AGENDA 2063 STYIP

Niveau continental	Niveau régional	Niveau national
<ul style="list-style-type: none"> Engagements de haut niveau avec les médias sur l'Agenda 2063 Discussions et débats de haut niveau entre décideurs politiques sur les performances des régions en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2063 Développer et mettre en œuvre l'assurance du contrôle de la qualité des messages de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Flambeau de l'Agenda 2063 porté d'une CER et reçu par une autre - accompagné de campagnes de masse et de la diffusion de matériel de communication. Tournée de présentation de l'Agenda 2063 STYIP Discussions entre décideurs politiques sur les performances des régions en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2063 Harmonisation des « régimes » de communication entre les pays membres de la CER 	<ul style="list-style-type: none"> Flambeau de l'Agenda 2063 porté par un pays et reçu par un autre - accompagné de campagnes de masse et de la diffusion de matériel de communication Tournée de présentation du STYIP de l'Agenda 2063 Débats et concours dans les institutions publiques, y compris les écoles, sur l'Agenda 2063 Discussions régulières sur l'Agenda 2063 dans les médias traditionnels et les plateformes de médias sociaux Plateformes de responsabilité mutuelle sur les performances des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063P Dialogues multipartites sur les conclusions des évaluations au niveau national et des rapports biennaux sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 Production en masse de matériel de communication, guidée par des protocoles standardisés

des investissements dans les États membres à 5,6 billions de dollars EU pour la prochaine décennie. L'Afrique devra mobiliser la différence de 3,3 billions de dollars au cours de la prochaine décennie, ce qui se traduit par 0,33 billions de dollars supplémentaires à mobiliser chaque année.

b) Financement

Pour mobiliser le déficit de financement de 0,3 billion de dollars EU par an sur le continent, l'Afrique explorera collectivement les sources suivantes : la mobilisation des ressources nationales, l'investissement direct étranger, l'aide publique au développement et le financement concessionnel, les partenariats public-privé, le financement durable de la dette et les envois de fonds. Les États membres seront soutenus dans le suivi de leurs performances et, le cas échéant, dans leur renforcement. En outre, le continent continuera d'explorer la possibilité de créer un fonds de développement, qui sera un fonds commun dans lequel les ressources seront mobilisées. Ces sources de financement abordent collectivement les différentes dimensions de la transformation envisagée, fournissant une approche globale pour réaliser les 7 Moonshots décrites dans le STYIP de l'Agenda 2063. Il est essentiel que l'Afrique et les États membres de l'Union africaine adaptent ces stratégies à leurs contextes particuliers, évaluent régulièrement leur efficacité et les adaptent si nécessaire pour garantir la réalisation des 7 Moonshots.

4.4.3 MEDAL

Le suivi, l'évaluation, les données, la responsabilité et l'apprentissage (MEDAL) viendront soutenir les processus d'évaluation des progrès et des performances tout au long de la durée de vie du plan. Les processus, qui chevauchent les niveaux local, national, régional et continental, tireront parti des systèmes existants et s'appuieront sur l'expertise des associations professionnelles. L'actuel cadre de suivi et d'évaluation du FTYIP (2014 - 2023) sera mis à jour pour s'aligner sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre.

La matrice des résultats (annexe 7.1) présente les aspirations, les Moonshots et les priorités et objectifs respectifs. Les objectifs et les critères sélectionnés serviront de base à l'élaboration des indicateurs de base. Les indicateurs de base, qui comprennent une combinaison d'indicateurs principaux et d'indicateurs différenciés, seront définis dans le cadre de processus consultatifs multipartites. Les indicateurs de base profilés orienteront et faciliteront l'évaluation et l'établissement de rapports standardisés sur la performance et le progrès de la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063 à travers le continent.

4.4.3.1 Suivi et évaluation

La CUA et l'AUDA-NEPAD coordonneront le suivi et l'évaluation du STYIP, en veillant à l'alignement sur

les processus similaires des plans de développement nationaux, des plans de développement régionaux et des stratégies continentales afin de faciliter les synergies et les complémentarités tout en exécutant le mandat de chaque institution. Les processus de suivi se concentreront sur les indicateurs sélectionnés qui feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la décennie. En plus des rapports biennaux sur les progrès et les performances de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 - préparés au niveau national, régional et continental, une évaluation à mi-parcours du STYIP sera réalisée au cours de la cinquième année du plan (2028), tandis que l'évaluation finale sera réalisée en 2032 pour fournir des enseignements et des réflexions en faveur du développement du troisième plan décennal de mise en œuvre en 2033.

4.4.3.2 Données

L'Union africaine et ses États membres mettront l'accent sur l'investissement dans les données afin de développer une masse critique de ressources humaines dotées de solides compétences en matière de gestion des données dans les pays, les CER et les institutions continentales. À cet égard, les capacités seront renforcées pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes. En outre, le big data et la demande croissante de renseignements exploitables justifient l'augmentation des investissements dans les technologies numériques et l'élargissement du champ d'application des données sur le continent.

4.4.3.3 Responsabilité

Étant donné que la mise en œuvre de l'Agenda 2063 repose sur des engagements volontaires de l'ensemble des acteurs du développement, des mécanismes efficaces d'incitation à l'engagement et de traduction de l'engagement en action seront nécessaires. En outre, il incombera à tous les acteurs du développement - guidés par la vision, les objectifs et les cibles communs énoncés dans l'Agenda 2063 STYIP - de définir les règles et les règlements régissant leur comportement discret et collectif au sein du cadre de responsabilité mutuelle.

Pour suivre les progrès et garantir la responsabilité dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la CUA et l'AUDA-NEPAD mettront en place un système solide de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Ce système sera basé sur des résultats qui reflèteront les aspirations collectives et la responsabilité mutuelle de toutes les parties prenantes.

Guidés par le système de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, les États membres, les CER et l'Union africaine continueront à produire des rapports bisannuels sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 afin de garantir la responsabilité mutuelle des principales parties prenantes aux niveaux national, régional et continental, sur la base des indicateurs de base convenus. Le processus

facilitera la prise de décision sur les investissements et les choix politiques. Des mécanismes permettant un retour d'information seront mis en place entre les citoyens de base et la Conférence par l'intermédiaire des organes et structures politiques respectifs de l'UA.

4.4.4 Apprentissage

Les processus d'établissement de rapports de l'Union, des CER et des États membres de l'UA seront étroitement liés à l'apprentissage par les pairs, culture qui sera encouragée pour promouvoir des améliorations continues et faire avancer le programme d'intégration régionale de l'UA. L'apprentissage par les pairs fera partie intégrante de la mise en œuvre du STYIP, avec un accent particulier sur l'échange de connaissances entre les États membres de l'UA. En outre, des efforts seront déployés pour développer le contenu de l'Agenda 2063 pour les établissements d'enseignement en vue de cocréer des connaissances, d'encourager l'innovation chez les enfants et les jeunes, et d'approfondir l'appropriation du STYIP par les citoyens.

À cette fin, un forum annuel sur l'Agenda 2063 sera créé pour favoriser l'apprentissage par les pairs, la création de nouvelles connaissances et le soutien des pairs parmi les États membres de l'UA. En outre, des contenus sur l'Agenda 2063 seront élaborés pour les établissements d'enseignement afin de favoriser la cocréation de connaissances et l'innovation chez les enfants et les jeunes, et de renforcer ainsi l'appropriation du STYIP par les citoyens africains.

4.5 Sensibilisation, communication et image de marque

4.5.1 Initiatives de sensibilisation et de communication

L'Agenda 2063 place les citoyens africains au cœur des discours sur le développement. L'une des conclusions de l'évaluation du STYIP est que le plan est peu connu. Par conséquent, dans le cadre du STYIP, des efforts supplémentaires seront déployés pour sensibiliser l'ensemble du continent à tous les niveaux.

En conséquence, la communication et l'image de marque seront des outils essentiels pour la réussite de la mise en œuvre du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. La communication, dans ce cas, signifie le processus d'information, d'engagement et de mobilisation des différents acteurs et partenaires pour soutenir et participer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'image de marque, quant à elle, désigne la création et la promotion d'une image et d'une identité positives et distinctives de l'Agenda 2063, qui reflètent la vision, les valeurs et les aspirations des populations africaines.

La communication et l'image de marque nécessiteront une approche coordonnée, cohérente et homogène à tous les niveaux et dans tous les secteurs concernés par la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Elle nécessitera également un processus participatif, inclusif et transparent associant toutes les parties prenantes et tous les partenaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités de communication et de promotion de l'image de marque.

A cet effet, l'Union élaborera un plan de sensibilisation et de communication à l'échelle du continent qui servira de base à des plans similaires au niveau des CER, des États membres et des autorités locales. Ces plans comprendront des campagnes de sensibilisation bien ciblées et des mécanismes de production et de diffusion de messages de communication concis, clairs et facilement compréhensibles. En outre, des mesures de contrôle de la qualité seront mises en place. Les initiatives de communication seront mises en œuvre à tous les niveaux, en tenant compte des exigences spécifiques au contexte (voir le tableau 5.1 pour des exemples).

4.5.2 Principaux résultats sur la communication

a) Vulgarisation et intégration du STYIP de l'Agenda 2063 dans les plans de développement à tous les niveaux.

L'Union africaine et ses États membres entreprendront une communication structurée et cohérente sur la domestication de l'Agenda 2063 et du STYIP afin de promouvoir la visibilité parmi toutes les parties prenantes et le public, y compris la diaspora. Ces actions sont une condition préalable à l'intégration du STYIP dans les plans de développement nationaux, régionaux et continentaux.

En plus de la sensibilisation et de la visibilité accrues de l'Agenda 2063 dans des enceintes de haut niveau telles que l'Assemblée générale des Nations unies, les activités de plaidoyer seront renforcées grâce aux initiatives entreprises par le Champion de l'Agenda 2063 de l'UA et par les Champions des projets thématiques et des projets phares.

b) Une masse critique de la population africaine est engagée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

L'Union africaine diffusera systématiquement des messages standard sur la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063 en utilisant les médias traditionnels et modernes sur l'ensemble du continent et au sein de la diaspora afin d'accroître l'adhésion des parties prenantes et de susciter une prise de conscience, favorisant ainsi l'appropriation du plan de développement de l'Afrique et la responsabilité à cet égard.

4.6 Partenariats

L'orientation politique des principaux dirigeants de l'UA est que l'Afrique doit financer son propre développement, y compris l'Agenda 2063. Toutefois, à court et à moyen terme, l'Afrique établira et renforcera des partenariats mutuellement bénéfiques dans les domaines de la mobilisation des ressources, du transfert de technologies et du développement des capacités institutionnelles et humaines, entre autres, conformément aux priorités du plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063. En outre, le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 constituera le fondement principal sur lequel s'appuieront tous les partenariats stratégiques mondiaux, en cours et à venir.

En conséquence, des efforts seront déployés pour s'assurer que :

- Les partenariats sont forgés sur la base des priorités de l'UA, en veillant à ce que les collaborations internationales s'alignent sur les objectifs stratégiques de l'Agenda 2063.
- Les partenariats politiques et techniques seront renforcés pour mobiliser les ressources nationales en vue de mettre en place un mécanisme de financement solide et fiable, conformément au STYIP.
- Les États membres seront soutenus pour tirer parti des cadres de coopération des Nations unies afin d'intégrer les priorités stratégiques de l'Agenda 2063, conformément au principe «Deux agendas, un seul plan».
- Les États membres seront invités à mettre en œuvre le prélèvement de 0,2 %, à tirer parti des partenariats public-privé et à renforcer leur coordination, ainsi qu'à promouvoir la mobilisation des ressources nationales par des moyens tels que les réformes fiscales et l'amélioration de l'administration fiscale, y compris la numérisation des systèmes fiscaux.
- Des initiatives seront conçues pour renforcer le rôle du secteur privé dans la mobilisation des ressources et le soutien stratégique.
- Des mécanismes seront mis en place pour accroître la participation de la diaspora à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

En outre, l'Union réexaminera l'architecture de partenariat existante et la renforcera, en s'inspirant de l'orientation et des priorités du STYIP. Les efforts à cet égard comprendront des évaluations périodiques basées sur les performances des partenariats et la création de coalitions sur des questions pertinentes à différents niveaux de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Le continent utilisera les structures existantes pour renforcer l'engagement avec les partenaires à quatre niveaux interconnectés, à savoir : les niveaux continental, régional, national et communautaire.

4.6.1 Niveau continental

Au niveau continental, les institutions et organes de l'Union africaine joueront un rôle central dans la mise en œuvre du STYIP au niveau continental et dans le soutien à la mise en œuvre aux niveaux régional et national. En outre, d'autres institutions dotées d'un mandat continental, y compris le secteur privé, la société civile, les partenaires de développement, les universités, les groupes de réflexion et les organisations religieuses, seront également engagées dans la création d'une coalition solide d'acteurs dans l'architecture de mise en œuvre du STYIP, ancrée sur des mécanismes solides de coordination et de responsabilité.

4.6.2 Niveau régional

Les communautés économiques régionales seront des acteurs essentiels dans la mise en œuvre du STYIP de l'Agenda 2063. À cet égard, les cadres régionaux et les plans des CER serviront de base à l'adaptation et à la mise en œuvre du STYIP au niveau régional et au déploiement d'efforts similaires pour faciliter la mise en œuvre au niveau national. D'autres institutions et entités dotées d'un mandat régional - y compris le secteur privé, la société civile, les partenaires de développement, les universités, les groupes de réflexion et les organisations religieuses - seront également impliquées de manière structurée dans l'écosystème de mise en œuvre. Les CER, en collaboration avec la CUA et l'AUDA-NEPAD, mettront en place un apprentissage par les pairs, une coordination solide et des mesures de responsabilité mutuelle pour mettre en œuvre efficacement l'Agenda 2063.

4.6.3 Niveau national

Les gouvernements nationaux et infranationaux seront des acteurs essentiels dans la mise en œuvre efficace du STYIP au niveau national. En outre, les structures des institutions qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre des plans de développement sous-nationaux et nationaux sont cruciales. L'Union africaine s'appuiera sur la participation de plusieurs institutions, à savoir des entités dotées de mandats nationaux ou infranationaux, le secteur privé, la société civile, les institutions des Nations unies, les partenaires de développement, les universités, les groupes de réflexion et les organisations religieuses, dans les processus de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports sur le STYIP. Les États membres déploieront des efforts particuliers pour soutenir la sensibilisation, la domestication et la mise en œuvre du STYIP aux niveaux infranational et communautaire.

4.6.4 Niveau des autorités locales

Au niveau des autorités locales, les institutions et les structures qui promeuvent le développement communautaire auront accès aux informations et aux capacités nécessaires pour mettre en œuvre le STYIP. Les plateformes communautaires existantes, telles que les

réunions communautaires, les rassemblements religieux et les campagnes communautaires sur le développement, seront utilisées pour sensibiliser les citoyens à l'Agenda 2063 et les encourager à y participer activement. Les autorités nationales s'appuieront sur les structures de responsabilité communautaire pour favoriser la responsabilité mutuelle entre les acteurs du développement qui mettent en œuvre l'Agenda 2063.

4.7 Domestication et appropriation

a) Domestication

Dans le contexte de l'Agenda 2063, la « domestication » est le processus par lequel les États membres intègrent les engagements pris au niveau continental, tels qu'ils figurent dans les décisions, les cadres politiques et les programmes de l'UA, dans les plans de développement, les politiques et les cadres juridiques nationaux et régionaux. Un processus d'intégration renforcé se traduira par un alignement de haut niveau entre les plans de développement nationaux et les priorités, objectifs et cibles du continent.

La domestication est le fondement de la durabilité de l'Agenda 2063. Le processus visera à créer un contexte favorable et durable pour une mise en œuvre efficace du STYIP dans les États membres. La domestication devrait faciliter l'intégration des priorités des sept Moonshots du STYIP de l'Agenda 2063 dans les plans et budgets nationaux.

Domestication du STYIP dans les entités de l'UA

Les entités de l'Union africaine, y compris la Commission, les institutions spécialisées et les organes, sont également censées intégrer pleinement les priorités du STYIP. Cela nécessitera d'aligner les processus de planification et de budgétisation sur les priorités et les objectifs du STYIP.

Facteurs critiques de réussite de la domestication

Les facteurs qui contribueraient à la réussite de la domestication de l'Agenda 2063 au niveau national sont notamment les suivants :

- Un niveau élevé de sensibilisation et d'engagement dans le STYIP parmi une population africaine critique à tous les niveaux - continental, régional, national, sous-national et communautaire ;
- Un niveau élevé d'appropriation et de responsabilité parmi les CER, les États membres, les acteurs non étatiques et les citoyens dans la mise en œuvre du STYIP ;
- Une bonne gouvernance et un engagement politique à tous les niveaux - du niveau continental au niveau communautaire en passant par les autorités locales ;

- Des systèmes de planification nationaux et infranationaux solides, agiles, centrés sur les personnes et axés sur les résultats, accompagnés des capacités d'exécution requises ;
- Des mécanismes et des capacités structurés aux niveaux continental et régional pour soutenir l'intégration du STYIP dans les plans de développement régionaux, nationaux et infranationaux ;
- Des stratégies et des actions solides de financement et de mobilisation des ressources nationales ;
- Des processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports axés sur les résultats qui intègrent la réflexion collective, la responsabilité mutuelle, l'apprentissage et l'amélioration continue ; et
- L'alignement des accords de coopération au développement et des partenariats sur les priorités énoncées dans le STYIP.

La domestication du STYIP sera structurée comme un processus périodique qui sera mené tous les deux ans, mais avec une ampleur et une profondeur variables. La domestication sera caractérisée par ce qui suit :

- Lorsque les entités auront aligné explicitement leurs priorités, telles qu'elles ressortent de leurs plans de développement, sur les objectifs stratégiques et les cibles du STYIP de l'Agenda 2063.
- Lorsque les entités auront aligné explicitement leurs objectifs budgétaires sur les priorités du STYIP de l'Agenda 2063.
- Lorsque les entités auront aligné explicitement leurs indicateurs sur les indicateurs du STYIP de l'Agenda 2063.

Dans le cadre des rapports biennaux sur les résultats de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, les États membres, les CER et les organes continentaux de l'UA rendront compte de la mesure dans laquelle le STYIP a été intégré à leurs niveaux respectifs.

a) Engagement et appropriation des citoyens

Il s'agira de veiller à ce que les citoyens africains, en particulier les jeunes, soient conscients des priorités de développement du continent, participent à la mise en œuvre d'initiatives clés et fassent part de leurs préoccupations aux dirigeants africains par l'intermédiaire des structures et des plateformes existantes.

L'engagement et l'appropriation effectifs des citoyens doivent être assurés par les moyens suivants

- i) La sensibilisation et la mobilisation. Il s'agira d'atteindre les citoyens africains par le biais de différentes structures, notamment les organisations

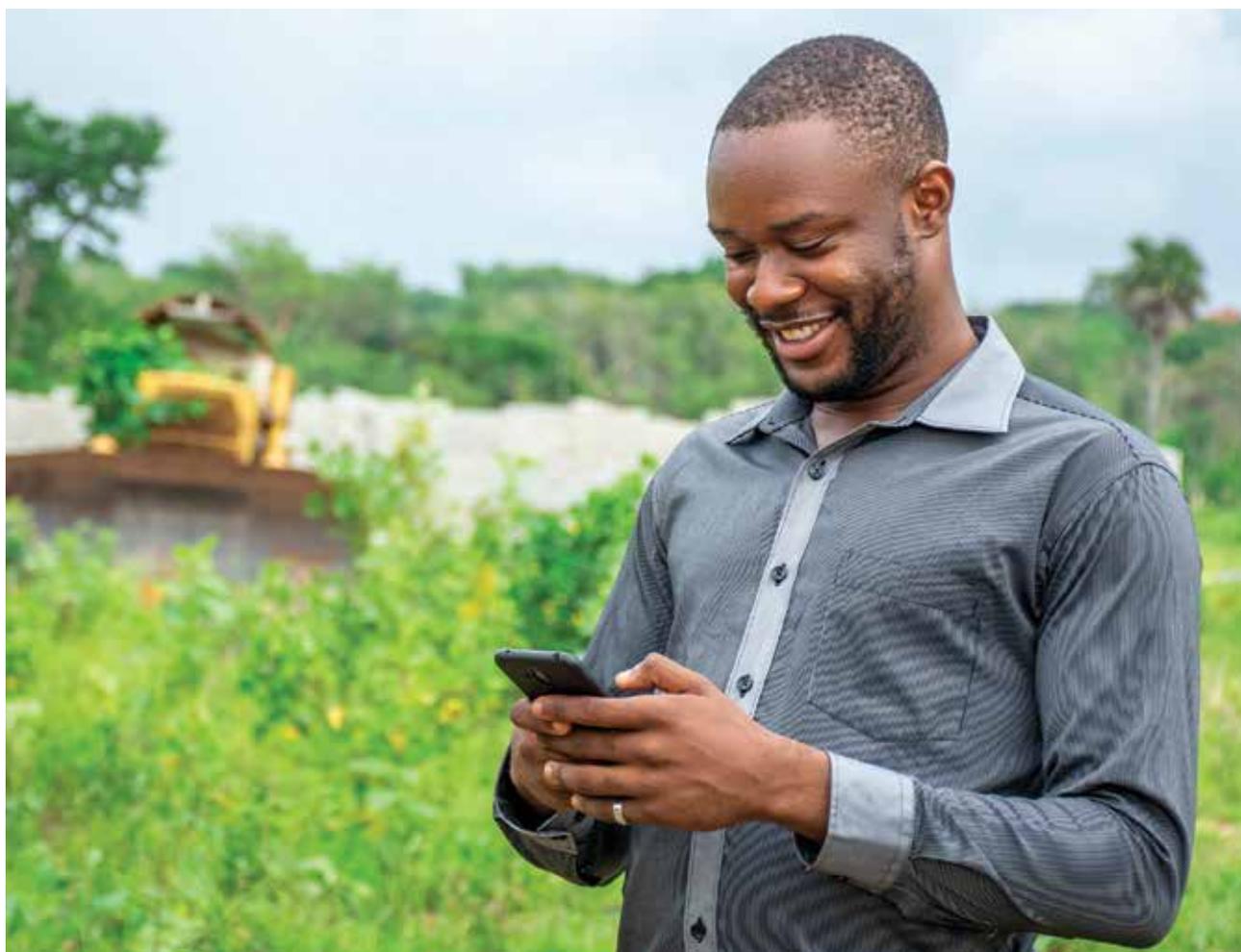
de la société civile, les associations de jeunes, les corporations professionnelles, les groupes religieux et les écoles, en leur fournissant des informations sur l'Agenda 2063 de l'UA et sur les priorités et les objectifs du STYIP. Cette sensibilisation visera à donner aux citoyens les moyens de s'informer en utilisant diverses plateformes dans le but de mobiliser une masse critique nécessaire à toute action.

ii) Le renforcement des capacités. Il s'agira d'élaborer des documents d'orientation sur mesure concernant l'Agenda 2063 et de promouvoir des sessions de renforcement des capacités avec différents constituants des citoyens africains pour leur permettre de participer activement à la mise en œuvre du STYIP. A cet égard, le partenariat avec les institutions de formation et les organisations spécialisées pertinentes sera exploré.

iii) Les dialogues stratégiques. Pour que l'engagement et l'appropriation des citoyens se matérialisent, des opportunités seront créées pour des dialogues stratégiques entre les citoyens et les dirigeants. Cela permettra de combler le décalage qui existe entre les deux groupes en permettant aux citoyens, y compris

les jeunes, d'exprimer leurs préoccupations aux dirigeants, et aux dirigeants d'entendre directement les citoyens. Les plateformes existantes, telles que le Forum panafricain de la jeunesse, l'Assemblée générale de l'ECOSOC, les missions d'écoute de l'envoyé de l'UA en charge des jeunes, les institutions de défense des droits de l'homme de l'UA et d'autres encore, seront soutenues afin d'offrir des possibilités de dialogue stratégique avec les citoyens africains. Une attention particulière sera accordée à la diaspora africaine, notamment en explorant les possibilités de dialogues stratégiques annuels avec la diaspora lors d'événements mondiaux tels que l'Assemblée générale des Nations unies, le sommet du G20 et le sommet de l'UA.

iv) Passage à l'action. Les citoyens africains seront encouragés à traduire leur engagement en faveur de l'Agenda 2063 par un engagement concret dans le cadre de projets spécifiques dans leur pays et leur communauté. À cet égard, les États membres créeront des possibilités de financement pour les organisations de la société civile, les associations de jeunes et les sociétés professionnelles qui s'engagent à faire progresser la mise en œuvre du STYIP.



5 GOUVERNANCE DU STYIP DE L'AGENDA 2063

5.1 Structure de la gouvernance à l'échelle du continent

Le document-cadre envisageait trois niveaux de gouvernance : Continental, Régional et National. Chaque niveau comporte des entités spécifiques chargées de responsabilités particulières (voir le schéma 5.1 ci-dessous).

5.1.1 Niveau continental

Le niveau continental comprend les organes de l'UA et les mécanismes de coordination au niveau du continent, notamment :

La Conférence :

Les principales responsabilités comprennent l'approbation de l'Agenda 2063 et des plans décennaux ultérieurs, la fourniture de grandes orientations politiques sur la mise en œuvre, et le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063.

Conseil exécutif :

Ses principales responsabilités consistent à assurer la coordination stratégique par le biais des travaux du comité ministériel de l'Agenda 2063, à formuler des recommandations à l'Assemblée sur les résultats et à approuver les rapports de suivi et d'évaluation.

Le comité ministériel de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 :

Les principales responsabilités comprennent la supervision au niveau opérationnel de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, et la supervision directe de la CUA en tant qu'unité de coordination technique de l'Agenda 2063..

Le comité de suivi des ambassadeurs sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 :

Sa principale responsabilité est d'aider le comité ministériel

de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 à s'acquitter de son mandat.

Unité technique de la Commission de l'Union africaine :

Elle est placée sous la direction du président de la CUA. Suite aux réformes de l'UA, cette unité technique est située au sein du Bureau de la planification et de la mise en œuvre stratégiques. Elle assure également le secrétariat du Comité de suivi de l'Agenda 2063 au niveau des ambassadeurs et du Comité de suivi de l'Agenda 2063 au niveau ministériel.

L'unité effectue les tâches suivantes :

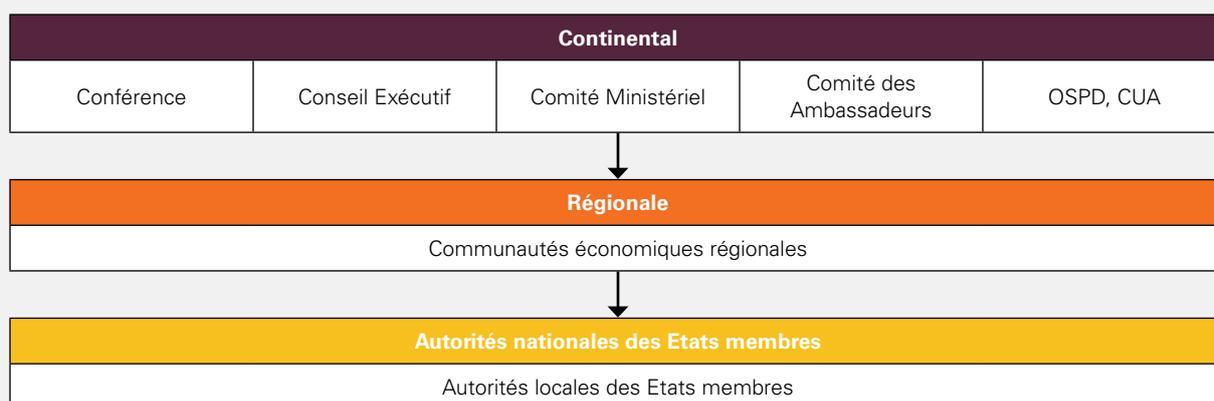
- Coordonner et faciliter les questions politiques liées à l'élaboration et à l'examen des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Fournir des orientations politiques dans la formulation, la mise en œuvre et l'examen des cadres continentaux déployés pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Examiner les rapports de suivi et d'évaluation.
- Élaborer/mettre en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources et de communication ; et
- Préparer des rapports d'avancement/annuels, entre autres.

5.1.2 Niveau régional

Les principales responsabilités des **communautés économiques régionales** sont les suivantes :

- Assurer le leadership au sein des CER pour permettre aux États membres et aux partenaires des CER d'intégrer le STYIP dans leurs plans, budgets et statistiques à moyen terme respectifs.
- Participer à la surveillance opérationnelle au niveau continental dans le cadre du programme STYIP.
- Intégrer le STYIP dans les plans à moyen terme, les budgets et les indicateurs des CER

SCHÉMA 5.1 : STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU STYIP À L'ÉCHELLE DU CONTINENT



5.1.3 Niveau national

Autorités nationales des États membres :

Les principales responsabilités sont les suivantes :

- Intégrer le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leurs plans à moyen terme, budgets et statistiques aux niveaux national et infranational.
- Coordonner le processus de mobilisation des ressources et les efforts d'allocation.
- Coordonner les partenaires - le secteur privé, les organisations de la société civile, les entités religieuses, les Nations unies - en intégrant le STYIP dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs indicateurs.
- Responsable de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur l'Agenda 2063 STYIP au niveau national.

Autorités locales des États membres :

Les principales responsabilités sont les suivantes :

- a) Intégrer le STYIP dans leurs plans, budgets et indicateurs à moyen terme.
- b) Coordonner les processus de mobilisation des ressources et les efforts d'allocation.
- c) Coordination des partenaires - secteur privé, organisations de la société civile, entités religieuses, Nations unies - pour l'intégration du STYIP dans leurs plans à moyen terme, leurs budgets et leurs indicateurs.
- d) Assumer la responsabilité de la mise en œuvre et du rapport du STYIP au niveau local

5.2 Modalités de gestion

Outre la structure de gouvernance à l'échelle du continent, le schéma 5.2 présente des modalités de gestion plausibles à différents niveaux. Ces arrangements s'appuient sur la théorie du changement et partent du principe qu'au cours de la prochaine décennie, l'Afrique investira intentionnellement non seulement dans les Moonshots, mais aussi dans les Trajectoires et les Catalyseurs.

5.3 Dispositions relatives au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports

La mise en œuvre effective du STYIP fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue par le biais d'analyses des résultats planifiés et réels. Les résultats seront structurés en deux grandes catégories, à savoir : i) les résultats de haut niveau et ii) les résultats au niveau du programme.

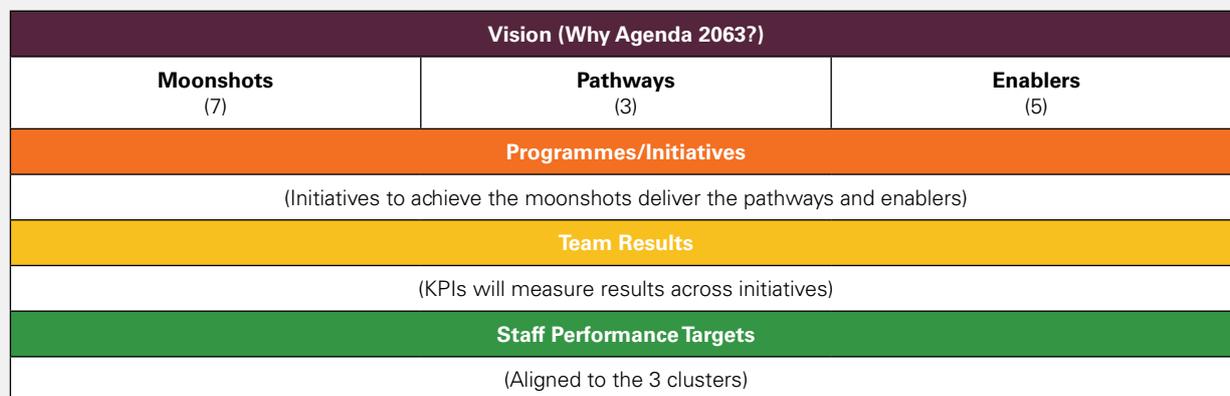
5.3.1 Résultats de haut niveau

Les résultats de haut niveau concernent les sept Moonshots, les trois trajectoires et les huit catalyseurs. Ces résultats seront présentés dans un tableau de bord et constitueront un élément important qui éclairera les décisions de gestion concernant l'avancement de la mise en œuvre du STYIP, l'évaluation des partenariats, y compris la mesure dans laquelle les engagements sont respectés, les enseignements tirés et la définition des prochaines étapes. Le tableau de bord sera souvent mis à jour, en particulier en ce qui concerne les mesures principales, car elles donnent des indications précoces sur les performances et permettent de prédire les résultats. Les mesures principales sont influençables, ce qui permet aux responsables de la mise en œuvre d'agir suffisamment tôt et d'influencer ainsi les résultats finaux de la mise en œuvre du STYIP.

5.3.2 Résultats au niveau du programme

Les résultats au niveau du programme sont liés aux initiatives entreprises pour mettre en œuvre le STYIP. Les institutions de l'UA au niveau continental, les CER et les États membres évalueront les résultats au niveau du programme en collaboration afin d'informer leurs décisions de gestion respectives sur la mise en œuvre du STYIP. Ces entités s'attacheront à déterminer l'efficacité de la mise en œuvre, à tirer des enseignements et à formuler des recommandations en vue d'améliorer les processus de planification et la mise en œuvre du STYIP.

SCHÉMA 5.2 : DISPOSITIFS DE GESTION À L'ÉCHELLE DU CONTINENT





5.3.3 Cycle d'élaboration des rapports.

Le calendrier des rapports pourra varier. Aux niveaux communautaire et local, les États membres élaboreront des rapports trimestriels axés sur la mise en œuvre de domaines spécifiques du STYIP. Les États membres adopteront un cycle de rapports annuels au niveau national afin de guider les choix des dirigeants. Les rapports annuels seront axés sur des thèmes pour des domaines sélectionnés.

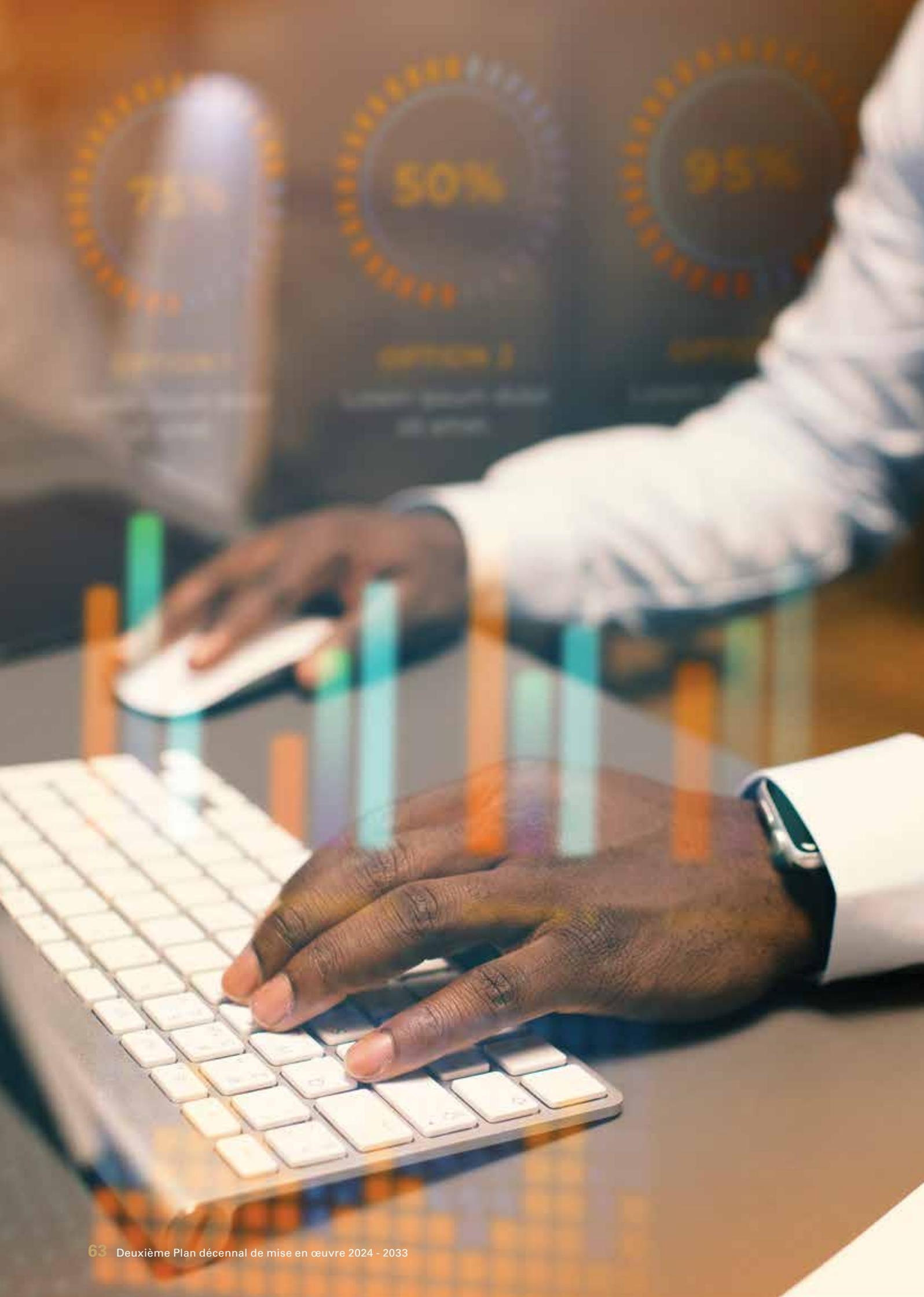
En outre, les États membres prépareront des rapports d'avancement bisannuels englobant tous les indicateurs de base du STYIP. À cet égard, les rapports biennaux des États membres resteront la principale contribution à la préparation des rapports biennaux continentaux.

Des rapports annuels seront rédigés en s'inspirant notamment des rapports annuels des États membres, en plus des rapports sur les initiatives au niveau régional. Ces rapports viseront, en partie, à approfondir la compréhension de domaines thématiques spécifiques et comporteront donc des études de cas par pays et des analyses transnationales. Les CER élaboreront également des rapports bisannuels sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leurs régions respectives.

Au niveau continental, l'AUDA-NEPAD et la CUA rédigeront des rapports annuels sur des thèmes sélectionnés, en mettant en évidence les idées et les enseignements clés contenus dans les rapports annuels des pays et des CER. De plus, des rapports continentaux biennaux présenteront les analyses des progrès et des performances de l'Afrique à travers les indicateurs de base du STYIP. Les rapports comprendront une évaluation des résultats de haut niveau, à savoir la performance sur les Moonshots, les trajectoires et les catalyseurs, et les résultats programmatiques à travers les vingt objectifs stratégiques du STYIP.

5.3.4 Calendrier d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du STYIP sera réalisée en 2028. Les résultats et les enseignements de l'évaluation à mi-parcours orienteront également la position de l'Afrique dans le cadre de développement mondial post-2030 des Nations Unies. L'évaluation finale du STYIP est prévue pour la mi-2032 et contribuera à la formulation du troisième plan décennal de mise en œuvre. L'évaluation finale comprendra une étude d'impact exhaustive. À cet égard, les préparatifs de l'évaluation d'impact, y compris les études de base, seront entrepris au cours des deux premières années d'exécution du STYIP de l'Agenda 2063.



6 CADRE D'ÉVALUATION DES COÛTS

6.1 Cadre d'évaluation des coûts

Contexte et introduction

Le FTYIP de l'Agenda 2063 était un cadre destiné à guider et à influencer l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques, y compris les choix en matière d'investissement et de politique. Cependant, l'évaluation du FTYIP a révélé que le plan devait être chiffré. L'absence d'évaluation des coûts du FTYIP a limité les efforts de mobilisation des ressources, car il était difficile d'estimer le déficit de ressources. Ces conclusions ont fourni l'impératif de chiffrer le STYIP de l'Agenda 2063.

Approches utilisées pour l'évaluation des Coûts du STYIP

Deux approches ont été utilisées pour concevoir le cadre de calcul des coûts et fournir des estimations de coûts pour le STYIP de l'Agenda 2063. Ces approches comprenaient, d'une part, une approche basée sur un modèle et, d'autre part, une approche ascendante largement dérivée des budgets nationaux et des dépenses des États membres de l'UA. Le déploiement des deux approches a permis de trianguler les résultats et de favoriser les complémentarités, enrichissant ainsi le cadre d'évaluation des coûts.

Approche 1 : Modélisation à l'aide des outils de prospective des Futurs internationaux (FI)

Le modèle international de prospective a été utilisé pour éclairer le choix des priorités de développement et déterminer les objectifs pour la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le modèle fournit des projections de développement au sein des 55 États membres de l'UA et entre eux, en mettant l'accent sur les voies de développement agricole, la démographie, l'éducation, l'économie, l'énergie, l'environnement, la finance, le genre, la gouvernance, la santé, l'infrastructure, la politique internationale et la technologie. Le modèle considère que si chaque Moonshot est défini séparément, les sept Moonshots sont liés entre eux et qu'il est préférable de les réaliser conjointement. À cet égard, le modèle fournit des résultats d'interconnexions et de processus plausibles à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain.

Conformément au cadre de l'intervention, le modèle de prospective a fourni des estimations de coûts pour le STYIP - en particulier pour les variables pour lesquelles la modélisation était possible. Alors que les estimations des coûts de l'entreprise devraient inclure l'ensemble des dépenses privées et publiques ainsi que les transferts internationaux nécessaires au financement du plan, le modèle s'est concentré sur les estimations financières publiques - comme point de départ essentiel.

L'estimation des coûts a été basée sur des secteurs tels que les infrastructures, l'éducation, la santé, la recherche et le développement (R&D), la protection sociale, les pensions, l'armée, l'administration, etc.

En outre, tout en reconnaissant qu'une comptabilité totale et parfaitement exacte du coût du STYIP n'est pas possible, cette approche permet de répercuter les dépenses continentales au niveau national. Elle permet également d'aligner les objectifs de développement continentaux sur les budgets nationaux. Cette approche offre une plus grande latitude pour la sélection des paramètres et des indicateurs adaptés à la modélisation en harmonisant les stratégies politiques des 55 États membres de l'UA.

Cette approche englobe la trajectoire actuelle des budgets publics, les dépenses extrapolées sur dix ans et le scénario de poussée de l'Agenda 2063 qui présente les ambitions du continent pour les dix prochaines années. En combinant et en analysant les deux scénarios, on obtient un ensemble d'estimations de coûts pour la prochaine décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Approche 2 : Analyse des budgets et des dépenses des États membres

La deuxième approche de l'évaluation des coûts du STYIP de l'Agenda 2063 a utilisé des données primaires provenant des budgets nationaux et des dépenses publiques des États membres. Cette approche a analysé les données historiques des budgets et des dépenses publiques de 40 États membres de l'UA et, à l'aide d'algorithmes spécifiques, a extrapolé les données sur dix ans pour l'ensemble des 55 États membres de l'UA.

Cette approche a permis de cartographier les votes gouvernementaux sur les aspirations de l'Agenda 2063. Cette cartographie, à son tour, a permis d'aligner les objectifs budgétaires gouvernementaux au niveau des programmes sur les sept Moonshots et les objectifs stratégiques du STYIP de l'Agenda 2063. En outre, cette approche a permis d'estimer les dépenses consacrées aux facilitateurs du STYIP, y compris la coordination, le suivi, l'évaluation et la gestion des données, et la communication, entre autres.

Étant donné que le STYIP sera domestiqué et mis en œuvre dès le niveau infranational, cette approche comprend des outils permettant d'approfondir l'évaluation des coûts au-delà du niveau national et jusqu'au niveau infranational. Les niveaux de domestication du STYIP servent de base au suivi périodique, à l'établissement de rapports et à l'examen collectif du degré d'alignement sur les trajectoires de coûts proposées et à l'analyse du volume et de la qualité des

résultats de développement associés aux dépenses réelles dans chaque domaine prioritaire du plan de développement de l'Afrique.

Dans le cadre du calcul des coûts du STYIP, l'analyse des budgets nationaux et des dépenses publiques fournit une base de référence crédible pour les évaluations ultérieures, ainsi qu'un point d'ancrage solide pour l'extrapolation des estimations de coûts sur les dix années 2024 - 2033, sur la base de l'analyse des scénarios actuels et des scénarios de poussée de l'Agenda 2063.

L'analyse des budgets nationaux et des dépenses publiques a permis de trianguler les résultats fournis par l'approche par modèle et pourrait également constituer un instrument complémentaire à l'approche par modèle.

L'Union africaine prévoit d'étendre la portée du cadre d'évaluation des coûts du STYIP afin d'inclure les budgets

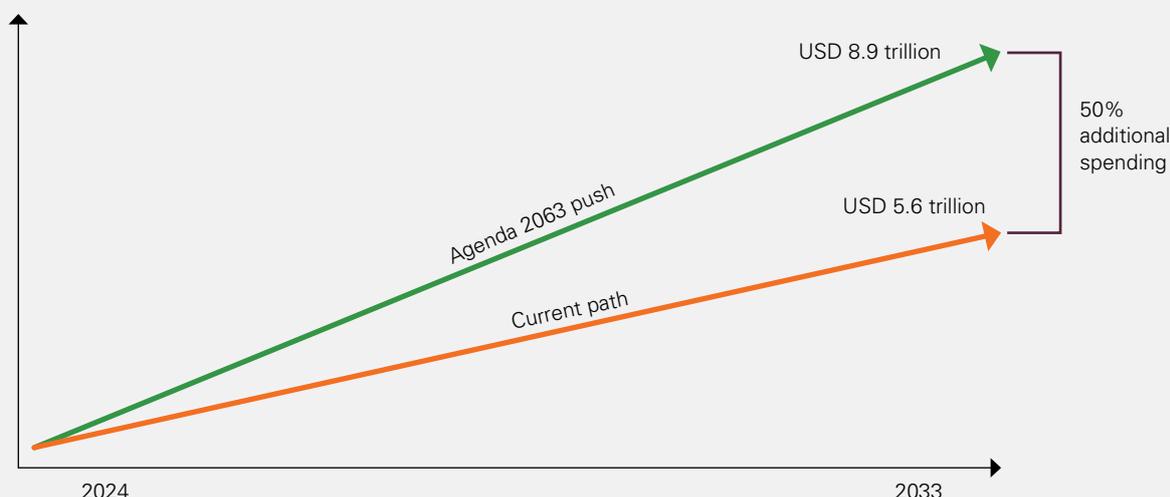
de l'UA et des Nations unies alloués au développement de l'Afrique. Conformément au principe «Deux agendas, un seul plan», ces budgets sont considérés comme des éléments essentiels pour la mise en œuvre du STYIP. En outre, l'Union suivra les dépenses du secteur privé et de la société civile pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le tableau ci-dessous fournit un exemple de mise en correspondance des objectifs du budget national avec les cibles de l'Agenda 2063 et d'autres cadres de développement tels que les ODD. Il est important de noter que les dépenses courantes, les dépenses en capital et le total sont tous spécifiques au pays et liés aux objectifs budgétaires nationaux. Les objectifs des cadres internationaux, continentaux et des communautés économiques régionales sont des ajouts dans un processus itératif caractérisé par des consultations et des négociations.

TABLE 6.1 : MISE EN CORRESPONDANCE DES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES AVEC L'AGENDA 2063 ET LES OBJECTIFS DES ODD

Institution	Budget objectives	SDG target	A2063 target	Current expenditure	Capital expenditure	Total
Head 04: Ministry of Tourism and Environmental Affairs	Tourism: To promote and sustain development of the tourism sector Environment: To preserve the environment	By 2030, devise and implement policies to promote sustainable tourism that creates jobs and promotes local culture and products	Contribution of tourism to GDP in real terms is increased by at least 100%	77,933,821	73,210	78,007,031

Le graphique ci-dessous présente les estimations de coûts pour le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et le déficit de financement permettant au continent de réaliser ses ambitions au cours de la prochaine décennie.

FIGURE 6.1: COSTING AGENDA 2063 STYIP



7 ANNEXES

7.1 Annex 7.1. Matrice des résultats de l'Agenda 2063 DPDM

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
 ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE BASÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.		
Objectif stratégique 1.1.(a) Améliorer le niveau de vie, la qualité de vie et le bien-être de tous les citoyens	(a) Augmenter le revenu par habitant au niveau national en 2023 à au moins 3 048 dollars américains. ¹	(i) Promouvoir des politiques macroéconomiques et sectorielles prudentes pour une croissance compétitive tirée par le secteur privé ; et (ii) Mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance entrepreneuriale du secteur informel, y compris l'amélioration de la productivité.
	(b) 1. La diversification des exportations intra-africaines s'est améliorée grâce à une réduction de la dépendance à l'égard des exportations de matières premières en tant que part des exportations totales ; et 2. Augmenter le commerce intra-africain à 30 % du commerce africain total ;	(i) Augmenter la valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB ; et (ii) Mettre en œuvre le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS).
	(c) Maintenir ou réduire le taux de chômage. ²	(i) Mettre en œuvre des politiques de création d'emplois ciblant les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables ; (ii) Faciliter l'accès des femmes à des emplois à haute productivité ; et (iii) Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux phares de création d'emplois ciblant les plus vulnérables.
	(d) (1) Réduire la pauvreté de 20 % ; (2) Réduire les inégalités de 15 % ; et (3) Réduire la proportion de la population qui souffre de la faim à 5 % au maximum.	(i) Reconnaître et valoriser le travail du secteur informel, en particulier le travail domestique, à travers le salaire minimum et la protection sociale ; (ii) Créer une caisse d'assurance chômage ; (iii) Mettre en œuvre des réformes de la politique fiscale en faveur des pauvres ; et (iv) Mettre en œuvre des programmes d'assistance alimentaire, en particulier pour les populations pauvres et vulnérables.

- 1 Les groupes de revenus de la Banque mondiale utilisent le revenu national brut (RNB) par habitant mesuré en dollars courants aux taux de change du marché (TCM), le sommet du groupe à faible revenu étant de 1 005 dollars en 2011. Le seuil de faible revenu augmente avec le temps. en raison de l'inflation et a été augmenté à 1 045 \$ en 2021. Cet objectif a été fixé à l'aide du modèle IF (v. 7.96) qui mesure l'activité économique en utilisant le produit intérieur brut (PIB) en devise fixe en USD de 2011 aux taux de change du marché (TCM). Le PIB et le RNB sont des mesures similaires de l'activité économique globale : une relation linéaire entre les données historiques a un r^2 de 0,95. Prévisions des FI Le PIB africain par habitant au TMER en 2033, mesuré en dollars américains de 2011, était de 2 684 dollars dans le scénario de la trajectoire actuelle . Dans le scénario de développement souhaitable , le PIB par habitant au MER devrait atteindre 3 048 dollars d'ici 2033. Selon les FI en 2023, 32 des 55 pays africains avaient déjà dépassé le seuil du statut d'économie à revenu intermédiaire faible, et 39 pays devraient franchir ce seuil d'ici 2033 dans le scénario Current Path . Dans le scénario de développement souhaitable , 46 pays devraient franchir le seuil minimum de revenu faible-intermédiaire d'ici 2033. Neuf pays supplémentaires auraient besoin d'un soutien continental supplémentaire au-delà de ce qui est identifié dans ce document pour atteindre cet objectif. L'objectif est fixé à 3 048 dollars au lieu du statut d'économie à revenu faible ou intermédiaire, pour indiquer l'ambition de l'Afrique dans ce projet ambitieux.
- 2 IFs estime que le taux de chômage continental est de 7,3% en 2023 en utilisant les données de l'Organisation internationale du travail et en estimant des valeurs là où elles n'existent pas. Aucun objectif de développement continental n'a été fixé parce que les valeurs du chômage ont une relation indéterminée avec les modèles de développement à long terme. Étant donné que l'offre de main-d'œuvre devrait augmenter de 533 millions à 720 millions au cours de cette décennie, maintenir un taux de chômage de 7,3 % impliquerait la création de 187 millions de nouveaux emplois supplémentaires.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
 ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE BASÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.		
	<p>(e) Augmenter la proportion de la population bénéficiant de conditions de vie décentes : Concrètement : (1) la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles est réduite de 30 % ; (2) l'accès à un logement décent soit porté à au moins 75 % ; (3) l'accès des ménages à l'électricité est porté à 80 % ; (4) la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est portée à 95 % ; et (5) la proportion de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées est portée à 80 %.</p>	<p>(i) Élaborer des politiques et des programmes visant à faciliter la fourniture de logements abordables, y compris le financement, et l'élimination des bidonvilles ; (ii) Élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales du logement ; (iii) Développer et améliorer l'accès aux installations d'eau et d'assainissement de manière durable ; (iv) Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour la croissance des industries de recyclage des déchets urbains ; (v) Fournir à tous les ménages un accès abordable et durable à l'énergie ; et (vi) Encourager et faciliter les investissements du secteur privé dans les infrastructures de logement et dans le secteur des transports publics.</p>
Objectif stratégique 1.1(b) Économies transformées	<p>(a) Atteindre une croissance annuelle du PIB d'au moins 6 %.³</p>	<p>(i) Mettre en œuvre des politiques visant à augmenter les taux d'épargne et d'investissement pour un développement accéléré et une stabilité macro-économique ; (ii) Établir et gérer des systèmes financiers efficaces, y compris des institutions et des marchés ; (iii) Développer les capacités productives de l'économie - en particulier les PME ; (iv) Promouvoir des politiques macroéconomiques et sectorielles prudentes pour une croissance compétitive tirée par le secteur privé ; (v) Mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance entrepreneuriale du secteur informel, notamment en améliorant la productivité.</p>
	<p>(b) Maintenir une croissance de la valeur ajoutée manufacturière supérieure à la croissance du PIB.</p>	<p>(i) Créer un environnement propice à la croissance et au développement du secteur manufacturier, y compris des programmes visant à réduire le coût des intrants (tels que l'énergie/l'électricité, l'eau) ; et (ii) Renforcer l'enseignement professionnel et technique pour produire la capacité humaine requise pour le secteur manufacturier.</p>
	<p>c) 1) Augmenter la part des produits de haute technologie dans les exportations de produits manufacturés à 20 % ; (2) Augmenter la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale à 10 % ; (3) Améliorer l'indice de diversification à au moins 0,8.</p>	<p>(i) Augmenter les investissements dans la recherche et le développement (R&D) de produits/procédés pour la fabrication ; (ii) Mettre en œuvre la Stratégie africaine sur les produits de base ; (iii) Favoriser la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé pour investir et développer conjointement diverses industries ; (iv) Offrir des incitations, des allègements fiscaux et d'autres avantages pour les investissements dans divers secteurs ; (v) améliorer l'environnement politique et réglementaire dans des domaines tels que la fourniture d'incitations financières et d'investissements dans les transports, les communications et l'énergie, destinés à faciliter la croissance de diverses industries ; et (vi) Élaborer et mettre en œuvre des politiques commerciales qui favorisent la diversification des exportations.</p>
	<p>(d) Augmenter le commerce intra-africain à au moins 30 %.</p>	<p>(i) Rendre pleinement opérationnelle la ZLECAf ; (ii) Mettre en œuvre le cadre de l'UA pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) ; et (iii) Mettre en œuvre le cadre de développement industriel accéléré pour l'Afrique (CADAF).</p>

3 Les FI (v. 7.96) estiment que la croissance moyenne du GEP (au TCM) le long de la trajectoire actuelle de 2024 à 2033 sera de 4,1 % et augmentera à 5,4 % dans le scénario *de développement souhaitable* d'ici 2033.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE BASÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.		
	(e) Augmenter la contribution des services numériques à 7% du PIB.	(i) Établir une infrastructure STI de classe mondiale pour la fabrication, la transformation extractive et les produits/ services basés sur la connaissance ; (ii) Créer un environnement propice à une culture STI axée sur l'entrepreneuriat ; et (iii) Fournir des incitations fiscales et un environnement réglementaire propice pour encourager les investissements du secteur privé dans la STI pour le développement.
	(f) Augmenter la contribution du tourisme au PIB à 10 %.	(i) Offrir des incitations fiscales et d'autres avantages financiers aux entreprises qui investissent dans le secteur du tourisme ; (ii) Soutenir les initiatives touristiques communautaires qui mettent en valeur la culture, les traditions et l'artisanat locaux ; (iii) Développer une gamme diversifiée de produits et d'expériences touristiques pour attirer différents segments de marché ; et (iv) Améliorer et étendre les infrastructures de transport, y compris les aéroports, les routes et les transports publics, pour faciliter l'accès des touristes.
	(g) Maintenir une croissance de la valeur ajoutée des services financiers qui dépasse la croissance du PIB.	(i) mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'inclusion financière ; et (ii) développer des produits et services financiers innovants.
	(h) Pleine opérationnalisation du cadre continental sur la transformation des économies africaines.	(i) Améliorer la mise en œuvre de la ZLECAf ; (ii) Mettre en œuvre le cadre de l'UA pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) ; et (iii) Mettre en œuvre le cadre de développement industriel accéléré pour l'Afrique (CADAF).
Stratégique 1.2. Établir et rendre fonctionnelles les institutions financières et monétaires continentales	(a) Tous les États membres disposent d'un marché des capitaux national en croissance, capable d'attirer le secteur privé.	(i) Mettre en place un cadre réglementaire pour les opérations sur les marchés de capitaux, y compris une autorité fonctionnelle de régulation des marchés de capitaux ; (ii) Mettre en œuvre des politiques favorisant la connexion des marchés de capitaux nationaux aux marchés de capitaux régionaux, continentaux et mondiaux ; (iii) Établir des plateformes d'infrastructures de marché des capitaux ; (iv) Développer les capacités humaines pour les opérations sur les marchés de capitaux ; et (v) Élaborer et exécuter des politiques macro-économiques prudentes pour la croissance du marché des capitaux.
Priorité 1 Marchés des capitaux et institutions financières africaines	(b) Les 4 institutions financières de l'UA sont opérationnalisées.	(i) accélérer la ratification des différents traités portant création de la Banque centrale africaine, de la Banque africaine d'investissement, du Fonds monétaire africain et de la Bourse panafricaine ; et (ii) l'intégration dans les instruments juridiques nationaux et les politiques monétaires.
Priorité 2 Systèmes fiscaux et revenus du secteur public	(a) Le ratio impôts/PIB a augmenté de 30 % et les flux financiers illicites ont été réduits à au plus 1 % du PIB par an.	(i) développer des synergies entre les institutions luttant contre les FFI et construire des mécanismes de coordination qui guident les travaux sur la fiscalité et les FFI ; (ii) Renforcer les capacités des États membres en matière de fiscalité et de FFI ; (iii) poursuivre les programmes de réforme pour améliorer les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires afin de lutter efficacement contre les FFI et renforcer les politiques fiscales et l'administration fiscale ; et (iv) numériser les systèmes fiscaux et fiscaux.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
 ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE BASÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.		
Objectif stratégique 1.3. Moderniser l'agriculture	(a) Augmenter la croissance des rendements agricoles d'au moins 4 % par an. ⁴	(i) développer des cultures à haut rendement, notamment grâce à la recherche en sélection végétale ; (ii) Renforcer les pratiques d'irrigation, en particulier dans les zones touchées par les faibles précipitations et le changement climatique ; (iii) accroître l'utilisation des engrais ; (iv) améliorer l'accès au marché, la réglementation et la gouvernance, en mettant l'accent sur les infrastructures routières rurales, les incitations pour les agriculteurs, etc. ; (v) promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans l'agriculture, en particulier pour les petites exploitations agricoles ; et (vi) Mettre en œuvre des politiques de réforme agraire et de gouvernance pour accroître la propriété foncière des agriculteurs.
	(b) Réduire les importations de produits agricoles à 40 % maximum.	(i) mettre en œuvre des politiques et des initiatives visant à accroître la productivité agricole – telles que les semences améliorées, la mécanisation, le financement des petits exploitants agricoles, etc. ; (ii) réduire les pertes après récolte ; (iii) Mettre en œuvre des politiques qui protègent et favorisent la production agricole locale par rapport à l'offre étrangère ; et (iv) Adopter une approche écosystémique de la chaîne de valeur avec un engagement actif du secteur privé dans la transformation et la commercialisation, le gouvernement créant un environnement favorable.
	(c) Pleine opérationnalisation des cadres régionaux liés à l'agriculture	Mettre en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et d'autres cadres stratégiques de l'UA associés sur : le développement de l'élevage ; Pêches et Aquaculture ; Irrigation ; Mécanisation ; Utilisation d'engrais ; Normes sanitaires et phytosanitaires ; La sécurité alimentaire ; Santé des plantes ; Politique foncière ; Agriculture biologique écologique ; Bio-fortification ; et accès aux semences et à la multiplication des semences ; et biotechnologie.

4 IFs (v. 7.96) estime que les rendements agricoles moyens en Afrique sont de 4,25 millions de tonnes métriques par hectare en utilisant des données provenant de la FAO. La croissance historique des rendements est en moyenne d'environ 2,5 % depuis 2010. Un objectif de croissance de 4 % des rendements permettrait de quasiment doubler les rendements entre 2023 et 2033 et réduirait à zéro la dépendance aux importations alimentaires.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE BASÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.		
Objectif stratégique 1.4. Accélérer la croissance de l'économie bleue/océanique	<p>(a) Le potentiel de la pêche et de l'aquaculture dans l'espace de l'économie bleue est pleinement libéré grâce à des interventions ciblées.</p> <p>(b) Accroître les activités de transport maritime sûres et sécurisées</p> <p>(c) Gestion durable du tourisme côtier et marin.</p> <p>(d) Accroître la pénétration de l'énergie bleue dans le mix énergétique du continent.</p> <p>(e) Pleine opérationnalisation des cadres régionaux sur l'économie bleue et océanique</p>	<p>(i) Établir des mécanismes de coordination institutionnelle pour harmoniser les activités de pêche et d'aquaculture avec d'autres thèmes de l'économie bleue ;</p> <p>(ii) Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques ;</p> <p>(iii) Développer la pêche artisanale ;</p> <p>(iv) Promouvoir une chaîne de valeur bleue inclusive intégrant le secteur de la pêche, de l'aquaculture durable, de la pêche ornementale et du tourisme ; et</p> <p>(v) Promouvoir un commerce et une commercialisation responsables et équitables du poisson, y compris un commerce interrégional et transfrontalier inclusif du poisson.</p> <p>(i) Réglementer les tarifs de fret maritime et les autres coûts de transport ;</p> <p>(ii) Promouvoir la formation des acteurs ;</p> <p>(iii) Assurer la sécurité et la sûreté dans la zone maritime africaine ; et</p> <p>(iv) Créer et développer des corridors de transport.</p> <p>(i) Élaborer des stratégies intégrées pour la gestion durable de l'environnement et du tourisme ;</p> <p>(ii) Renforcer les capacités des économies et des communautés résilientes au changement climatique ;</p> <p>(iii) Harmoniser la collaboration sur les questions transfrontalières ;</p> <p>(iv) Élaborer des stratégies intégrées d'infrastructure touristique ; et</p> <p>(v) Renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé en matière de tourisme côtier et marin.</p> <p>(i) Réformer les structures financières non durables et créer des instruments financiers favorables à l'énergie ;</p> <p>(ii) Élaborer un plan directeur pour l'énergie bleue durable ;</p> <p>(iii) Créer des cadres réglementaires favorables à l'exploration des eaux profondes aux niveaux régional et continental ;</p> <p>(iv) Accélérer l'exploration durable des eaux profondes ; et</p> <p>(v) Favoriser les partenariats pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies en matière de production d'énergie bleue.</p> <p>(i) mettre en œuvre : a) la Stratégie africaine pour l'économie bleue ; b) le Cadre stratégique du tourisme africain ; et c) l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf).</p>

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE BASÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Moonshot 1 : Chaque État membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire.	
Objectif stratégique 1.5. Renforcer la résilience des économies et des communautés face aux effets du changement climatique	(a) Réduire les pertes et dommages associés aux catastrophes et aux impacts du changement climatique à 15 % au maximum du PIB.	(i) Entreprendre des recherches-actions pour mieux comprendre les risques climatiques et le sentiment de perte des communautés ; (ii) Appliquer des approches participatives dans l'élaboration de parcours de programmes d'adaptation ; (iii) Augmenter les investissements dans les solutions fondées sur les écosystèmes et la nature ; (iv) Améliorer et élargir les programmes de développement humain et social, en particulier dans les zones les plus à risque ; et (v) Élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation, des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (RRC), des stratégies nationales de services météorologiques et climatiques et des systèmes nationaux d'alerte précoce multirisques (MHEWS).
(b) Au moins 30 % des ménages d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs ont amélioré leur capacité de résilience aux chocs climatiques, à d'autres chocs et aux risques liés aux conditions météorologiques.	(i) promouvoir la recherche et le développement dans le secteur agricole en se concentrant sur la recherche de cultures et de méthodes agricoles adaptatives ; (ii) Mettre en œuvre des politiques intelligentes face au climat qui rendent les zones rurales attractives pour les activités de subsistance ; (iii) Faciliter l'accès des agriculteurs aux informations et données numériques ; (iv) Faciliter l'accès des agriculteurs aux mécanismes de financement ; et (v) Élargir l'accès aux ressources et services de base dans les zones rurales pour les agriculteurs, par exemple l'eau par l'irrigation et l'électricité.	
(c) Augmenter à 60 % la proportion de ménages pratiquant une gestion durable des terres.	(i) entreprendre des réformes institutionnelles et politiques, notamment pour renforcer les droits de propriété ; (ii) renforcer les systèmes de gestion des connaissances et l'accès à l'information sur la gestion durable des terres ; et (iii) entreprendre le renforcement des capacités des agriculteurs à travers des formations et une communication régulière.	
(d) Augmenter de 10 % les terres couvertes de forêts.	(i) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales sur la biodiversité, la conservation et les ressources naturelles durables ; et (ii) Domesticquer et opérationnaliser les stratégies et cadres suivants de l'UA : la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique (stratégie de l'UA sur la faune) ; l'Initiative de la Grande Muraille Verte ; l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) ; le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue ; et le Cadre de gestion durable des forêts de l'UA.	
(e) Pleine opérationnalisation des cadres régionaux sur les changements climatiques et la résilience.	(i) mettre en œuvre les éléments suivants : a) le Plan d'action de la Stratégie de développement résilient et face au changement climatique de l'Union africaine (2022 - 2032) ; b) la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe ; c) le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique et son successeur ; d) la Stratégie africaine intégrée en matière de météorologie (services météorologiques et climatiques) ; e) Initiative d'adaptation en Afrique ; f) Réseau de Santiago sur les pertes et dommages ; et g) Plan d'action pour la relance verte.	

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 2 : UN CONTINENT INTÉGRÉ, POLITIQUEMENT UNI, FONDÉ SUR LES IDÉAUX DU PANAFRICANISME ET LA VISION DE LA RENAISSANCE AFRICAINE	
Moonshot 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée		
Objectif stratégique 2.1. Renforcer les cadres et les institutions pour une Afrique unie	(a) Domestication et opérationnaliser tous les protocoles et traités menant à la création d'une Afrique unie dans les 55 États membres de l'UA.	(i) accélérer la ratification des protocoles ciblés ; (ii) fournir une assistance juridique en vue de la domestication et de l'intégration dans les constitutions et lois nationales ; (iii) entreprendre des campagnes intensives de communication et de sensibilisation autour des protocoles ciblés ; et (iv) établir un groupe de haut niveau sur l'appropriation et l'opérationnalisation des protocoles de l'UA pour le suivi et l'établissement de rapports sur cet objectif.
Priorité 2.2. Construire une infrastructure de classe mondiale qui sillonne l'Afrique	(a) (1) Réaliser des progrès d'au moins 80 % dans l'achèvement de la connectivité des transports interafricains par route ; et (2) réaliser des progrès d'au moins 50 % dans l'achèvement de la connectivité des transports interafricains par chemin de fer.	(i) renforcer la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA PAP II) ; (ii) mettre en œuvre le Plan d'action africain pour la sécurité routière pour la décennie 2021-2030 ; et (iii) Mettre en œuvre les programmes nationaux de développement des routes urbaines.
	b) (1) Fournir un accès à une connectivité Internet d'au moins 6 Mb par seconde à 80 % de la population ; et (2) Construire un marché numérique unique en Afrique sécurisé.	(i) mettre en œuvre la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) ; (ii) étendre la connectivité Internet grâce à une infrastructure de qualité et garantir des services Internet abordables ; (iii) accélérer la mise en œuvre de la stratégie de commerce électronique de l'Union africaine, (iv) soutenir les programmes de développement des capacités dans le secteur du marché et de l'économie numériques ; et (v) accélérer la mise en œuvre du cadre d'interopérabilité de l'identification numérique de l'UA et du cadre politique africain en matière de données.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 3 : UNE AFRIQUE DE BONNE GOUVERNANCE, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DE JUSTICE ET D'ÉTAT DE DROIT	
Moonshot 3 : les institutions publiques sont plus réactives		
Objectif stratégique 3.1. Promouvoir les valeurs et les pratiques démocratiques, les droits de l'homme et la justice et consolider l'état de droit	(a) Tous les citoyens ont pleinement accès aux informations provenant des institutions nationales de contrôle.	(i) Adopter des systèmes de gouvernance électronique ; (ii) renforcer l'éducation civique à tous les niveaux ; (iii) approfondir l'engagement des jeunes, des femmes et d'autres acteurs non étatiques dans les processus de gouvernance démocratique ; et (iv) entreprendre des campagnes de communication et de sensibilisation de la part du pouvoir judiciaire et d'autres institutions de contrôle.
(b) Au moins 60 % de la population perçoit le pouvoir judiciaire et les autres institutions de contrôle comme étant indépendants.	(i) entreprendre des initiatives qui renforcent les valeurs et pratiques démocratiques - ancrées dans les valeurs africaines ; et (ii) mener régulièrement des sondages d'opinion sur l'efficacité des institutions gouvernementales.	
(c) Tous les États membres de l'UA disposent d'institutions de contrôle capables de remplir leur mandat.	(i) promouvoir le partage des connaissances sur les pratiques de bonne gouvernance et la démocratie en Afrique entre les États membres de l'UA ; (ii) renforcer les capacités de la gouvernance nationale et des institutions électorales en matière de responsabilité, d'intégrité et d'élaboration de politiques judiciaires ; et (iii) promouvoir l'éducation civique sur les droits politiques, l'inclusion et les mesures garantissant la liberté d'association et le droit de participer à la prise de décision dans les processus de développement national par les parties prenantes concernées.	
(d) Des élections libres et équitables sont organisées régulièrement dans tous les États membres.	(i) renforcer les capacités de la gouvernance nationale et des institutions électorales en matière de responsabilité, d'intégrité et d'élaboration de politiques judiciaires ; et (ii) accélérer la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et d'autres instruments continentaux et régionaux ; (iii) promulguer des lois qui réglementent le financement politique et garantissent « des règles du jeu équitables » pour tous les partis politiques.	
(e) Au moins 50 % des États membres procèdent à des examens d'évaluation de la gouvernance et à des rapports d'avancement semestriels.	(i) Les États membres adhèrent aux recommandations des examens de la gouvernance du MAEP et des consultations continentales de l'AGA.	
(f) Pleine opérationnalisation des cadres régionaux de gouvernance.	Mettre en œuvre : (i) l'Architecture de Gouvernance Africaine ; (ii) la Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; et (iii) le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme, des peuples et des droits de la femme en Afrique, également connu sous le nom de Protocole de Maputo.	

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 3 : UNE AFRIQUE DE BONNE GOUVERNANCE, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DE JUSTICE ET D'ÉTAT DE DROIT	
Moonshot 3 : les institutions publiques sont plus réactives		
Objectif stratégique 3.2. Entretien des institutions capables et un leadership transformateur	(a) Tous les programmes de développement local dans les États membres de l'UA sont conçus selon une approche participative et inclusive.	(i) Renforcer la formation des agents de développement communautaire ; et (ii) Mettre en œuvre des politiques et des lois sur la participation du public à la gouvernance locale.
	(b) L'administration publique de chaque État membre fournit des services efficaces et efficients aux citoyens.	(i) Renforcer la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires ; (ii) Assurer la transparence et l'équité dans le recrutement des fonctionnaires ; (iii) Établir des contrats de performance pour les fonctionnaires ; et (iv) Institutionnaliser les programmes de satisfaction client dans les institutions publiques.
	(c) Le score du continent sur l'indice de perception de la corruption (IPC) est amélioré à au moins 60 %.	(i) Appliquer des mesures qui promeuvent les valeurs et les principes du service public ; et (ii) Renforcer la gouvernance du secteur public grâce, entre autres, à la cohérence des politiques, au renforcement des capacités, à la gouvernance électronique et à d'autres pratiques innovantes.
	(d) Rendre pleinement opérationnels les cadres continentaux sur les services publics.	(i) mettre en œuvre la Charte africaine sur les valeurs et principes de l'administration publique ; (ii) renforcer la mise en œuvre de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption ; (iii) promouvoir la Convention des Nations Unies pour la prévention de la corruption ; et (iv) mettre en œuvre les indicateurs de gouvernance africaine.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 4 : UNE AFRIQUE PACIFIQUE ET SÛRE	
Moonshot 4 : L'Afrique résout les conflits à l'amiable		
Objectif stratégique 4.1. Préserver la paix, la sécurité et la stabilité	(a) Tous les risques pour la paix et la sécurité dans les États membres sont identifiés et traités en temps opportun.	(i) établir et rendre opérationnels des mécanismes nationaux, régionaux et continentaux d'alerte précoce et de prévention des conflits ; (ii) mettre en place des mécanismes pour ancrer une culture de paix dans tous les processus de développement ; (iii) Mettre en œuvre des programmes spéciaux visant à renforcer l'inclusion des groupes ethniques minoritaires tels que les communautés pastorales dans les questions de paix et de sécurité ; (iv) Intégrer l'éducation à la paix dans les programmes scolaires ; (v) Promouvoir la réconciliation et la médiation, y compris le recours à des mécanismes alternatifs de règlement des différends ; (vi) Intégrer le genre dans les discours sur la paix et la sécurité et renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, y compris la résolution des conflits, la reconstruction, le rétablissement et la consolidation de la paix ; et (vii) Mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution des conflits, ainsi que d'éradication du terrorisme à tous les niveaux.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 4 : UNE AFRIQUE PACIFIQUE ET SÛRE	
Moonshot 4 : L'Afrique résout les conflits à l'amiable		
Objectif stratégique 4.2. Nourrir une Afrique stable et pacifique	(a) Faire taire toutes les armes en Afrique et éliminer toutes les formes de milices.	(i) Renforcer les lois nationales contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; (ii) Mettre en œuvre des mesures visant la médiation, le dialogue, la négociation et la coexistence pacifique, en particulier lors des conflits intra-nationaux et transfrontaliers ; (iii) Renforcer la coopération bilatérale entre les États membres de l'UA sur les questions de paix et de sécurité ; (iv) Appliquer les résolutions de paix et de sécurité de l'UA ; (v) Mettre en œuvre les programmes DDR ; (vi) renforcer la Force africaine en attente pour qu'elle dispose d'une capacité de déploiement rapide ; et (v) Renforcer la coopération entre les États membres de l'UA et les institutions internationales sur les questions de paix et de sécurité.
	(b) Rendre pleinement opérationnelle l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) et d'autres cadres continentaux sur la paix, la sécurité et la stabilité.	(i) faire respecter pleinement les obligations de financement des institutions africaines de paix et de sécurité ; (ii) fournir des incitations pour le respect de la mise en œuvre complète de l'APSA par les États membres de l'UA, les CER/RMS ; (iii) renforcer les capacités des organisations locales et nationales de la société civile, y compris des groupes de jeunes, à s'engager dans la prévention des conflits et à s'engager dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; et (iv) opérationnaliser l'indice africain de sécurité humaine.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 5 : UNE AFRIQUE AVEC UNE IDENTITÉ CULTURELLE FORTE, UN PATRIMOINE, DES VALEURS ET UNE ÉTHIQUE COMMUNES	
Moonshot 5 : Les valeurs africaines sont explicites et promues		
Objectif stratégique 5.1. Favoriser les valeurs culturelles africaines et la Renaissance africaine Priorité 1 Valeurs africaines et panafricanisme	(a) Les valeurs africaines traditionnelles positives sont considérées comme importantes et promues par tous les citoyens dans leur vie quotidienne.	(i) Élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de promotion de la culture et des valeurs africaines ; (ii) Entreprendre des campagnes/festivals nationaux pour promouvoir et communiquer les valeurs et la culture traditionnelles nationales positives ; (iii) établir une coopération inter-pays en matière de culture ; (iv) entreprendre des sondages nationaux sur la perception des citoyens sur la culture et les valeurs africaines et élaborer des politiques et des lois fondées sur des données probantes ; et (v) organiser un festival culturel panafricain dirigé par le secteur privé aux niveaux régional et continental.
	(b) Un consensus sur un ensemble de valeurs panafricaines communes pour le 21 ^e siècle est atteint.	(i) entreprendre des consultations continentales sur les valeurs panafricaines communes ; (ii) développer une position africaine sur un ensemble de valeurs panafricaines communes pour le 21 ^e siècle, approuvées par tous les États membres de l'UA ; et (iii) entreprendre des campagnes de communication de masse sur les valeurs panafricaines communes.
	(c) 80 % des États membres de l'UA auront introduit au moins une langue africaine officielle de l'UA (c'est-à-dire le swahili et l'arabe) dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire.	(i) Adoption d'une langue africaine autre que sa propre langue nationale dans le programme scolaire ; et (ii) Développer du matériel pédagogique et former les enseignants sur la nouvelle langue africaine.
Priorité 2 Patrimoine culturel, art créatif et entreprise	(a) Les objets culturels africains actuellement dans les musées hors d'Afrique sont entièrement restitués aux États membres de l'UA.	(i) en collaboration avec des institutions spécialisées, entreprendre une recherche sur les objets culturels africains qui se trouvent dans des musées hors d'Afrique ; (ii) Négocier et signer des conventions pour le retour des objets culturels ; et (iii) Adopter des lois pour la protection du patrimoine culturel national.
	(b) Les musées nationaux et les centres culturels des États membres de l'UA sont fonctionnels, dotés de ressources suffisantes et mis en réseau.	(i) construire et réhabiliter des musées nationaux ; (ii) offrir des opportunités de formation et de renforcement des capacités au personnel du musée ; et (iii) développer et mettre en œuvre des initiatives visant à établir un réseau de musées africains.
	(c) La contribution de l'Afrique à la production mondiale dans le domaine des arts créatifs ou des beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique et danse, couture) soit portée à au moins 15 %.	(i) Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lois nationales sur la promotion et la protection de la culture nationale ; (ii) investir dans la construction et la réhabilitation de centres culturels nationaux aux niveaux national et infranational ; et (iii) Encourager et promouvoir les investissements du secteur privé dans la promotion de la culture ; (iv) Adopter des lois et des politiques et établir des partenariats qui facilitent l'exportation des arts créatifs.
	(d) Pleine opérationnalisation des cadres continentaux sur la culture	(i) opérationnaliser la Commission Africaine de l'Audiovisuel et du Cinéma ; (ii) construire et opérationnaliser le Grand Musée de l'Afrique ; (iii) mettre en œuvre la Charte pour la renaissance culturelle africaine, et (iv) mettre en œuvre la Déclaration d'Alger sur l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes culturels.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DES PEUPLES AFRICAINS, EN PARTICULIER DE LEURS FEMMES ET DE LEURS JEUNES, ET PRENANT SOIN DES ENFANTS.	
	Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs	
<p>Objectif stratégique 6.1. Éduquer et former les citoyens, soutenus par la science et l'innovation</p> <p>Priorité 1 Transformation des systèmes d'éducation et de compétences</p>	<p>(a) Augmenter les taux nets de scolarisation dans les écoles primaires et secondaires à 100 % et 80 % respectivement.</p>	<p>(i) Développer la fourniture d'infrastructures scolaires de qualité, en particulier dans les zones rurales ; (ii) Entreprendre des campagnes nationales de rentrée scolaire ciblant principalement les populations vulnérables ; (iii) Mettre en œuvre des interventions ciblées de protection sociale en faveur des familles vulnérables ; (iv) Développer les possibilités d'apprentissage flexibles et accréditées dans des cadres formels et non formels pour les enfants scolarisés et non scolarisés ; et (v) Assurer et appliquer la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire.</p>
<p>(b) Au moins 80 % des enfants achèvent leurs études primaires avec les niveaux minimums de compétence requis en lecture, en écriture, en mathématiques et en compétences numériques.</p>	<p>(i) Promouvoir l'enseignement en langue maternelle dès le plus jeune âge ; (ii) Investir dans le renforcement des systèmes d'évaluation des apprentissages qui permettent un meilleur suivi des résultats d'apprentissage et des mesures correctives ; (iii) Mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire locaux ; (iv) Investir dans le développement de systèmes éducatifs plus résilients – grâce à des initiatives dans des domaines tels que l'apprentissage numérique, la sécurité à l'école et le soutien psychosocial ; (v) Adopter des approches pédagogiques percutantes telles que l'enseignement au bon âge et l'apprentissage par le jeu ; et (vi) la fourniture de TLM appropriés, y compris des outils/équipements pour la transformation numérique ; (vii) Réduire la taille des classes en améliorant le recrutement, la formation et la rétention des enseignants.</p>	
<p>(c) Au moins 80 % des enfants de moins de cinq ans suivent au moins deux ans d'un programme structuré d'éducation et de développement de la petite enfance (DPE) avant l'enseignement primaire.</p>	<p>(i) Fournir une éducation gratuite et obligatoire à la petite enfance, appuyée par un examen préalable approfondi des réponses sensorielles des enfants telles que l'ouïe, la vue, le toucher, l'odorat et le goût, et appliquer des mesures correctives, en milieu urbain et rural ; (ii) Développer l'infrastructure pour les interventions communautaires d'EPE ; et (iii) Renforcer le personnel de l'EPE en termes de qualité (y compris la culture numérique), de quantité et de formation.</p>	
<p>(d) Atteindre un ratio enseignant/élève de 1 : 30 au niveau de l'école primaire et de 1 : 15 au niveau de l'école secondaire.</p>	<p>(i) Mettre en œuvre des programmes pour attirer et retenir les enseignants ; et (ii) Renforcer les programmes de formation des enseignants, y compris la formation aux compétences numériques.</p>	
<p>(e) Augmenter le taux net de scolarisation dans l'enseignement supérieur à au moins 50 %.</p>	<p>(i) Promouvoir les programmes d'orientation professionnelle et de conseil dans les écoles ; (ii) Mettre en œuvre des programmes de réforme de l'enseignement supérieur pour le rendre attrayant pour les jeunes et adapté aux besoins du marché du travail ; et (iii) Promouvoir des programmes offrant aux groupes défavorisés la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur (par exemple, bourses d'études et subventions pour études).</p>	
<p>(f) Augmenter d'au moins 60 % les inscriptions à l'EFTP dans les niveaux secondaire et supérieur.</p>	<p>(i) Entreprendre des campagnes de mobilisation communautaire et d'information qui promeuvent l'éducation et le développement des compétences dans le cadre de l'EFTP, en particulier dans les zones rurales ; (ii) Renforcer la normalisation et la coordination des établissements publics techniques et professionnels existants ; et (iii) Augmenter et améliorer les infrastructures d'EFTP, en particulier dans les zones rurales ; (iv) Favoriser les partenariats entre les institutions d'EFTP et le secteur privé.</p>	
<p>(g) Pleine opérationnalisation du cadre continental sur l'éducation et l'EFTP.</p>	<p>Accélérer la mise en œuvre de :</p> <p>(i) la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA) ; (ii) la Stratégie continentale pour l'EFTP ; et (iii) la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique – y compris la connectivité numérique des écoles et des établissements d'enseignement, le cadre DOTSS, entre autres.</p>	

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
 ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DES PEUPLES AFRICAINS, EN PARTICULIER DE LEURS FEMMES ET DE LEURS JEUNES, ET PRENANT SOIN DES ENFANTS.		
Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs		
Priorité 2 Science, technologie et innovation	(a) Au moins 40 % des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur sont dans des disciplines liées aux STEM.	(i) Promouvoir l'accès aux STEM grâce à des politiques et programmes d'incitation équilibrés entre les sexes ; (ii) Mettre en œuvre des programmes adaptés au marché du travail et visant à améliorer l'enseignement des STEM – y compris la culture numérique et à développer les installations de formation et de recherche (y compris l'infrastructure numérique) ; et (iii) Développer les infrastructures pour l'enseignement des STEM dans les écoles secondaires et les universités.
	(b) L'Afrique contribue à hauteur d'au moins 10 % à la production mondiale de recherche scientifique ; au moins 50 % des résultats de la recherche se traduisent en innovation et en production.	(i) Construire un réseau de centres d'excellence en recherche et développement de haut niveau sur le continent ; (ii) Promouvoir les instituts universitaires panafricains de STEM et renforcer les capacités de recherche des universités africaines pour une production de connaissances de haute qualité ; (iii) Produire environ 100 000 doctorats africains, dont un cinquième devrait être dans les disciplines STEM ; (iv) Construire des laboratoires de recherche de classe mondiale pour les sciences et technologies spatiales, l'informatique, l'ingénierie et la biotechnologie pour soutenir l'innovation ; (v) Promouvoir et faciliter la collaboration et la mobilité intra-africaines et internationales en matière de recherche et adopter la culture des sciences ouvertes ; (vi) Promouvoir la relation triangulaire entre le monde universitaire, le secteur privé et le secteur public pour accroître les résultats de l'application de la recherche ; et (vii) Augmenter le financement de la recherche, du développement et de l'innovation en créant, entre autres actions, des fonds d'innovation pour renforcer les performances et la compétitivité des secteurs économiques critiques.
	(c) L'économie spatiale africaine est doublée	(i) mettre en œuvre des stratégies axées, entre autres, sur l'harmonisation et la monétisation stratégique des capacités d'infrastructure spatiale et terrestre du continent.
	(d) Pleine opérationnalisation et mise à jour des cadres continentaux sur la STI.	Opérationnaliser : (i) le Conseil Africain de la Scientifique, de la Recherche et de l'Innovation ; (ii) l'Observatoire Africain des STI ; et (iii) la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique (STISA) ; et (iv) l'Organisation Panafricaine de la Propriété Intellectuelle (PAIPO).

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DES PEUPLES AFRICAINS, EN PARTICULIER DE LEURS FEMMES ET DE LEURS JEUNES, ET PRENANT SOIN DES ENFANTS.	
	Moonsht 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs	
Objectif stratégique 6.2 Garantir une vie saine et promouvoir la nutrition. Priorité 1 Santé	<p>(a) Augmenter l'accès à des services de soins de santé primaires de qualité à au moins 40 %.</p> <p>(b) Réduire (1) le taux de mortalité maternelle à 175 décès pour 100 000 naissances vivantes ; (2) taux de mortalité infantile à 25 décès pour 1 000 naissances vivantes ; et (3) taux de mortalité néonatale à 15 décès pour 1 000 naissances vivantes.</p> <p>(c) Réduire l'incidence du paludisme de 20 %, celle des maladies respiratoires infectieuses de 50 % et celle des autres maladies transmissibles de 55 %.</p> <p>d) Réduire de 10 % l'incidence des nouvelles infections par le VIH et porter à 100 % la couverture antirétrovirale parmi les personnes vivant avec le VIH, y compris les enfants.</p>	<p>(i) Revitaliser le secteur des soins de santé primaires, en particulier les modèles de financement gouvernementaux pour les systèmes de santé, l'innovation numérique, les soins virtuels, l'harmonisation de la réglementation des médicaments et des appareils (y compris numériques) et l'investissement dans les soins préventifs ;</p> <p>(ii) Politiques et programmes visant à renforcer les personnels de santé nationaux, y compris les agents de santé communautaires ;</p> <p>(iii) Les régimes de protection sociale, en particulier les régimes nationaux d'assurance maladie, qui couvrent les groupes de population les plus vulnérables – par le biais d'interventions telles que l'assurance maladie communautaire ;</p> <p>(iv) Renforcer les systèmes d'approvisionnement et de chaîne d'approvisionnement médical jusqu'au dernier kilomètre ; et</p> <p>(v) Augmenter le financement national de la santé à au moins 15 % du budget national.</p> <p>(i) Programmes nationaux réguliers de vaccination ;</p> <p>(ii) Des programmes nationaux pour des soins maternels, néonataux et infantiles de qualité ; et</p> <p>(iii) Améliorer et faciliter l'accès à l'oxygène dans le cadre des soins de santé primaires pour les nouveau-nés et les enfants.</p> <p>(i) Fournir un traitement antipaludique de qualité (y compris des outils de prévention du paludisme tels que des moustiquaires imprégnées) ciblant intentionnellement les plus vulnérables (enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes) ;</p> <p>(ii) Accélérer l'accès aux tests de diagnostic et au traitement de la tuberculose, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre la tuberculose multirésistante ;</p> <p>(iii) Vaccination de masse systématique pour prévenir la propagation des maladies évitables par la vaccination ;</p> <p>(iv) Renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte précoce pour détecter et surveiller l'apparition de maladies infectieuses ; et</p> <p>(v) Investir dans la recherche pour le développement de vaccins, de médicaments antiviraux et d'autres interventions thérapeutiques.</p> <p>(i) mettre en œuvre des programmes visant à fournir des services liés au VIH pour la prévention primaire auprès des adolescents et des jeunes les plus à risque ; (ii) Accroître l'accès au dépistage du VIH, aux médicaments et à la prise en charge des cas pour parvenir à une suppression virale élevée (c'est-à-dire diagnostiquer 95 % de toutes les personnes séropositives, fournir un traitement antirétroviral à 95 % des personnes diagnostiquées et parvenir à une suppression virale (c'est-à-dire en dessous des niveaux de détection) pour 95% des personnes sous traitement) ; (iii) Entreprendre des tests universels et un traitement ARV chez les femmes enceintes et allaitantes afin d'éliminer les nouvelles infections pédiatriques par le VIH ; (iv) mettre en œuvre des programmes visant à faciliter l'accès aux tests de diagnostic précoce du VIH pour les enfants, y compris le dépistage systématique du VIH dans le cadre des pratiques de garde d'enfants ; (v) Promouvoir et soutenir la décentralisation des programmes de traitement du VIH et l'intégration de la thérapie antirétrovirale (TAR) au niveau des soins de santé primaires ; (vi) Augmenter le financement national des programmes de lutte contre le VIH</p>

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DES PEUPLES AFRICAINS, EN PARTICULIER DE LEURS FEMMES ET DE LEURS JEUNES, ET PRENANT SOIN DES ENFANTS.	
Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs		
	(e) réduire de 50 % le taux de mortalité dû aux accidents de la route.	(i) appliquer des mesures et des campagnes de sécurité routière aux niveaux national et régional ; et (ii) garantir que les infrastructures routières répondent aux normes de sécurité régionales et continentales définies.
	(f) Réduire à 2 % au maximum la proportion de décès attribués aux épidémies et aux pandémies.	(i) Renforcer la surveillance, la préparation et la réponse aux différentes épidémies ; (ii) Renforcer la capacité des institutions continentales et régionales spécialisées à répondre rapidement aux épidémies ; (iii) Promouvoir la fabrication locale de vaccins, de dispositifs médicaux et autres médicaments ; et (iv) Tirer parti des nouvelles technologies pour faciliter la livraison de fournitures médicales dans les zones difficiles d'accès.
	(g) Pleine opérationnalisation des cadres continentaux sur la santé.	(i) Mettre en œuvre la campagne sur la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique ; (ii) mettre en œuvre la Stratégie africaine de santé ; et (iii) améliorer la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique de la santé du CDC Afrique.
Priorité 2 Nutrition	(a) Éliminer toutes les formes de malnutrition, en se concentrant sur la malnutrition aiguë sévère (MAS) chez les enfants de moins de cinq ans, les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes.	(i) Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour mettre fin à la malnutrition et garantir l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation équilibrée ; (ii) Augmenter et maintenir les investissements nationaux dans la prévention précoce, la détection et le traitement de la malnutrition infantile ; (iii) Élargir l'accès aux services essentiels ; (iv) Mettre en œuvre des programmes de prévention, de détection et de traitement précoces de l'émaciation chez les enfants les plus jeunes, les plus pauvres et les plus vulnérables ; (v) Renforcer le lien entre l'humanitaire et le développement pour renforcer la résilience et minimiser l'impact des crises actuelles et futures sur l'alimentation et la nutrition ; et (vi) Renforcer les actions multisectorielles entre les systèmes alimentaires, de santé et de protection sociale pour permettre l'accès à des aliments nutritifs, sûrs et abordables et à d'autres services de nutrition.
	(b) Pleine opérationnalisation des cadres continentaux sur la nutrition.	(i) Mise en œuvre de la stratégie africaine de nutrition, entre autres.
Objectif stratégique 6.3. Parvenir à la pleine égalité des sexes dans tous les domaines	(a) Augmenter la couverture des systèmes de protection sociale de 30 % et fournir des régimes de protection sociale à au moins 50 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.	(i) élaborer et mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de protection sociale, y compris l'accès aux services de base gratuits pour les groupes vulnérables, y compris les individus et les ménages indigents.
Priorité 1 Sécurité et protection sociales, y compris les personnes vivant avec un handicap	(b) Augmenter le financement national des programmes de protection sociale d'au moins 60 %.	Concevoir et établir des mécanismes de financement innovants pour financer ; (i) Programmes qui abordent les déterminants sociaux de la santé ; et (ii) Régimes de protection sociale.
	(c) La pleine opérationnalisation des cadres continentaux de sécurité sociale et de protection sociale.	(i) élaborer des plans d'action pour opérationnaliser (y compris la conception d'interventions bien financées) les cadres de politique sociale de l'UA.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
 ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DES PEUPLES AFRICAINS, EN PARTICULIER DE LEURS FEMMES ET DE LEURS JEUNES, ET PRENANT SOIN DES ENFANTS.		
Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs		
Priorité 2 Autonomisation économique et politique des femmes	(a) (1) Toutes les femmes ont le droit de posséder et d'hériter de biens, de signer des contrats, de gérer des affaires, de posséder un compte bancaire et de posséder des terres; (2) Au moins 50 % de tous les élus aux niveaux local, régional et national sont des femmes ; (3) Au moins 50 % et 30 % des postes de direction dans le gouvernement et le secteur privé, respectivement, sont occupés par des femmes.	(i) Élaborer et promouvoir des politiques qui améliorent l'accès des femmes aux actifs productifs (y compris au financement) ; (ii) Renforcer les capacités des femmes à posséder et gérer des actifs productifs ; (iii) Adopter des lois et faciliter la participation des femmes à la politique à tous les niveaux ; (iv) Renforcer les capacités de leadership des femmes ; et (v) Élaborer, renforcer et mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation en matière d'action positive visant à promouvoir des systèmes de quotas d'emploi pour les femmes occupant des postes de direction dans les secteurs public et privé.
	(b) Mettre fin aux normes sociales néfastes et aux pratiques coutumières à l'égard des femmes et des filles, telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF).	(i) Adopter et appliquer des lois et des politiques visant à mettre fin aux pratiques néfastes à l'égard des femmes, en particulier les mariages d'enfants et les MGF ; (ii) Élaborer et mettre en œuvre des programmes nationaux visant à mettre fin aux mariages d'enfants et aux MGF ; (iii) Renforcer les mécanismes de collecte de données et de signalement des cas de violence à l'égard des femmes et des filles ; (iv) Mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation en matière de réformes juridiques et politiques pour un accès universel aux documents d'enregistrement des statistiques d'état civil, tels que les cartes d'identité, l'enregistrement des naissances et les actes de mariage ; et (v) Élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à accélérer l'accès à l'état civil, notamment en utilisant les nouvelles technologies et Internet.
Objectif stratégique 6.4. Créer une génération de jeunes et d'enfants engagés et autonomes Priorité 1 Autonomisation des jeunes	(a) Réduire le taux de chômage des jeunes à 14 %.	(i) Adopter et appliquer des lois et des politiques sur les quotas de jeunes dans l'administration publique à tous les niveaux ; (ii) Mettre en œuvre des programmes de stages et d'apprentissage pour les jeunes diplômés des secteurs public et privé ; et (iii) Renforcer les programmes nationaux de volontariat/de service pour les jeunes ; (iv) Améliorer la collecte et la gestion des données sur le chômage et le sous-emploi des jeunes.
	(b) Augmenter de 10 % la proportion d'entreprises appartenant à des jeunes.	(i) Élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à fournir un soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs, tels que des facilités de crédit, des mentorats et une formation en leadership ; et (ii) Adopter et appliquer des politiques pour aider les jeunes à créer des entreprises.
	(c) Au moins 15 % de tous les élus aux niveaux local, régional et national sont des jeunes.	(i) Mettre en œuvre les stratégies appropriées, notamment en prenant des mesures positives pour promouvoir des systèmes de quotas pour les jeunes occupant des postes politiques élus.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
	ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR LES POPULATIONS, S'APPUYANT SUR LE POTENTIEL DES PEUPLES AFRICAINS, EN PARTICULIER DE LEURS FEMMES ET DE LEURS JEUNES, ET PRENANT SOIN DES ENFANTS.	
	Moonsht 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs	
Priorité 2. Protection des enfants	(a) Éliminer toutes les formes de violence et d'exploitation contre les enfants, y compris la traite des enfants, les châtements corporels, le travail des enfants , et facilitées par la technologie en ligne ; (b) Mettre fin au recrutement d'enfants dans les conflits armés.	(i) Renforcer et développer des systèmes de protection de l'enfance inclusifs et efficaces pour prévenir et répondre aux violations de la protection de l'enfance, y compris celles facilitées par l'utilisation des technologies numériques ; (ii) Renforcer le personnel des services sociaux pour la protection de l'enfance afin de répondre de manière adéquate aux droits et aux besoins. des enfants, en particulier les plus marginalisés et exclus ; (iii) Élaborer et mettre en œuvre des programmes pour garantir que les droits des enfants soient une considération primordiale dans toutes les politiques et pratiques pertinentes dans le contexte de la migration ; (iv) Mettre fin à la détention d'enfants migrants et prévenir et répondre efficacement au trafic d'enfants et à d'autres formes d'esclavage moderne ; (v) Améliorer les réponses juridiques et politiques pour mettre fin au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines, et transformer les normes sociales et de genre discriminatoires ; (vi) Accélérer les efforts visant à parvenir à l'enregistrement gratuit et universel des naissances en jumelant l'enregistrement des soins de santé et de l'état civil, la décentralisation et grâce à l'utilisation d'une numérisation innovante, sûre et rentable ; (vii) Soutenir l'accès des enfants à la justice, notamment par le développement et le renforcement de systèmes judiciaires adaptés aux enfants ; (viii) Accroître la sensibilisation du public et promouvoir la politique de prise de parole sur les questions de violence contre les enfants ; (ix) Appliquer les lois et traités internationaux interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés ; (x) Élaborer des programmes pour faciliter la réintégration et la réadaptation des anciens enfants associés aux forces armées et aux groupes armés ; et (xi) Promouvoir le bien-être psychosocial des enfants et de leurs tuteurs.

Objectif stratégique	Objectifs 2033	Stratégie indicative
 ASPIRATION 7 : L'AFRIQUE EN TANT QU'ACTEUR ET PARTENAIRE MONDIAL FORT, UNI, RÉSILIENT ET INFLUENT		
Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent		
Objectif stratégique 7.1. Développer la place de l'Afrique dans les affaires mondiales . Priorité 1 Diplomatie efficace de l'UA	(a) (1) Les engagements des États membres sur les questions mondiales sont fondés sur la position commune de l'Afrique ; (2) Les engagements envers l'Afrique sont respectés. (b) (1) L'Afrique obtient un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies ; (2) le nombre d'Africains occupant des postes de direction dans les organisations internationales est augmenté. (c) Plateforme de partenariat mondial africain entièrement fonctionnelle. (d) Tous les citoyens et partenaires des États membres de l'UA perçoivent positivement l'UA et ses organes.	(i) Favoriser la position commune de l'Afrique sur les questions mondiales telles que la réforme de l'architecture financière mondiale, les négociations sur le climat, les réformes internationales du système fiscal, la lutte contre le terrorisme, la migration, la réponse à la pandémie mondiale, etc. ; (ii) établir un système de suivi, de reporting et de plaidoyer pour tenir la communauté internationale responsable de ses engagements envers l'Afrique ; et (iii) Communiquer systématiquement le DPDM en tant qu'instrument principal pour les engagements, les partenariats et la collaboration avec les partenaires de coopération internationaux. (i) mobiliser le soutien international par le biais d'une diplomatie active ; (ii) renforcer l'engagement avec les entités des Nations Unies en rendant pleinement opérationnel le cadre de partenariat UA-ONU ; et (iii) renforcer le processus d'identification et de nomination des candidats africains aux postes de direction dans les organisations internationales. (i) convoquer les réunions de l'AGPP en Afrique ; et (ii) suivre la mise en œuvre de l'AGPP. (i) Développer et mettre en œuvre un système de mesure efficace pour suivre les progrès, communiquer et plaider en faveur du financement et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 DPDM ; et (ii) Établir un mécanisme de retour d'information et mener régulièrement des sondages d'opinion ciblant les citoyens africains sur le travail de l'UA.
Objectif stratégique 7.2. L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	(a) Au moins 75 % du budget du programme et 25 % du budget de maintien de la paix des institutions de l'UA sont financés par les États membres de l'UA. (b) Aucun pays n'est en crise de la dette. (c) (1) Le ratio impôts/PIB est augmenté de 30 % ; (2) les flux financiers illicites (FFI) sont réduits à au plus 1 % du PIB par an.	(i) Institutionnaliser les incitations et les mesures coercitives concernant la contribution des États membres à l'UA. (i) établir des règles budgétaires nationales sur les dettes extérieures ; (ii) mettre en œuvre des stratégies solides de gestion de la dette ; (iii) améliorer la transparence de la dette et renforcer la surveillance de la gestion de la dette ; et (iv) mettre en place des mécanismes de coordination appropriés entre les autorités de la dette, budgétaires et monétaires pour assurer un flux continu d'informations sur la liquidité actuelle et future du gouvernement afin d'éviter le surendettement. (i) développer des synergies entre les institutions luttant contre les FFI et renforcer les mécanismes de coordination qui guident les travaux sur la fiscalité et les FFI ; (ii) renforcer les capacités des États membres en matière de fiscalité et de FFI ; et (iii) poursuivre les programmes de réforme pour améliorer les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires afin de lutter efficacement contre les FFI et renforcer la politique et l'administration fiscales.

7.2 Annexe 7.2 : Cadre de conceptualisation des objectifs et méthodologie

Objectifs Absolus

Certaines valeurs cibles, telles que l'élimination du nombre futur de guerres civiles, la prévalence d'élections libres et équitables et la violence à l'encontre des femmes et des enfants, ont été fixées de manière à obtenir un succès maximal d'ici 2033. Tout en reconnaissant que ces objectifs peuvent être difficiles à atteindre, le groupe a pris cette décision sur la base de deux critères. Premièrement, il n'existe pas de corrélation directe entre les niveaux de développement et des résultats tels que les élections ou la violence à l'encontre des populations vulnérables, ce qui rend difficile la détermination d'un objectif « réaliste ». Deuxièmement, ces indicateurs ont été jugés inacceptables à tous les niveaux, ce qui justifie les objectifs ambitieux.

Objectifs basés sur des Modèles

Certains indicateurs cibles ont été établis à l'aide du modèle d'évaluation intégrée International Futures (IFs). Ces variables ont été choisies parce qu'elles ont des relations étroites avec les systèmes et les modèles de développement, tels que l'accès à l'eau potable et les niveaux futurs d'extrême pauvreté. Le processus a consisté à modéliser des trajectoires de développement à long terme pour chaque État membre, à l'aide d'un scénario « Current Path » qui reflète une poursuite des politiques et priorités actuelles, considéré comme le scénario le plus probable. Un scénario de « développement souhaitable » a ensuite été créé, modélisant la réalisation de divers aspects du STYIP. Ce scénario a produit des objectifs de développement ambitieux mais réalisables pour le continent. L'objectif de l'établissement de cibles réalistes pour certains indicateurs était de créer une base de référence qui pourrait être utilisée pour tenir les décideurs responsables des résultats futurs du développement à mesure que le STYIP est mis en œuvre .

Autres Objectifs

Certains indicateurs cibles ont été fixés par rapport à une valeur de départ, comme l'augmentation du nombre d'États membres qui ratifient un protocole de X % par rapport à un point de départ. Lorsque cela était possible, un indicateur de données pertinent a été identifié pour illustrer l'état de développement du continent au début de la mise en œuvre du STYIP. Cela a été fait pour permettre aux décideurs de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au cours de la décennie. De plus, certains objectifs n'ont pas de résultats spécifiques, reposent sur des enquêtes sur la perception des citoyens ou ne peuvent pas être mesurés. Ces objectifs devraient orienter les efforts de création et de modélisation des données au cours de la décennie afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et la responsabilité.

Relation entre la fixation d'objectifs continentaux, régionaux et nationaux

Les objectifs définis dans le STYIP se concentrent principalement sur le niveau continental, sans inclure d'objectifs au niveau régional et national. Cependant, l'une des motivations du STYIP est d'aligner les objectifs identifiés ici avec les objectifs et les plans à différents niveaux d'analyse. La décision d'exclure les objectifs régionaux et nationaux était fondée sur la compréhension que la réalisation d'indicateurs spécifiques est la responsabilité d'autres niveaux, et les objectifs individualisés devraient être identifiés par ces groupes en fonction des priorités, des conditions et du contexte locaux.

Pour certains indicateurs cibles, en particulier ceux qui ont une forte corrélation avec le développement et qui ont utilisé des processus basés sur des modèles pour déterminer les cibles continentales, il peut être possible (et souhaitable) d'harmoniser les objectifs nationaux et régionaux avec les cibles continentales. Néanmoins, il est reconnu que les objectifs continentaux ne sont pas destinés à être appliqués aux objectifs nationaux pour ce type d'indicateurs, étant donné que les priorités et les résultats du développement au niveau national sont fortement influencés par le contexte et le niveau de développement. Par conséquent, lorsque des cibles basées sur des modèles sont établies, nous recommandons que les objectifs de développement régionaux et nationaux soient classés par ordre de priorité en utilisant des cibles qui tiennent compte de ces caractéristiques uniques.

A titre d'exemple, un objectif de développement continental de 20 % pour l'extrême pauvreté d'ici 2033 ne devrait pas être directement appliqué au contexte national. Au lieu de cela, les objectifs nationaux devraient tenir compte des niveaux actuels du problème et de ce qui est réalisable sur la base d'un ensemble de priorités politiques à la fois ambitieuses et réalisables. Pour les pays où le niveau de pauvreté est élevé, par exemple, leur objectif de développement peut être bien supérieur à 20 %. En revanche, pour les pays ayant des niveaux de pauvreté plus faibles, leur cible peut également différer.



ISBN: 978-1-7764306-9-7